
Procès-verbaux

de la

Corporation de la Cité de Hull

Année 1889

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA

SÉANCE DU 7 JANVIER 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le septième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire Alfred Rochon au fauteuil, et les échevins Viau Aubry, Marston, Simard, Morin, Scott, Leduc, Graham et Landry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Leduc;

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que les différents comptes et papiers qui sont déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés à leur comités respectifs.

Adopté.

Le rapport suivant est lu et soumis :

***FORTH REPORT OF FIRE AND WATER
COMMITTEE.***

To the Corporation of the City of Hull:

Your Fire and Water Committee duly assembled at the Office of your Secretary-Treasurer, at two o'clock in the afternoon, on Friday, the fourth day of January 1889, and represented by His Worship the Mayor and aldermen Graham, chairman in the chair, Aubry and Landry beg to submit this their Fourth Report for your consideration.

Your Committee have approved the following accounts and beg to recommend that they be paid:--

The Gutta Percha and Rubber Manufacturing Co.	\$552 & \$10.....	\$562 00
W.J. Campbell & Co.	\$150 & \$24,79	174 79
Thos, Lawson & Son		104 55
E.B. Eddy Mfg. Co,	\$31,28 & \$13,24	45 02
Rogers'Oil Co.		42 66
M. L. Fiset		9 75
Alex. F. Richard		4 00
C. B. Wright & Sons		2 25

\$945 02

On the petition of John Johnston for a rebate of water tax on his property, your committee, owing to the petitioner having no connection made with the main pipe have granted a reduction of 50 pc. as on vacant property.

And your Committee adjourns until the 5th, Jany. 1889, at 2 o'clock P M.

And on the fifth day of January 1889, at two o'clock p.m. the same members being present with alderman Leduc in addition your Committee took the account of extras fyled by Mr. T. Viau on his Waterworks contract, and having discussed the same in detail with the assistance of Mr. Dumais, the engineer who had the bill made in proper shape approved the said bill subject to certain alterations thereon annotated, and subject also to Mr. Dumais, quotation of the quantity of pipes upon which your corporation is liable for duties paid by Mr. Viau, at twelve (\$12) dollars per ton.

Alderman Aubry dissenting.

Respecfully submitted,

(Signed) C.E. GRAHAM
Chairman, F. & W.C.
" ED. LANDRY,
" ED. S. AUBRY, *Dissenting.*
" CHS. LEDUC.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Simard:

Que le quatrième rapport du comité du feu et de l'eau qui est maintenant soumis, soit adopté.

Proposé en amendement par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Aubry:

Que cette partie du Rapport qui se rapporte au compte d'extras ou augmentations de M. Théophile Viau en soit retranché pour être pris en considération à la prochaine assemblée, et qu'ainsi amendé le dit rapport soit adopté.

L'échevin Aubry propose, en sous-amendement, secondé par l'échevin Viau:

Que le compte des extras de M. Viau soit déféré à un comité d'arbitrage composé de MM. Geo.-H. Millen, Ed. Mousseau et J.-Bte Séguin ; et que ces messieurs soient priés de procéder sur icelui avec toute la diligence possible.

Ce sous-amendement est rejeté sur la division suivante:

Pour:--les échevins Aubry et Viau :--2.
Contre :--les échevins Marston, Simard, Morin, Scott, Leduc, Graham et Landry :--7.

L'amendement est adopté, et la motion principale renvoyée sur la division suivante :

Pour l'amendement--les échevins Scott, Aubry, Morin, Marston et Viau :--5.
Contre--les échevins Landry, Simard, Leduc et Graham :--4.

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott :

Que ce conseil s'ajourne.

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE

(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS

Sec. trés.

Maire

PROVINGE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 29 JANVIER 1889.

A une assemblée du conseil de la cité de Hull, tenue conformément aux dispositions de l'Acte 38 Vict., chap. 79, sect. 21 à la salle Aubry sur la rue Main, en la dite cité de Hull, lieu ordinaire des sessions de ce conseil, à dix heures de l'avant-midi, mardi, le vingt-neuvième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : les échevins Scott, d'Orsonnens, Marston, Landry, Barette, Graham, Champagne et Viau, formant un quorum du dit conseil.

Sur motion de l'échevin Graham, secondé par l'échevin d'Orsonnens :

Il est proposé qu'en l'absence de Son Honneur le Maire l'échevin Landry occupe le fauteuil.

Adopté.

Les avis d'élection aux nouveaux échevins et de convocation de cette assemblée avec les retours de leur signification sont produits et déposés sur le bureau de conseil.

Après quoi le secrétaire-trésorier donne lecture des Rapports suivants :

RAPPORTS DE L'ÉLECTION

Je, Charles-Everett Graham, Ecuyer, Président de l'Élection, en vertu des pouvoirs à moi conférés par mon office, déclare et fais rapport:

Que le quatorzième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, à dix heures de l'avant-midi, j'ai ouvert à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la cité de Hull, dans le district d'OttaWa et présidé une assemblée publique pour la mise en nomination des échevins devant représenter la dite cité de Hull dans son conseil les avis requis par la loi ayant été dûment donnés, j'ai reçu jusqu'à midi du même jour les nominations suivantes:

Pour le quartier numéro un :--
William-Francis Scott, Ecuyer, médecin.

Pour le quartier numéro deux :--
Ferdinand Barette, Ecuyer commerçant.

Pour le quartier numéro trois :--
Eraste-d'Odette d'Orsonnens, Ecuyer, notaire et commerçant.
William McEwen, Ecuyer, épicien.
Alexandre Morin, Ecuyer, épicien.

Pour le quartier numéro quatre :--
Georges-Germain-Valleau Arduin, Ecuyer, employé du service civil du Canada.
Achille-Henri-Xavier Talbot, Ecuyer, avocat.

Pour le quartier numéro cinq :--
Louis-Napoléon Champagne, Ecuyer, avocat.
Normand Tellier, Ecuyer, épicier.

Aucun candidat n'ayant été mis en nomination en opposition à MM. William-Francis Scott et Ferdinand Barette, j'ai déclaré comme je déclare par le présent rapport élus par acclamation échevins de la cité de Hull.

William-Francis Scott, Ecuyer, médecin, pour le quartier numéro un ;

Ferdinand Barette, Ecuyer, commerçant, pour le quartier numéro deux, et j'ai ordonné la tenue de polls pour les autres quartiers aux jours et aux endroits indiqués aux dits avis.

En foi, j'ai signé le présent rapport à Hull susdit ce vingt-deuxième jour de janvier mil huit cent quatrevingt-neuf.

C. E. GRAHAM,
Président de l'Election.

Je, Charles-Everett Graham, Ecuyer, Président de l'Election, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par mon office, déclare et fais rapport;

Que m'étant transporté, le vingt-deuxième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf à la Salle Aubry, sur la rue Main, dans l'arrondissement de votation numéro deux du quartier numéro quatre de la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, lieu où se tient ordinairement les séances du conseil de la cité de Hull, et là assumant les fonctions de Président de ce bureau de votation, j'ai, à dix heures du matin du dit jour (22 janvier 1889) ouvert l'assemblée pour l'élection d'un échevin pour représenter le quartier numéro quatre de la dite cité de Hull, et ayant pris et donné communication à l'assemblée de la résignation de Achille-Henri-Xavier Talbot, Ecuyer, avocat, l'un des candidats à la dite élection, et pour le dit quartier, et en ayant transmis une copie dûment certifiée au Président du bureau de votation de l'arrondissement de votation numéro un du dit quartier numéro quatre, j'ai invité les électeurs présents à enrégistrer leurs votes:

Que le nombre de onze votes ayant été enrégistrés, et qu'une heure s'étant ensuise écoulée sans qu'il se soit présenté aucun électeur pour voter j'ai déclaré comme je déclare par le présent le dit poll clos, et j'ai procédé au dépouillement du scrutin, en présence de J.-Olivier Laferrière, greffier du bureau de votation, et de M. Trefflé St-Jean, représentant George-G.-V. Ardouin, Ecuyer, l'autre candidat; et des électeurs présents, et j'ai constaté qu'il avait donné dix votes pour M. Ardouin et un vote pour M. Talbot.

Et le bureau de votation de l'arrondissement numéro un du dit quartier numéro quatre ayant été clos sous les mêmes circonstances, et ayant reçu la boîte de scrutin du dit arrondissement de votation à midi, j'ai constaté par le relevé des bulletins y contenus que cinq votes avaient été enrégistrés pour M. Ardouin, et aucun vote pour M. Talbot.

En conséquence le vote pour le quartier numéro quatre est reparti comme suit :

Pour George-Germain-Valleau Ardouin :--	15
" Achille-Henri-Xavier Talbot :--	1

Majorité pour M. Ardouin	14
--------------------------	----

Et qu'après la clôture des bureaux de votation, dans les autres quartiers, et la réception des boîtes de scrutin qui y ont servi à cette élection, et les avoirs dépouillées en présence du dit J.-O. Laferrière, et MM. d'Orsonnens candidat, N.

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Gagnon, M. Champagne candidat, Pierre Rajotte, Jos. Lalonde, j'ai constaté que : dans le quartier numéro trois, le nombre de votes enrégistrés est comme suit :

Arrondissement de votation No. 1.

Pour Eraste-d'Odette d'Orsonnens :--	46
" William McEwen :--	1
" Alexandre Morin :--	48

Arrondissement No. 2.

Pour Eraste-d'Odette d'Orsonnens :--	88
" William McEwen :--	00
" Alexandre Morin :--	63

Total pour E. d'O. d'Orsonnens :--	134
" " Wm. McEwen :--	1
" " Alexandre Morin :--	111

Majorité pour M. d'Orsonnens	23
------------------------------	----

Dans le quartier numéro cinq.

Nombre de votes données à Louis Napoléon Champagne :--	69
Normand Tellier :--	55
Majorité pour M. Champagne	14

En conséquence j'ai déclaré comme je déclare par le présent élus échevins de la cité de Hull, pour le prochain terme d'Office.

Pour le quartier numéro trois :

E. d'Odette d'Orsonnens, Ecr., notaire et commerçant, par une majorité de 23 votes.

Pour le quartier numéro quatre :

George-Germain-Valleau Ardouin, Ecuyer, employé du service civil du Canada, par une majorité de 14 votes.

Pour le quartier numéro cinq :

Louis-Napoléon Champagne, Ecuyer, avocat, par une majorité de 14 votes.

En foi de quoi j'ai déclaré et déclare cette élection close et certifié et certifie ce que dessus à Hull susdit, ce vingt-deuxième jour de janvier mil huit cent quatrevingt-neuf.

C. E. GRAHAM.
Président de l'Élection.

1. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Champagne :

Que l'échevin Eraste-d'Odette d'Orsonnens soit élu Maire de la cité de Hull, pour le prochain terme d'office, savoir pour l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott :

Que MM. Antoine Perroton et Dosithée-C. Simon soient continués en office comme Auditeurs de la cité de Hull, pour l'année courante.

Adopté.

Arrive l'échevin Aubry.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE

Sec. trés.

(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS

Maire

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le quatrième jour de février mil huit cent quatre-vingt neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire Eraste-d'Odette d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Scott, Ardouin, Marston, Barette, Champagne, Viau, Aubry et Landry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Aubry :

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

Arrive l'échevin Graham.

2. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Viau.

Que les comités permanents de ce conseil, pour l'année courante, soient formés de la manière suivante :

FINANCES :--Les échevins Graham, Viau, Landry, Ardouin et Champagne.

RUES ET AMÉLIORATIONS :--Les échevins Viau, Graham, Landry, Aubry et Marston.

REGLEMENTS :--Les échevins Graham, Barette, Landry, Ardouin et Champagne.

MARCHÉS :--Les échevins Scott, Barette, Aubry, Marston et Champagne.

SANTÉ :--Les échevins Graham, Scott, Aubry, Arduin, et Marston.

FEU ET EAU :--Les échevins Viau, Champagne, Scott, Arduin et Marston.

Proposé en amendement par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Graham :

Que le nom du moteur soit substitué à celui de l'échevin Champagne dans le comité du feu et de l'eau, et retranché du comité des rues et améliorations, et remplacé par celui de l'échevin Champagne.

Cet amendement est perdu sur la division suivante :

Pour-- Les échevins Aubry et Graham :--2.

Contre--Les échevins Scott, Arduin, Marston, Brette, Champagne, Viau et Landry :--7.

La motion principale étant mise aux voies est emportée sur la division suivante :

Pour-- Les échevins Landry, Scott, Arduin, Marston, Brette, Champagne, Viau et Graham :--8.

Contre--L'échevin Aubry :--1.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott :

Que les différents comptes et papiers qui sont produits et déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott :

Que le Rapport soumis par M. Dumais, au sujet du relevé des rues Regent, Spring et Beaver, et de la deuxième Avenue soit laissé sur la table jusqu'à nouvel ordre.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Champagne :

Que J.-Olivier Laferrière soit réengagé comme secrétaire-trésorier de la cité de Hull pour l'année courante aux termes et conditions de l'année dernière, avec cependant une augmentation de deux cents piastres sur son salaire pour la dite dernière année, ou huit cent piastres, pour l'année courante.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Champagne ;

Que le compte d'augmentations sur son contrat de l'aqueduc, produit par M. T. Viau, et suspendu depuis l'année dernière, soit déféré au comité du feu et de l'eau, avec pouvoir de quérir personnes compétentes et autres, et papiers pour éclaircissements, et prière de faire rapport à la prochaine assemblée.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Brette :

Que le comité des finances avec Son Honneur le Maire en tête soit chargé de rencontrer M. Wm. Weir, président de la Banque Ville-Marie, et de s'entendre avec lui au sujet de l'emprunt projeté de cent cinquante mille piastres par ce conseil.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott :

Que ce conseil ajourne pour dix minutes.

Adopté.

A la reprise des travaux, le conseil est informé que les différents comités permanents ont élues leurs Présidents respectifs, comme suit, savoir :

Finances,--l'échevin Graham.

Rues et Améliorations,--l'échevin Marston.

Règlements,--l'échevin Champagne.

Marchés,--l'échevin Barette.

Feu de Eau,--l'échevin Ardouin.

Santé,---l'échevin Aubry.

9. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Aubry :

Que ce conseil ajourne à lundi, le onzième jour de février courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'OTTAWA

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le onzième jour de février mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire Eraste-d'Odette d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Landry, Scott, Ardouin, Champagne, Marston, Barette, Aubry et Viau formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Viau :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que les différents comptes et autres papiers qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis :

**FIFTH REPORT OF THE FIRE AND WATER
COMMITTEE.**

To the Corporation of the City of Hull.

Your Fire and Water Committee duly assembled at the Office of your Secretary-Treasurer, on Wednesday, the sixth day of February 1889, at 7-30 o'clock P.M., and represented by aldermen Ardouin, Chairman in the chair, Scott, Viau and Marston beg to submit this, its fifth report as follows :

Your committee has approved the following accounts, and recommends that they be paid:

Ferdinand Barrette, \$102.36 & \$26.99	\$130 35
The E. B. Eddy Mfg. Co. 74.60 & 75 cts	75 35
Alexandre Leblanc,	43 40
Sylvain St-Jean, 8 13	
Victoria Foundry 1 60	

And further recommends that, on the applications of Mrs. Laframboise and Hyppolite Legrand these parties be exempted from water rates until further order.

On the application of the employees of the Waterworks' Pump House, for an increase of salary, your Committee is of the opinion that it is not expedient to grant the demand for the moment.

And your Committee adjourns its sittings until 4.30 o'clock P. M., the 7 th. February instant.

And at 4.30 o'clock P. M., the 7th February instant, your Committee, with Alderman Ardouin, Chairman in the chair, and Aldermen Viau, Scott and Champagne in attendance discussed lengthily the account of Mr. T. Viau's extras and adjourned until 2 o'clock, p.m., Saturday the 9th day of February when the same members and alderman Marston being present, and assisted by Capt. Keller, assistant engineer of the Waterworks with the attendance of Mr. Viau himself for informations, your Committee resumed the consideration and examination of the latter's account of extras.

After having gone carefully over the various items of the bill your Committee has come to the conclusion to draft out a statement of the different items which it has thought fit on the recommendation of the assistant engineer, and from the discussion had over the account in detail to accept and submit for your disposal on the condition that the said Mr. Viau accepts it as a final settlement of his claims in this matter.

--Attached to this report is the statement just above referred to.

Your committee has further approved the same Mr. Viau's account of \$28.12 for laying a portion of the Drain Pipes in the Lake Flora Drain.

And on Monday afternoon next under the presidency of the Chairman, Alderman Ardouin; His Worship the Mayor, and Alderman Champagne, Viau and Marston being present, your committee concludes its labor which it now

Respecfully submits,

(Signed) G.G.V.ARDOUIN,
" Chairman Fire & Water Committee.
" URBAIN VIAU.
" L. N. CHAMPAGNE.

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

" GEORGE J. MARSTON.
" W. F. SCOTT.

Hull, 11TH, FEBRUARY 1889.

Statement referred to in and forming part of the Fifth Report of the Fire and Water Committee of the Corporation of the City of Hull:

Amount recommended by Mr. Dumais	\$1453 36
Excavations over 6 feet deep	347 13
Work at Lake Flora	424 00
Sleeves, Branches, Bonnets &c, on Lake, Albion and Victoria Streets	385 66
Material on hand.....	1741 35
Interest on notes given	266 04
	\$4617 54
Less -- 14 Hydrants credited twice	1330 00
Balance \$3287 54	

(Signed) G. G. V. ARDOUIN,
" Chairman Fire & Water Committee.
" URBAIN VIAU.
" L. N. CHAMPAGNE.
" GEO. J. MARSTON.
" W. F. SCOTT.

Hull, 11th, February 1889,

3. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Scott :

Que le cinquième Rapport du comité du Feu et de l'Eau qui est maintenant soumis, soit adopté.

Zoologische Tijdschrift, 1933, 12, pp. 1-100.

Adopté.

Que le Comité du Feu et de l'Eau soit chargé de recueillir les informations nécessaires concernant

Que le Comité des Finances soit chargé d'aviser aux voies et moyens propres à adopter pour assurer la reconstruction de l'Hotel de Ville sur l'ancien site du Carré du Marché, et de faire rapport à ce conseil aussitot que possible.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Landry :

Que Son Honneur le Maire, et le secrétaire-trésorier soient autorisés à faire et signer, pour et au nom de cette corporation un billet promissoire de mille (\$1000) piastres, à quatre mois d'échéance, et payable à l'ordre de la Banque Ville-Marie, ici, et de l'y déposer en renouvellement du billet de cette corporation pour le même montant y échéant le dix-neuf février courant avec le montant nécessaire pour l'escompte.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Champagne :

Que Son Honneur le Maire, soit autorisé à signer avec M. E.-J. Faulkner un renouvellement du bail à louage de la station de police pour douze mois, à compter du premier mai prochain, au même loyer que l'année courante.

Adopté.

8. Proposé pas l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Viau :

Que Son Honneur le Maire, et le secrétaire-trésorier soient autorisés à faire, signer et négocier pour et au nom de cette corporation un billet promissoire à quatre mois d'échéance, payable à l'ordre de la banque Ville-Marie, ici, pour un montant suffisant au règlement final des réclamations de M. Théophile Viau acceptées aux termes du Rapport du Comité du Feu et de l'Eau qui s'y rapporte, à cette assemblée ; et qu'à même le produit d'icelui il soit remboursé, à qui de droit certaines avances faites au dit Théophile Viau, sur les instances de ce conseil par l'échevin Graham, comme Président du Comité du Feu et de l'Eau, en vertu de la résolution No. 3, passée par ce conseil, à son assemblée du deux d'octobre dernier.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Landry :

Qu'attendu que la construction d'un pont sur la rivière Gatineau, reliant la cité de Hull au village de la Pointe à Gatineau, dans le comté d'Ottawa est une entreprise qui est depuis longtemps désirée et demandée par les contribuables de la dite cité de Hull;

Qu'attendu que la réalisation de ce projet offrirait aux habitants de cette partie du comté d'Ottawa, appelé le bas du comté, un moyen de communication direct et facile avec la cité de Hull, et par là favoriserait dans une mesure considérable, le commerce et le progrès de la dite cité, en général ;

Considérant que pour obtenir de cette entreprise les bénéfices et les résultats avantageux qui en sont attendu, il est opportun que le pont en question, ne soit pas un pont de péage ; mais qu'un libre accès en soit donné au public ;

Considérant qu'il est du devoir et en même temps de l'intérêt de cette corporation de prendre l'initiative, et d'aviser sans délai aux moyens de cette entreprise importante ;

Considérant que, comme procédé préliminaire, il importe de savoir si le Gouvernement de cette Province serait disposé à accorder à cette corporation l'aide qu'il a déjà donné à d'autres municipalités pour de telles entreprises :-

Qu'il soit en conséquence résolu, et il est par la présente résolu qu'une députation de trois membres de ce conseil, y compris Son Honneur le Maire soit appointée et déléguée auprès du Gouvernement de la Province de Québec pour solliciter l'octroi d'une certaine somme d'argent que dans sa libéralité et sa sagesse il jugera à propos d'accorder à ce conseil pour l'aider aux fins susdites; et que notre député à la législature locale, A. Rochon, Ecuyer, soit prié d'assister cette députation, et d'appuyer de son influence la demande contenue dans la présente résolution.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Marston :

Que la députation à laquelle il est fait mention dans la résolution précédente soit composée de son Honneur le Maire, comme il y est déjà exprimé, et des échevins Champagne et Scott.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que la députation nommée par la résolution qui précède soit priée de faire valoir auprès du Gouvernement, les droits de cette cité au sujet du transport de la cour et de la prison du village d'Aylmer en la cité de Hull, et réitère la demande faite par la résolution No. 6 passée par ce conseil, à son assemblée tenue le douze juin dernier

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Ardoquin :

Que le député aux Communes du comté d'Ottawa, M. Alonzo Wright soit prié d'user de son influence auprès des autorités compétentes pour engager la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien à faire de la station de Hull un point d'arrêt pour tous les trains qui circulent sur cette section de la ligne.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Landry :

Que Son Honneur le Maire, assisté de l'échevin Aubry soit chargé d'aviser aux moyens de procurer des titres de propriété aux citoyens expropriés l'été dernier pour le prolongement des rues Wright et Alma, dans le quartier No. 5.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Ardoquin :

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire

PROVINGE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 4 MARS 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le quatrième jour de mars mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E.-d'Odèt d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Landry, Scott, Viau Champagne, Ardoquin, Barette, Marston et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Ardoquin :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Aubry :

Que tous les comptes et papiers qui sont déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés à leurs comités respectifs, à l'exception de la lettre de M. William Weir au Secrétaire-Trésorier, en date du premier de mars courant et de

la demande de transfert de licence d'auberge de Dlle Délima St-Pierre à M. Napoléon Landry, et de la requête des barbiers demandant l'autorisation de fermer leurs boutiques le dimanche, laquelle est laissée sur la table jusqu'à la prochaine assemblée.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

SEVENTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE.

To the Corporation of the City Hull :

Your Finance Committee duly assembled at the Office of Mr. Mayor d'Orsonnens, on Main street, in the City of Hull, at eight o'clock in the afternoon on Monday, the twenty-fifth day of February one thousand eight hundred and eighty-nine, and represented by : Besides His Worship the Mayor Aldermen Graham, chairman in the chair, Champagne. Viau, Arduin and Landry beg to report as follows :

Il est :

Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Champagne :

Que le conseil de la cité de Hull ayant résolu d'émettre des débentures pour un montant suffisant au paiement des obligations échues et à écheoir, et au parachèvement de l'aqueduc de cette ville, ce comité recommande une émission immédiate de soixante-et-dix mille (\$70,000) piastres, remboursable dans vingt-cinq ans, et portant intérêt au taux de cinq par cent (5 %) par an : et que M. William Weir, Président de la Banque Ville-Marie soit autorisé à négocier cinquante-cinq mille (\$55,000) piastres d'icelles, ou plus à quatrevingt-quinze (95 c.) cents *net* dans la piastre tel que mentionné dans sa lettre à M. Georges Dastous, en date du vingt-trois février courant, à ce sujet.

Adopté.

And your Committee adjourns until half past one o'clock P. M., on Thursday, the twenty-eight day of February instant, at the Office of your Secretary-Treasurer.

And at half past one o'clock in the afternoon, on Thursday, the twenty-eight day of February 1889, at the Office of your Secretary-Treasurer your Committee with alderman Graham, chairman in the chair, and Aldermen Arduin and Viau present resumes its labour and disposes of the following accounts in recommending that the same be paid :

Ferdinand Barette	\$130 35
E. B. Eddy Mfg. Co. 148 65	
Election Expenses 102 40	
A. Bureau & Frères	48 75
Alexandre Leblanc	48 65
Napoléon Pagé.....	37 50
Antoine Perrotton	30 00
Dositheé C. Simon.....	30 00
Alfred L'Italien	26 25
Weekly Dispatch	20 65
George A. Harris	18 51
Sylvain St. Jean 8 13	
La Vallée de l'Ottawa 7 30	
Augustin Lefebvre 5 63	
T. W. Symmes 4.80	
Mrs. Michel Plouffe 4 00	
Gilbert Lefebvre 2 25	
Victoria Foundry 1 60	

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Etienne Prud'homme	1 25
Albert Parent, dog tax.....	50
Joseph Imbeau, "	50
Eustache Turpin, "	50
Alexandre Chevrier,"	50
Onézime Laberge "	50
Narcisse Mélache "	50
George Robb--Rebate on tax	3 00

\$682 67

In concluding its labour your Committee would suggest ;

1o. That the Fire and Water Committee engage the services of a water Bailiff in order that the water rates of tenants may be collected or seizure made on or before the first day of May in each year ;

2o. That a superintendent of works be appointed, for the purpose of overseeing the various works made by the corporation, and that in the future every officer of the Corporation be obliged before ordering goods from any merchant or trader, to get a written order from the Secretary-Treasurer of the City, and be impressed with the absolute necessity of getting a bill of such goods each time and to file the same with the Secretary-Treasurer with accompanying explanatory remarks:

3o. That as there remains at the disposal of your Council and on deposit at La Banque Ville-Marie, here the sum of four thousand five hundred (\$4,500) dollars wherewith to meet the cost of rebuilding the City Hall your Council proceed speedily to adopt such means as will tend to secure this object.

Respectfully submitted,

(Signed) C. E. GRAHAM,
" Chairman.
" G. G. ARDOUIN.
" URBAIN VIAU.
" L. N. CHAMPAGNE.
" ED. LANDRY.

3. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Arduin :

Que le Septième Rapport du Comité des Finances qui est maintenant soumis soit adopté en ajoutant \$2 à la somme de \$4 y allouée à Mme Michel Plouffe.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Marston :

Que permission soit accordée à Dlle Délima St. Pierre de transférer sa licence d'auberge à M. Napoléon Landry, tel que demandé.

Adopté.

L'échevin Scott votant contre.

5. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Marston :

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Que le Comité des Règlements soit chargé de préparer un règlement aux fins d'autoriser ce conseil à émettre des débentures au montant de soixante-et-dix mille (\$70,000) piastres, portant intérêt au taux de cinq par cent (5 %) par an avec un fonds d'amortissement de deux par cent (2 %) par an pour les fins énoncées à la résolution contenue au Septième Rapport du Comité des finances, passé à son assemblée du vingt-cinq février dernier, et répétées dans la lettre de M. William Weir, Président de la Banque Ville-Marie, à J. O. Laferrière, Secrétaire-Trésorier de cette cité, en date du premier mars courant.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Aubry :

Que son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés, pour et au nom de ce conseil de faire et signer un billet promissoire au montant de mille (\$1000) piastres payable à l'ordre de la Banque Ville-Marie ici à trois mois du cinq mars courant, et de l'y déposer en renouvellement d'un billet pour le même montant échéant à cette dernière date, avec le montant d'intérêt requis.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Ardonin, secondé par l'échevin Landry :

Qu'à l'avenir les certificats pour l'admission des patients à l'Hopital-Général d'Ottawa soient contresignés par Son Honneur le Maire, et qu'aucun ne soit valide ou de nature à lier cette corporation, sans cette condition.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Marston.

Que ce conseil ajourne à mercredi, le treize mars courant, à sept heures et demie du soir.

Cette motion est perdue sur la division suivante :

Pour-les échevins Graham, Scott et Landry :-3.

Contre-les échevins Viau, Champagne, Ardouin, Barette et Marston :-5.

9. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Graham :

Que le Comité des Règlements soit chargé de rechercher si ce conseil possède les pouvoirs d'ordonner la fermeture des boutiques de barbiers le dimanche, et qu'advenant le cas où cette autorité lui serait conferée par la loi un règlement soit passé dans le sens de la requête des barbiers présentée à cette assemblée en étendant ses dispositions à tous autres négoces, trafics ou amusements ordinairement exercés les dimanches.

Adopté.

L'échevin Aubry votant dans la négative,

10. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Landry :

Que ce conseil ajourne à mercredi, le treize mars courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

*(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.*

*(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire*

PROVINGE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 13 MARS 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mercredi, le treizième jour de mars mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire Eraste-d'Odette d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Barette, Marston, Landry, Viau, Aubry, Graham et Champagne, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Scott :

Que tous les comptes, communications et autres papiers qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, moins la traite de \$1665 de la Compagnie de Caoutchouc de Toronto et la demande de transfert de la licence d'auberge de M. Désiré Latourelle à M. Edmond Séguin, soient déférés à leurs comités respectifs.

L'échevin Aubry propose en amendement, secondé par l'échevin Landry :

Que ne reconnaissant à aucun des comités de ce conseil les pouvoirs de disposer des requêtes au sujet de la création d'un local propre à l'établissement d'un Hotel de Ville, ce conseil se saisisse incontinent de la question, et en décide à cette assemblée.

Pour l'amendement--les échevins Landry, Ardouin, Champagne et Aubry : - 4.
Contre--les échevins Graham, Scott, Barette, Marston et Viau :-5

Amendement perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU.

A la Corporation de la Cité Hull :

Votre comité du feu et de l'eau dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier sur la rue Albion a quatre heures de l'après-midi, mardi le douze Mars, mil huit cent quatre-vingt-neuf, et représenté par l'échevin Ardouin, président au fauteuil et les échevins Marston, Champagne et Viau fait rapport comme suit :

Votre comité ne peut pas recommander à la considération favorable du Conseil la lettre de M. T. Viau en date du 4 Mars 1889, demandant que la question du règlement de sa réclamation soit soumise à des arbitres.

Quant aux demandes d'emploi comme pompiers, etc etc, votre comité ne croit pas que le temps soit arrivé pour considérer de telles nominations qui, dans tous les cas, ne devraient être faites que lorsque les estimés pour l'année courante seront soumis.

Votre comité recommande que des estimés soient de suite demandées pour l'établissement dans les différents quartiers de la ville d'un système d'alarme de feu électrique.

Le tout respectueusement soumis,

HULL, 13 MARS 1889,

(Signé) G. G. ARDOUIN,
" Président du comité du feu et de l'eau.
" L.N. CHAMPAGNE.
" GEO. J. MARSTON.
" URBAIN VIAU.

**RAPPORT DES COMITÉS CONJOINTS DU FEU ET DE
L'EAU ET DES REGLEMENTS.**

Les membres du Comité du Feu et de l'eau et les membres du Comité des Règlements, le premier composé des échevins Arduin, Marston, Viau et Champagne, et le second composé des échevins Champagne, Arduin, et Barette se forment ensuite en un seul Comité et discutent la question de savoir s'il ne serait pas opportun dans l'intérêt de cette corporation, d'emprunter, en sus du montant déjà recommandé par le conseil de la cité à sa séance du quatre Mars courant, un montant additionnel pour certaines améliorations et entreprises publiques depuis longtemps projetées, notamment la construction du Palais de Justice, de la Prison et celle du Pont de la Gatineau.--Après un examen attentif de cette question, il est résolu unanimement comme suit, savoir ;

Attendu qu'il importe d'aviser le plus tôt possible, aux moyens à adopter pour procurer à cette cité, les avantages qui résulteraient de la construction du Pont de la Gatineau ainsi que du transfert des édifices judiciaires, du village d'Aylmer à la cité de Hull:

Attendu que pour éviter des dépenses et des délais inutiles, il serait préférable d'inclure dans un même règlement, les montants à être affectés pour des fins en rapport avec notre aqueduc, avec ceux destinés aux entreprises ci-dessus mentionnées :

Les deux Comités sus-dits, siégeant conjointement, croient devoir suggérer et recommander, que le projet de règlement autorisant un emprunt au montant de \$70.000, soit amendé de manière à porter le chiffre du dit emprunt à la somme de \$100.000 représentant ainsi une augmentation de \$30.000, et que cette dernière somme soit affectée aux entreprises ci-haut mentionnées, dans la proportion suivante, savoir :-\$15,000 pour le Palais de Justice et de la Prison-et \$15,000 pour le Pont de la Gatineau.

Le tout respectueusement soumis,

HULL, 13 MARS 1889,

(Signé) L. N. CHAMPAGNE, Président.
" URBAIN VIAU.
" GEO. J. MARSTON,
" F. BARETTE.
" G. G. V. ARDOUIN.

3. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Barette,

Que les Sixième Rapport du Comité du Feu et de l'Eau qui est maintenant soumis soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Viau.

Que le Rapport conjoint des Comités du Feu et de l'Eau et des Règlements qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

L'échevin Aubry votant Non.

5. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Graham :

Que ce conseil se forme maintenant en comité général avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour examiner et discuter le Règlement No. 43.

Adopté.

En comité, il est :

Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Landry :

Qu'attendu qu'il importe d'aviser, le plus-tôt possible, aux moyens à adopter pour procurer à cette cité les avantages qui résulteraient de la construction du Pont de la Gatineau, ainsi que du transfert des édifices judiciaires du village d'Aylmer à la cité de Hull.

Attendu que pour éviter des dépenses et des délais inutiles, il serait préférable d'inclure dans un même règlement les montants à être affectés pour des fins en rapport avec notre aqueduc, avec ceux destinés aux entreprises ci-dessus mentionnées ;

Le règlement No. 43 soit amendé de manière à y porter le montant de l'emprunt y mentionné au chiffre de cent mille (\$100,000) piastres, représentant une augmentation de trente mille (\$30,000) piastres destinées aux fins susdites, tel que proposé par le rapport conjoint du Comité du Feu et de l'Eau et du Comité des Règlements, adopté à cette assemblée.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Landry :

Que Son Honneur le Maire reprenne son siège, le comité rapporte progrès, et que ce conseil procède aux affaires.

Adopté.

CITÉ DE HULL

SOYONS COEUR FRANC

REGLEMENT No. 43

Autorisant l'émission de debentures au montant de \$100,000.

Il est ordonné, résolu et statué par Règlement du conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne, résolu et statue comme suit, savoir :

Attendu que la corporation de la cité de Hull a, par résolution de son conseil passée à une assemblée tenue le quatre mars courant décidé, et qu'il est opportun de prolonger d'avantage, et d'étendre son aqueduc, déjà en partie construit et en opération, dans les limites de la cité de Hull, et de relier ou raccorder certaines portions de ses tuyaux à l'eau encore isolées afin d'étendre son utilité à un aussi grand nombre que possible des contribuables de la dite cité, et de protéger d'une manière plus efficace, la propriété en général contre les atteintes de l'incendie, ainsi que d'acquitter les obligations impayées qui ont été encourues pour des fins analogues, durant le cours de l'année dernière, et de pourvoir à tout autre objet se rapportant au dit aqueduc ;

Et attendu que par une autre résolution passée le treizième jour de mars aussi courant, le dit conseil a décidé d'adopter les moyens de procurer à cette cité les avantages qui resulteraient de la construction d'un pont sur la rivière Gatineau, reliant la cité de Hull et le village de la Pointe Gatineau, ainsi que du transfert des édifices judiciaires du district d'Ottawa, du village d'Aylmer à la cité de Hull.

Et attendu que pour éviter des dépenses et des délais inutiles il a été jugé préférable d'inclure dans un même Règlement, les montants affectés aux fins de l'aqueduc, avec ceux destinés aux entreprises mentionnées dans la section précédente ;

Et attendu qu'il importe de se procurer les moyens nécessaires pour subvenir au coût de ces travaux et à l'acquit des obligations impayées comme susdit, en vertu de l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE HULL et ses amendements, comme de toutes autres lois affectant la dite corporation ;

Et attendu que l'intérêt et le fonds d'amortissement sur l'emprunt de cent mille (\$100,000) piastres à être effectué par le présent Règlement, et sur les emprunts précédents s'élèvent ensemble à la somme totale de cent quarante mille (\$140,000) piastres, absorbera plus d'un tiers des revenus de la dite cité de Hull, ou de la corporation de la cité de Hull ;

Il est en conséquence ordonné, résolu et statué par le présent Règlement, lequel cependant n'aura force et effet qu'après avoir été approuvé par les deux tiers de la majorité en nombre et en valeur de la propriété immobilière cotisée des électeurs propriétaires de la dite cité de Hull, dans les trente jours après sa passation par le conseil, telle approbation devant être exprimée en et de la manière pourvue par la section 95 de l'ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE HULL comme suit savoir :

Que pour prolonger davantage et étendre l'aqueduc, dans les directions jugées nécessaires et avantageuses par le conseil, y poser les tuyaux et les conduits de l'eau de dimensions convenables, les soupapes ou valves et les borne-fontaines en nombre suffisant, et pour relier ou raccorder les différentes portions de ses tuyaux à l'eau encore détachés, ainsi que pour acquitter les obligations impayées qui ont été encourues pour des fins analogues, durant le cours de l'année dernière et pourvoir à tout autre objet se rapportant au dit aqueduc ; et pour construire le Pont de la Gatineau et la maison d'audience et la prison en cette cité--le conseil de la cité de Hull soit, et il est par le présent Règlement autorisé à émettre, vendre et négocier pour et au nom de la corporation de la cité de Hull des Débentures, portant intérêt au taux de cinq par cent (5 %) par an pour un montant n'excédant pas cent mille (\$100.000) piastres.

Que les dite Débentures, lorsqu'ainsi émises, seront signées par le maire de la dite cité, et contre-signées par le Secrétaire-Trésorier d'icelle, et sceillés du sceau corporatif de la cité de Hull;

Que les dites Débentures seront faites payables au porteur d'icelles dans vingt-cinq ans de et après la date de leur émission au bureau de la Banque de Montréal à Ottawa :

Que l'intérêt susdit sera payable le premier jour du mois de mai et du mois de novembre de chaque année après leur dite émission, au bureau de la dite Banque de Montréal à Ottawa ;

Qu'il sera anuexé à chaque dite Débenture, des coupons pour le montant des dits paiements semi-annuels de l'intérêt, lesquels dits coupons seront signés par le maire et contre-signés par le secrétaire-trésorier de la dite cité; et les dits coupons seront payables au porteur d'iceux lorsque, et immédiatement après que l'intérêt semi-annuel mentionné à la dite Débenture deviendra dû, et seront lors du paiement d'iceux livrés au secrétaire-trésorier.

Qu'il sera annuellement prélevé sur les contribuables de la dite cité, et il est par le présent affecté, à mêmes les revenus du dit conseil une somme de cinq mille (5000) piastres pour pourvoir au paiement de l'intérêt ci-dessus, sur les dite Débentures, dans toute et chaque année de et après l'émission des susdites Débentures, jusqu'à pleine échéance d'icelles ;

Qu'il sera et qu'il est par le présent Règlement, créé et établi, pour le rachat des dites débentures à leur échéance, à même les revenus de la dite cité de Hull un fonds d'amortissement de deux mille (\$2000) piastres, laquelle dite somme de deux mille (\$2000) piastres sera annuellement payée entre les mains du trésorier de la Province de Québec tel que pourvu et requis par loi, et restera déposée entre les mains du dit trésorier de la province avec les intérêts qui accroiront sur icelle jusqu'à ce quelle soit arrivée au chiffre de cent mille (\$100,000) piastres ;

Que l'émission des débentures ci-dessus, et le principal, l'intérêt et le fond d'amortissement sur icelles seront, et sont par le présent, garantis et assurés sur les fonds généraux de la dite cité de Hull, et de la corporation de la dite cité ;

Que l'emprunt ainsi contracté sera et est par le présent Règlement affecté aux fins susdites ainsi qu'il suit savoir:

Pour prolonger et étendre d'avantage l'aqueduc de cette cité dans les directions jugées nécessaires et avantageuses par le conseil, y poser les tuyaux et les conduites de l'eau de dimensions convenables, les soupapes ou valves et les borne-fontaines en nombre suffisant, et pour relier ou raccorder les différentes portions de ses tuyaux à l'eau encore détachés, vingt-neuf mille vingt-neuf piastres (\$29,029,92) et quatre vingt douze cent ;

Pour établir et équiper une station de feu, deux mille (\$2,000) piastres :

Pour établir un système efficace de sonnerie d'alarme pour les incendies, deux mille cinq cents piastres (2,500);

Et pour acquitter les obligations impayées qui ont été contractées exclusivement pour les fins du dit aqueduc durant, le cours de l'année dernière, trente-six mille quatre cent soixante-dix piastres (\$36,470,08) et huit cents;

Pour construire le pont sur la rivière Gatineau pour relier la cité de Hull au village de la Pointe Gatineau, quinze mille (\$15,000) piastres ;

Et pour construire la Maison d'Audience et la Prison du district d'Ottawa en la cité de Hull, quinze mille (\$15,000) piastres.

Donné sous le Sceau de la corporation de la cité de Hull, les jour et an ci-dessus, en premier lieu mentionnés.

*(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.*

*(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire*

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné qu'une assemblée générale des électeurs propriétaires des propriétés immobilières cotisées de la cité de Hull, aura lieu à l'endroit où ce conseil tient ordinairement des séances, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la cité de Hull, jeudi, le onzième jour d'avril prochain à dix heures de l'avant-midi aux fins de prendre en

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

considération le Règlement No. 43, en vertu duquel le conseil de la cité de Hull est autorisé à négocier un emprunt de cent mille (\$100,000) piastres applicable aux fins y exprimées, et pour approuver ou désapprouver le dit Règlement No. 43, et pour déterminer si un poll sera tenu à cette effet ; le tout conformément à la loi, et à des résolutions du conseil de la cité de Hull, passées à des sessions tenues respectivement les quatrième et treizième jour du mois de mars courant.

Donné en la dite cité de Hull, ce treizième jour du mois de mars mil huit cent quatre vingt-neuf.

J.O.LAFERRIERE
Sec. Trés.

7. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Landry :

Que le Règlement No. 43, tel qu'amendé, ayant été lu deux fois, soit lu une troisième fois et passé, et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à en faire faire la publication dans la manière ordinaire ; et qu'il soit en même temps résolu que les débentures autorisées par le dit Règlement, soient émises de la dénomination de cinq cents (\$500) piastres chacune.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Graham :

Que Son Honneur le Maire, et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à s'entendre avec le gérant de La Banque Ville-Marie, ici, au sujet des billets de cette corporation qui sont en possession de cette Banque c'est à savoir : -un de deux mille trois cent trente-deux piastres (\$2332.50) et cinquante cents fait à l'ordre de M. Cyrille Chénier, et échéant le quinze mars courant, et un autre de mille (\$1000) piastres payable à l'ordre de la Banque Ville-Marie le vingt-sept mars aussi courant, et de les renouveler, si nécessaire : le premier, à un mois, et l'autre à quatre mois.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Graham :

Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à accepter pour et au nom de cette corporation la traite de seize cent soixante-cinq (\$1665) payable le premier mai prochain, à la Banque de Montréal, à Toronto, tirée sur elle par la Gutta Percha et Rubber Mfg. Co. of Toronto.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que permission soit accordée à M. Désiré Latourelle de transférer sa licence d'auberge à M. Edmond Séguin, tel que demandé.

Adopté.

L'échevin Scott votant contre.

11. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ardouin :

Que ce conseil ajourne.

*Pour--les échevins Landry, Ardouin, Graham, Champagne, Barette et Marston :--6.
Contre--les échevins Scott, Viau et Aubry.--3.*

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 1 AVRIL 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, lundi, le premier jour d'avril mil huit cent quatrevingt-neuf, à dix heures de l'avant-midi et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire Eraste-d'Odet d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Barette, Marston, Viau, Landry, et Graham formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Viau :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Aubry :

Que les comptes et autres papiers maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des avis d'échéances de la Banque Ville-Marie, et de la requête de Norman Tellier, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Aubry :

Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés pour et au nom de cette corporation à faire et signer les billets promissoires suivants, payables à l'ordre de la Banque Ville-Marie, ici c'est-à-savoir : quatre mille (\$4000) piastres à quatre mois d'échéance du deux d'avril courant ; mille (\$1000) piastres à un mois d'échéance du six d'avril courant, ces deux derniers en renouvellement de billets pour des montants analogues, échéant aux époques susdites, et mille (\$1000) piastres à un mois, dont le produit sera employé au paiement des dépenses administratives de l'aqueduc, et autres.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Graham :

Que l'échevin Barette soit ajouté au comité nommé par la résolution No. 13 de ce conseil, passée à son assemblée du onze février dernier, et chargé de pourvoir aux moyens de procurer des titres aux personnes expropriées l'été dernier, pour le prolongement des rues Wright et Alma ; le dit comité étant, par la présente résolution prié de faire rapport à ce conseil à une époque aussi rapprochée que possible.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Champagne :

Que le comité des rues et améliorations soit chargé de demander la préparation de plans et devis pour la reconstruction en pierre ou en brique de l'Hotel-de-Ville, sur l'ancien site du Carré du Marché, à un coût qui ne devra pas excéder sept mille (\$7000) piastres, et de faire rapport à ce conseil à sa prochaine assemblée.

L'échevin Viau propose en amendement, secondé par l'échevin Barrette :

Qu'un comité composé de cinq échevins soit nommé avec mission de s'enquérir sur la possibilité de trouver une localité plus convenable et plus central, en même temps que l'endroit proposé, pour y reconstruire le dit Hotel de Ville.

L'échevin Aubry propose en sous-amendement, secondé par l'échevin Graham :

Que la motion ne soit pas maintenant prise en considération ; mais que le comité des rues et améliorations soit chargé d'examiner le plan déjà préparé et soumis, afin de se renseigner sur son adaptabilité aux fins proposées, et qu'advenant le cas où ce dernier ne serait pas jugé convenable, après s'être entendu avec le comité des finances, au sujet des fonds nécessaires à ces travaux, le dit comité des rues et améliorations en fasse préparer d'autres, comme il est dit à la motion principale, et que le site, choisi pour telle reconstruction soit l'ancien site sur le carré du Marché.

Les votes suivants sont enregistrés :

Pour le sous-amendement--Les échevins Scott, Marston, Aubry et Graham :--4.
Contre--les échevins Ardouin, Champagne, Barette, Viau et Landry :--5.

Perdu.

Pour l'amendement--les échevins Viau, Barette et Landry :--3.

Contre--les échevins Ardouin, Champagne, Scott, Marston Aubry et Graham :--6.

Perdu.

Pour la motion principale--les échevins Ardouin et Champagne :--2.

Contre--les échevins Scott, Marston, Aubry, Barette, Viau, Landry et Graham :--7,

Perdu.

6. Proposé par l'échevin Graham,secondé par l'échevin Landry :

Que la taxe annuelle à être prélevée sur les trafiquants de liqueurs alcooliques pour l'année prochaine soit la même que pour l'année courante, c'est-à-dire, deux cents piastres sur tout et chaque aubergiste, hôtelier ou restaurateur, et cinquante piastres, sur tout et chaque commerçant ou marchand de liqueurs en détail ; ces sommes devront être payées entre les mains du Secrétaire-Trésorier, par les personnes qui y sont sujettes, avant le premier jour de mai prochain.

7. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Scott :

Qu'une réduction de cent piastres soit faite à Normand Tellier sur sa taxe d'affaires comme hôtelier dans le quartier No. 5, telle que demandée par sa requête en date de ce jour.

L'échevin Viau propose en amendement, secondé par l'échevin Barette :

Que la pleine taxe de deux cents piastres soit imposée à M. Norman Tellier, aussi bien que sur tout autre hôtelier ou restaurateur de la ville.

Pour l'amendement--les échevins Viau, Barette et Champagne :--3

Contre les échevins Ardouin, Scott, Marston, Aubry, Landry et Graham :--6.

Amendement perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

8. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Aubry :

Attendu qu'il importe d'adjuger sur les requêtes de différents citoyens au sujet du choix d'un site pour la reconstruction de l'Hôtel de Ville, il soit résolu que l'ancien site, sur le Carré du marché soit celui choisi par ce conseil pour la reconstruction du dit Hôtel de Ville

L'échevin Landry propose en amendement, secondé par l'échevin Viau :

Qu'un comité composé des échevins Viau, Graham, Champagne, Barette et du moteur soit formé avec mission de s'enquérir sur le choix d'un site propre et convenable à la reconstruction de l'Hôtel de Ville.

Cet amendement est perdu sur la division suivante.

Pour--les échevins Barette, Viau et Landry :--3.

Contre--les échevins Ardouin, Scott, Marston, Champagne, Aubry et Graham :--6.

La motion principale est adoptée sur la même division renversée.

9. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Landry :

Que ce conseil approuve la construction par le Gouvernement Fédéral d'un pont au-dessus du vieux canal du gouvernement sur le ruisseau Brigham, dans les limites de cette ville, et qu'une délégation composée de Son Honneur le Maire, des échevins Scott et Champagne, et du moteur soit nommée avec mission de se rendre auprès de l'Honorables Sir Hector-L. Langevin ministre des Travaux Publics pour les prier de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour l'exception immédiate de ces travaux.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Scott :

Que le Règlement No. 44, amendant le Règlement No. 36 de cette corporation ayant été lu deux fois, soit lu une troisième fois adopté et passée, et que le Secrétaire Trésorier soit autorisé à le faire publier suivant la coutume ordinaire.

L'échevin Graham propose en amendement, secondé par l'échevin Barette :

Que le Règlement No. 44 soit amendé en substituant à la dernière section du dit règlement les mots "cinquante pieds" aux mots "quatrevingt-dix-neuf pieds."

Cet amendement est perdu sur la division suivante :

Pour--les échevins Graham, Landry et Barette.--3.

Contre--les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Marston et Viau :--5.

La motion principale est adopté sur la même division.

L'échevin Aubry étant absent.

REGLEMENT No. 44.

*Amendant le Règlement No. 36, intitulé *Règlement prohibant la construction de bâtisses en bois dans certaines rues de la cité.**

Il est par le présent ordonné, résolu et statué par le conseil de la cité de Hull, et le dit conseil ordonne, résolu et statué ce qui suit, savoir :

Le Règlement No. 36 de cette corporation intitulé : "Règlement prohibant la construction de bâtisses en bois dans certaines rues de la cité" est par le présent amendé en ajoutant, dans le paragraphe 1, à l'énumération des rues auxquelles s'applique le dit Règlement No. 36 les rues suivantes, savoir : Wright, Alma, Inkerman et Britannia depuis la rue Albert jusqu'à la rue Division et les rues Victoria et Alfred entre la rue Britannia et la rivière Ottawa, et en ajoutant dans la huitième ligne du même paragraphe entre les mots "Hull" et "à moins" les mots suivants, sur une profondeur d'au moins quatrevingt-dix-neuf pieds de chaque côté des rues mentionnées au dit Règlement No. 36 aussi bien que de celles mentionnées dans le présent Règlement.

Et en ajoutant aussi, à la deuxième ligne du paragraphe 5, après les mots bâtira ou bâtiront les mots "réparera ou répareront".

Le présent Règlement deviendra en force le jour de sa dernière publication.

Donné sous le sceau commun de la corporation de la cité de Hull, les jour et an sus-mentionné.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

11. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Viau ;

Que ce conseil ajourne à lundi, le quinzième jour d'avril courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 11 AVRIL 1889.

A une assemblée générale des électeurs propriétaires des propriétés immobilières cotisées de la cité de Hull, tenue au lieu où le conseil de ville tient ordinairement des sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull à dix heures de l'avant-midi, jeudi, le onzième jour d'avril mil huit cent quatrevingt-neuf, telle que convoquée par avis public dûment ; sous la présidence de Son Honneur le Maire de la cité de Hull, Eraste-d'Odette d'Orsonnens, J.-Olivier Laferrière, Secrétaire-Trésorier de la dite cité agissant comme secrétaire de l'assemblée, et à laquelle sont présents : MM. Edmond-S. Aubry, Joseph Marion, Cyrille Chénier, G.-Hilaire Renaud, L.-N. Champagne, Edouard Landry, Théophile Viau, Napoléon D'Août, Ambroise Roy et Alphonse Guilbault, tous électeurs propriétaires de propriétés immobilières en la dite cité de Hull.

Le Règlement numéro 43 de la corporation de la cité de Hull, en vertu duquel le conseil de la dite cité de Hull est autorisé à émettre, vendre et négocier des débentures au montant de cent mille (\$100,00) piastres destinées au prolongement de l'aqueduc, au paiement des dettes y relatives, à la construction des édifices judiciaires du district d'Ottawa en la dite cité de Hull, et d'un pont sur la rivière Gatineau, entre cette ville et le village de la Pointe-Gatineau, et autres objets exprimés au dit Règlement à être soumis à l'approbation des électeurs propriétaires des propriétés immobilières cotisées de la dite cité est lu dans les deux langues anglaise et française, et à onze heures de l'avant-midi du dit jour, onze avril 1889, un poll n'ayant pas été demandé, il est :

Proposé par M. Joseph Marion, secondé par M. Cyrille Chénier :

Que le Règlement numéro 43 de la corporation de la cité de Hull qui a été lu à cette assemblée, soit approuvé unanimement, sans qu'il soit nécessaire de tenir un poll à cette fin.

Adopté unanimement.

Le dit Règlement No. 43 est en conséquence déclaré approuvé unanimement, et cette assemblée est close.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 15 AVRIL 1889.

A une assemblée régulière ajournée de conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le quinzième jour d'avril mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire Eraste-d'Odèt d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Barette, Marston, Viau, Landry et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Marston :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Barette :

Que tous les comptes et autres papiers qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Viau :

Qu'une assemblée de ce conseil ait lieu à sept heures et demie, du soir mardi, le vingt-trois avril courant pour examiner la liste des voteurs, préparée en vertu de l'acte électoral de Québec et la mettre en force, et que le Secrétaire-Trésorier soit chargé de donner avis en conséquence.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Viau, Secondé par l'échevin Landry :

Que des soumissions à être reçues jusqu'au quinzième jour de mai prochain soient demandées pour la fourniture du bois nécessaire au chauffage des fournaises des pompes de l'aqueduc, pour une année à compter du premier juillet prochain.

Le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée devra s'engager, par écrit envers cette corporation à fournir du bois de quatre pieds de longueur, sain et sec, et donner deux cautions responsables, comme garantie de la due exécution du contrat.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Barette :

Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à protéger tous les billets de cette corporation, échéant à la Banque Ville-Marie, d'ici à la fin du mois.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis :

AU CONSEIL DE LA CITÉ DE HULL.

Nous soussignés, Eraste-d'Odé d'Orsonnens, Maire, et Jean-Olivier Laferrière, Secrétaire-Trésorier, de la cité de Hull certifions par les présentes qu'à une assemblée générale des électeurs propriétaires des propriétés immobilières cotisées de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des sessions du conseil, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, jeudi, le onzième jour d'avril mil huit cent quatrevingt-neuf, et spécialement convoquée par avis public dans le but de considérer le Règlement numéro 43 de la corporation de la cité de Hull, autorisant le conseil de la dite cité de Hull à émettre, vendre et négocier des débentures au montant de cent mille (\$100,000) piastres destinées aux fins énoncées au dit Règlement No. 43, passé par le conseil de la dite cité de Hull le treizième jour de mars dernier, et d'en disposer suivant les exigences de la loi, lequel dit Règlement ayant été lu dans les deux langues anglaise et française à l'assemblée susdite a été approuvé à l'unanimité, par les électeurs présents, sans la tenue ou la demande d'un poll à cet effet.

En foi de quoi, nous avons fait le présent certificat, à Hull susdit, ce onzième jour du mois d'avril mil huit cent quatre-vingt-neuf.

E. D'ODET D'ORSONNENS,
Président.

J. O. LAFERRIERE,
Sec.-Trés.

6 Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Champagne :

Que ce conseil ajourne à mardi, le vingt-troisième jour d'avril courant, à sept heures et demie du soir.
Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SEANCE DU 23 AVRIL 1889.

A une assemblée régulière du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mardi, le vingt-troisième jour d'avril mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire Eraste-d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Barette, Marston, Viau, Landry et Graham, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Landry :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvées.
Adopté.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Viau :

Que la liste des voteurs, préparée en vertu de l'*Acte électoral de Québec*, telle qu'amendée par l'insertion des noms qui viennent d'être lus, soit approuvée et mise en force,

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Viau :

Que les différentes communications qui sont maintenant déposées sur le bureau de ce conseil, soient déférées à leurs comités respectifs, à l'exception cependant des lettres de MM. Rochon et Champagne, Alonzo Wright et J.-A. Champagne, et de la requête de Calixte Ducharme.

Adopté.

**SEPTIEME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET
DE L'EAU.**

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre comité du feu et de l'eau, en assemblée tenue au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, à deux heures de l'après-midi, lundi, le vingt-deuxième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, et représenté par les échevins Ardouin, Président au fauteuil, Champagne, Viau et Scott, Son Honneur le Maire étant aussi présent à l'honneur de vous présenter son septième rapport comme suit :

Votre comité à chargé M. Dumais, ingénieur de l'aqueduc, de faire les estimations et devis relatif aux appropriations destinées au prolongement de l'aqueduc, dans les différents quartiers de la ville, et avec l'assistance du chef Genest de localiser les boîtes pour le télégraphe d'alarme qui devront être établies avec les appropriations faites à cet effet ;

Votre comité a de plus approuvé les comptes suivants, et en recommande le paiement :

Mortimer & Co.....	\$137 00
<i>La Vallée de l'Ottawa</i>	86 40
<i>The Weekly Dispatch</i>	86 40
Napoléon Pagé.....	36 75
Basile Carrière.....	15 00
Garth & Co	13 00
Charles Leduc.....	2 00

\$376 55

Respectueusement soumis,

(Signé) G. G. ARDOUIN, Président.
" L. N. CHAMPAGNE.
" URBAIN VIAU.
" W. F. SCOTT.

4. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Scott :

Que le septième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

A LA CORPORATION DE LA CITÉ DE HULL.

Votre comité spécial chargé de régler les litiges résultant des expropriations faites pour le prolongement des rues Wright et Alma, dans le quartier No. 5, et de procurer des titres aux personnes expropriées ou déplacées en assemblée, tenue au bureau de M. le Maire d'Orsonnens, vendredi, le douzième jour d'avril après-midi, sous la présidence de Son Honneur le Maire, et à laquelle assemblée sont aussi présents, les échevins Aubry et Barette à l'honneur de faire rapport comme suit :

Votre comité recommande que la question relative aux réclamations des Révérendes Soeurs Grises soit déférée à un arbitrage, et que la somme de quatre cents (\$400) piastres soit allouée à Madame John Scott, en paiement du lot No. 528, et partie du lot No. 537, occupés par la rue Alma, et que ces derniers lots soient mis en vente au prix de douze cents (\$1200) piastres ;

Votre comité recommande de plus, qu'un titre soit offert, sous forme de compromis à M. Adolphe Gatien, pour la portion de terrain que possède la corporation, en avant de sa maison, et qu'à défaut, par lui d'accepter cette offre, il soit forcé, par la corporation d'enlever sa maison du terrain de la rue St-Cuthbert, et qu'un titre soit aussi délivré à M. Alexis D'Août pour le lot No. 536, en compensation du lopin de terre No. 554 qu'il possèdait primitivement, ainsi qu'à MM. Sylvestre Chatillon, Sylvain St-Jean et Cuthbert Bordeleau, pour les terrains qu'ils occupent respectivement, sur la rue Wright.

Respectueusement soumis,

(Signé) E. D'ODET D'ORSONNENS.
" F. BARETTE.

5. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Champagne :

Que le Rapport du comité spécial, nommé pour régler les questions relatives au prolongement des rues Wright et Alma qui vient d'être soumis, soit adopté, et que Son Honneur le Maire, Eraste d'Odette d'Orsonnens, soit nommé arbitre pour cette corporation dans le cas des Révérendes Soeurs Grises, au sujet de la partie de leur terrain exproprié pour les dites fins

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Landry, Secondé par l'échevin Barette :

Que l'ingénieur de la cité M. Dumais soit chargé de faire exécuter les travaux qu'il jugera nécessaire pour remédier aux griefs dont se plaint M. Calixte Ducharme, dans sa lettre de ce jour.

L'échevin Viau propose en amendement, secondé par l'échevin Marston :

Que cette question soit laissée sur la table jusqu'à la prochaine assemblée.

Cet amendement est adopté et la motion principale rejetée sur la division suivante :

Pour l'amendement--les échevins Ardouin, Scott, Barette, Marston, Viau et Graham :--5
Contre--les échevins Champagne, Barette et Landry : --3.

Arrive l'échevin Aubry.

7. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Viau :

Que la lettre de M. Alonzo Wright, M. P. en date du 20 avril courant, avec celle de M. W.-C. Van-Horne qui l'accompagne soit reçue, et que des remerciements soient votés par ce conseil à M. Wright, pour sa courtoisie et le trouble

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

qu'il s'est donné pour engager le C.P.R. à faire de notre ville une station d'arrêt pour tous ses trains circulant sur cette section de sa ligne.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Barette :

Que le salaire de M. le Recorder Champagne soit porte de quatre cents à six cents (\$600) piastres par année, à compter du vingt-cinq avril courant.

Pour--les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Barette Landry et Graham :--6
Contre--les échevins Marston, Viau et Aubry :--3.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Barette :

Que ce conseil siège maintenant à huis clos, pour considérer la poursuite de T. Viau, et la lettre de MM. Rochon et Champagne.

Pour--les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Barette, Landry et Graham :--6.
Contre--les échevins Marston, Viau et Aubry :--3.

Adopté.

La salle est vidée et il est :

10. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Graham :

Que vu que cette corporation est menacée d'être entraînée dans des dépenses considérables par suite de l'action portant le No. 559 de la cour supérieure du district d'Ottawa, instituée contre cette corporation par Théophile Viau, Son Honneur le Maire soit autorisé à proposer un arbitrage au dit Viau à la condition que ce dernier ainsi que la corporation s'engagent d'accepter la décision d'arbitres, comme finale ; cette corporation se réservant par la présente tous moyens de défense qu'elle a à sa disposition au cas où un arbitrage serait refusé par le dit Viau.

L'échevin Scott propose en amendement, secondé par l'échevin Marston :

Que M. T.P. Foran, avocat d'Aylmer soit chargé de la défense dans cette cause avec M. Lacoste, avocat de Montréal comme conseil.

L'échevin Ardouin propose en sous-amendement, secondé par l'échevin Viau :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et des échevins Scott et Viau soit chargé de nommer un avocat pour défendre cette corporation dans la cause de M. T. Viau contre la cité de Hull, et aussi d'engager les services d'un conseil, si ils le jugent nécessaire.

Pour le sous-amendement--les échevins Ardouin, Viau et Aubry :--3.
Contre--les échevins Scott, Champagne, Marston, Barette, Landry et Graham :--6.
Rejeté.

L'amendement est adopté et la motion principale rejeté sur la division suivante :

Pour l'amendement--les échevins Ardouin, Scott, Barette, Marston et Viau :--5.
Contre--les échevins Champagne, Aubry, Landry et Graham :--4.

11. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Aubry :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 30 AVRIL 1889.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 34 d'un "acte pour incorporer la cité de Hull", au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mardi, le trentième jour d'avril mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E.-d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Marston, Viau, Aubry, Graham et Landry, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation avec le certificat du service d'icelui est dûment produit et déposé sur le bureau du conseil.

Sur une objection de l'échevin Champagne à l'effet que les séances régulières du conseil étant fixées, par la loi, à dix heures de l'avant-midi, il s'élevait des doutes quant à la légalité d'une assemblée spéciale convoquée pour le soir la séance est levée.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 4 MAI 1889.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 34 d'un "Acte pour incorporer la cité de Hull", au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, samedi, le quatrième jour de mai mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E.-d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Marston, Ardouin, Scott, Champagne, Viau et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation avec le certificat du service d'icelui est dûment produit et déposé sur le bureau de ce conseil.

1. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Ardouin :

Que l'amendement à la motion numéro 10, adopté par ce conseil à assemblée tenue le vingt-troisième jour d'avril dernier, nommant M. T.-P. Foran avocat de cette corporation pour prendre sa défense dans la poursuite instituée contre elle par Théophile Viau, soit reconsidérée.

Adopté.

Arrive l'échevin Graham.

2. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Arduin :

Que la nomination de M. T.-P. Foran comme avocat, avec M. Lacoste de Montréal comme conseil chargés de prendre la défense de cette corporation dans la poursuite portant le numéro 559 de la cour supérieure du district d'Ottawa, instituée contre cette dernière par Théophile Viau soit révoquée, et que M. Charles-B. Major, comme avocat du dossier, et M. Henry Aylén comme conseil, soient chargés de la défense en icelle, comme si la première nomination n'eût pas été faite.

L'échevin Champagne propose en amendement, secondé par l'échevin Graham :

Qu'attendu qu'il n'est pas dans les intérêts bien entendus de cette corporation de s'engager dans un procès de cette importance, ce conseil adopte les moyens d'en venir à un arrangement avec le dit Viau en lui proposant un arbitrage aux conditions mentionnées dans la motion numéro 10 de ce conseil, proposée à son assemblée tenue le vingt-trois d'avril dernier.

Cet amendement est déclaré hors d'ordre par Son Honneur le Maire.

La motion principale est adoptée sur la division suivante :

Pour--les échevins Marston, Arduin, Scott, Viau et Aubry :--5.
Contre--les échevins Champagne et Graham :--2.

3. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne :

Que MM. Moïse Trudelle, Joshua Wright et Sylvestre Chantillion soient nommés évaluateurs, et chargés de la révision immédiate du rôle d'évaluation de cette ville pour l'année 1889-90, avec la rémunération allouée l'année dernière.

Adopté.

L'échevin Viau votant contre la motion.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Aubry :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROCINGE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 6 MAI 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le sixième jour de mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E.-d'Odèt d'Orsonnens et fauteuil, et les échevins Scott, Champagne, Aubry, Marston, Barette et Landry formant un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott :

Que ce conseil ajourne à mercredi, le huit mai courant, à sept heures et demie du soir

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. très.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 8 MAI 1889.

A une assemblée régulière de conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mercredi, le huitième jour de mai mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire Eraste-d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Landry, Barette, Viau Aubry, Marston, Champagne et Scott, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que les minutes des quatre dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées, après avoir retranché le nom du moteur comme ayant voté pour la motion No. 10 proposée à l'assemblée du vingt-trois d'avril dernier.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne :

Que les comptes et communications qui sont déposés sur le bureau de ce conseil soient déferrés à leurs comités respectifs, à l'exception des communications ayant trait à la santé publique, et la requête des employés de la maison des pompes de l'aqueduc, demandant une augmentation de salaire.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne :

Que la requête des citoyens du quartier No. 5 et la lettre du Dr. Jos. Beaudin, en sa qualité d'officier de santé se plaignant de la condition sanitaire dangereuse dans laquelle se trouvent les abords du lac Flora et de l'égoût qui y a été pratiqué soient accordées, et que les travaux dont il y est fait mention soient exécutés sans délai, et que ce conseil fasse aussi droit à la lettre de M. Honoré Brenot, au sujet des immondices qui sont déposés auprès de sa résidence.

L'échevin Scott propose en amendement, secondé par l'échevin Viau :

Que chacun des papiers auxquels il est référé dans cette motion soit considéré séparément.

Cet amendement est adopté et la motion principale réjeté sur la division suivante :

Pour l'amendement--les échevins Scott, Ardouin, Landry, Barette, Viau et Marston :--6.
Contre--les échevins Champagne Aubry :--2.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Ardouin :

Que ce conseil fasse droit à la lettre de M. Honoré Brenot et que le chef de police Genest soit chargé de notifier les personnes qui sont supposées avoir déposé les immondices dont se plaint ce monsieur de les enlever et d'aviser aux moyens d'en prévenir la répétition pour l'avenir.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Aubry :

Que les travaux mentionnés à la lettre du Dr. Beaudit soient exécutés sans délai, mais soient limités à l'enlèvement des obstructions et des immondices qui se trouvent dans le canal d'égoût du lac Flora, et à la pose des tuyaux en grés et au remplissage du dit égoût.

Cette motion est retirée.

5. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Barette :

Que la question de l'égoût du lac Flora soit laissée sur la table jusqu'à la prochaine assemblée et que dans l'intervalle l'ingénieur de la cité soit chargé de faire une estimation du coût probable des travaux à être exécutés, et qu'en même temps fasse une revue du canal d'égoût fait par l'échevin Marston sur la rue St. Etienne, afin d'adopter tels moyens qu'il jugera opportun pour en tirer avantage pour l'assainissement de cette partie de la ville, et qu'il visite aussi l'extrémité nord des rues Albion et Britannia dans le quartier No. 5.

L'échevin Scott propose en amendement, secondé par l'échevin Viau :

Que tous les mots après "prochaine assemblée" soient retranchés de la motion principale et qu'ainsi amendée, la dite motion soit approuvée.

Pour l'amendement--les échevins Scott, Arduin et Viau :--3.

Contre--les échevins Landry Champagne, Barette, Aubry et Marston :--5.

Rejeté.

La motion principale est adoptée sur la même division transposée.

6. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Barette :

Que les constables Latour, Dion, Cyr et Guilbault et les employés de l'aqueduc, Richard, Charland et Beauchamp soient réengagés pour l'année courante, au salaire de cinq cents (\$500) piastres par année chacun, et que le chef Genest, avec les constables d'Aoust et Blais, et l'ingénieur Paris, soient aussi réengagés pour l'année courante ; les trois premiers aux mêmes salaires que l'année dernière, et l'ingénieur Paris, à deux piastres et vingt-cinq cents par jour.

L'échevin Scott propose en amendement, secondé par l'échevin Marston :

Que ces questions soient laissées sur la table jusqu'à la prochaine assemblée, et que les estimés de l'année soient maintenant prises en considération.

Cet amendement est adopté et la motion principale rejetée, sur la division suivante :

Pour l'amendement--les échevins Scott, Arduin Champagne, Viau et Marston :--5.

Contre--les échevins Landry, Barette et Aubry ;--3.

7. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Viau :

Que ce conseil se forme en comité général, avec Son Honneur au fauteuil pour considérer les estimés de l'année.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Viau :

Que le comité lève séance, rapporte progrès, et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Aubry :

Que le rapport verbal fait par Son Honneur le Maire au sujet de l'échange de biens-fonds proposée par la Révérende Soeur Demers, à cette corporation pour l'ouverture des rues Wright et Alma, entre les rues Division et St. Cuthbert, dans le quartier No. 5 de cette cité qui se lit comme suit, soit adopté, savoir : La Révérende Soeur Demers, au nom de la communauté des Soeurs Grises propose d'abandonner à la corporation de la cité de Hull tous ses droits de propriété aux lots Nos. 528 a., 552 a., 553 a., et au terrain pris pour l'ouverture de la rue Wright, de soixante-six pieds de largeur, entre les dites rues Division et St. Cuthbert dans le dit quartier No. 5 de la dite cité, et de ses droits hypothécaires au lot No. 552 et à tous autres lots affectés d'hypothèque, le tout tel qu'indiqué au plan cadastral corrigé, pour cette partie du dit quartier--Et en contre échange, Son Honneur le Maire, au nom de cette corporation propose d'abandonner à la Révérende Soeur Demers, tous droits de propriété aux lots Nos. 548, 548 a., 535, 535 a., 536a. et en outre de lui donner céder et abandonner à titre d'indemnité, tout le lot No. 528, tel qu'indiqué par le plan cadastral corrigé sus-mentionné; -- Et que Son Honneur le Maire soit, par la présente, autorisé à signer, pour et au nom de cette corporation tous actes et documents nécessaires pour compléter le présent rapport, et celui du comité spécial chargé du règlement de toutes les questions en rapport avec l'ouverture des dite rues Wright et Alma, adopté par ce conseil, à son assemblée du vingt-trois d'avril dernier.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Champagne :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, et des échevins Scott et Graham soit nommé pour rencontrer les héritiers Wright afin de s'assurer du terrain nécessaire à la construction de la cour et de la prison sur le lopin de terre communément appelé "La réserve de la cour", et de faire rapport à la prochaine assemblée de ce conseil.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Ardouin :

Que le comité des rues et améliorations soit chargé d'examiner le plan actuellement déposé pour la bâisse de l'Hôtel de Ville, et que ce dernier étant reconnu impropre, de confier à M. Gauthier, architecte de cette ville, le soin d'en préparer de nouveau avec devis et spécifications pour un édifice dont le coût total ne devra pas excéder la somme de huit mille (\$8000) piastres.

L'échevin Viau propose en amendement, secondé par l'échevin Barette :

Que le coût de la bâisse projetée n'excède pas cinq mille (\$5000) piastres, et que six lots seulement du Carré du marché soient affectés à cette fin, et que la balance du terrain soit mise en vente.

Pour l'amendement--les échevins Landry, Viau et d'Orsonnens :--4.

Contre--les échevins Scott, Ardouin, Champagne, Aubry et Marston :--5.

Perdu.

Pour la motion principale--les échevins Ardouin, Champagne et Aubry :--3.

Contre--les échevins Scott, Landry, Viau, Barette et Marston :--5.

Perdue.

12. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Champagne :

Que des plans soient demandés pour la bâisse de l'hôtel de ville, sur l'ancien site du Carré du marché, à un coût qui ne devra pas excéder cinq mille (\$5000) piastres.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Aubry :

Que le moteur soit autorisé à faire réparer les trottoirs sur les rues Centrale, Charles et du Pont, et à tous autres endroits reconnus dangereux à la sûreté publique ou de nature à provoquer des poursuites en dommages contre cette corporation, et que M. Dumais, l'ingénieur de la cité soit chargé de surveiller l'exécution de ces travaux.

14. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Barette :

Que ce conseil ajourne à mercredi, le 15 mai courant, à sept heures et demie du soir.

Pour--les échevins Scott, Arduin, Viau, Marston et Barette :--5.
Contre--les échevins Champagne, Landry et Aubry :--3.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 15 MAI 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mercredi, le quinzième jour de mai mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le maire Eraste d'Odette D'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Arduin, Landry, Barette, Aubry, Viau, Landry, Graham, Marston, Champagne et Scott, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Barette :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Aubry :

Que les comptes et communications qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs, moins la requête du Dr. Duhamel et autres, au sujet de l'arrosage de la rue Main.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Landry :

Que ce conseil se forme en comité général, avec Son Honneur le Maire au fauteuil, pour considérer le huitième rapport du comité des finances.

L'échevin Viau propose en amendement, secondé par l'échevin Arduin :

Que le huitième rapport du comité des finances, soit adopté.

Pour l'amendement--les échevins Viau et Arduin :--2.

Contre--les échevins Champagne, Marston, Barette, Aubry, Landry, Graham et Scott :--7.

Perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

Le Rapport suivant est examiné et discuté en comité général.

HUITIÈME RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES

Au Conseil de la Cité de Hull :

Votre comité des finances dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier samedi après-midi, le onzième jour de mai 1889, et représenté par les échevins Graham, Président au fauteuil, Ardouin et Viau a l'honneur de vous présenter son huitième rapport dans la forme qui suit, savoir :

Votre comité après avoir pris communication des estimés pour l'année finissant le 30 d'avril 1890 préparés par votre Secrétaire-Trésorier et indiquant une somme de \$50330 de revenus a cru devoir les apprécier de la manière suivante :

Présumant que \$70,000 seulement seraient converties sur l'emprunt autorisé de \$100,000 votre comité ne pourvoit ici qu'aux intérêts etc, sur \$70,000.

Intérêts et fonds d'amortissement.....	\$15720 00
Salaires des employés.....	7450 00
Effets payables 50%	4400 00
Chauffage des pompes de l'aqueduc.....	3000 00
Dépenses contingentes	2000 00
Loyers et intérêts sur biens fonds	1752 80
Comptes approuvés et impayés	1387 85
" non-approuvés.....	559 33
Dûs provinciaux et du comté	350 00
Chauffage des bureaux etc.....	250 00
Impression et papeterie.....	250 00
Habillements des constables.....	250 00
Révision du Rôle d'évaluation	225 00
Octroi à la Brigade J. Cartier	200 00
Election municipale	125 00
Département des rues améliorations.....	4500 00
Salaire d'un inspecteur.....	600 00
Département des Marchés	300 00
" de la Santé.....	300 00
Fonds de réserve 5% du revenu.....	2516 50

\$46136 48

Laissant un excédant de \$4193 52 de revenus, représentant le minimum des taxes qui seront encore impayées le 30 d'avril 1890.

Comme il appert par les appropriations ci-dessus, votre comité a cru devoir affecter une somme de \$600 pour le salaire d'un inspecteur des travaux de cette ville, nomination que votre comité recommande avant qu'aucune somme ne soit affectée à l'exécution d'aucuns travaux.

Votre comité a examiné les différents comptes qui ont été mis devant lui par votre Secrétaire-Trésorier, a approuvé les suivants, et en recommande le paiement :

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

L'Hôpital-Général	\$ 67 50
Napoléon Pagé.....	60 50
George A. Harris	18 00
Ernest Lefebvre	2 30
Joseph Renaud.....	50
	\$148 80

Respectueusement soumis.

(Signé) C. E. GRAHAM, Président.
" G. G. V. ARDOUIN
" URBAIN VIAU.

4. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Viau :

Que le comité lève séance, rapporte progrès, que Son Honneur reprenne son siège, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Graham, Secondé par l'échevin Arduin :

Que le huitième rapport du comité des finances, tel que rapporté du comité de ce conseil, soit adopté.

Proposé en amendement par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Marston :

Attendu que le montant du premier item des estimés maintenant soumis n'est pas suffisant pour pourvoir au paiement des intérêts et du fonds d'amortissement, sur l'emprunt projeté de trente mille (\$30,000,00) piastres pour les fins de construction du Palais de justice, et du Pont de la Gatineau, que cet item soit amendé en y ajoutant la somme requise pour pourvoir aux dits intérêts et fonds d'amortissement, et que dans le cas où tel emprunt ne serait pas effectué, la dite somme soit employée pour autres améliorations.

Pour l'amendement--les échevins Champagne, Marston, Barette et Landry :--4.

Contre--les échevins Scott, Arduin, Viau, Aubry et Graham :--5.

Perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

6. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que M. Narcisse Gagnon soit nommé inspecteur des travaux de cette ville, au salaire de six cents (\$600) piastres par année, à compter du seize (16) mai courant.

Adopté.

Les échevins Graham, Champagne et Landry votant dans la négative.

7. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Scott :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à donner les ordres nécessaires à l'inspecteur Gagnon pour la réparation de la clôture le long de la rue Brigham, aux termes de la lettre de M. John S. Hall, en date du 22 d'avril dernier.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Viau :

*Que les appropriations placées dans les estimés pour des fins d'améliorations dans les rues soient divisées entre les cinq quartiers au *prorata* des revenus fournis par chacun d'iceux, au trésor de la ville.*

L'échevin Champagne propose en amendement, secondé par l'échevin Marston :

Que le montant de ces appropriations soit également partagé entre les cinq quartiers de la ville.

Pour l'amendement--les échevins Champagne, Marston, Scott et Graham :--4.
Contre--les échevins Ardouin, Barette, Aubry, Viau et Landry :--5.

Perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

9. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Viau :

Que les représentants du quartier No. 3, dans ce conseil soient autorisés à donner les ordres nécessaires à l'inspecteur des travaux pour la réparation immédiate des trottoirs sur la rue Centrale, Charles et du Pont, et à tous autres endroits reconnus comme dangereux à la sûreté publique ; le montant ne devant cependant pas excéder le montant de la part afférente au dit quartier, sur les estimés de l'année courante.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Graham :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire et des échevins Marston, Viau et Ardouin soit formé dans le but de définir les devoirs et les pouvoirs de l'inspecteur des travaux, et de faire rapport à ce conseil.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Marston :

Que ce conseil ajourne.

Pour--les échevins Champagne, Barette et Marston :--3.
Contre--les échevins Scott, Ardouin, Viau, Aubry Landry et Graham :--6.

Perdu.

12. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Scott :

Que ce conseil siège maintenant à huis clos pour considérer les soumissions entrées pour la fourniture du bois nécessaire au chauffage des pompes de l'aqueduc.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à consulter M. Major, l'avocat de cette corporation dans la poursuite de T. Viau contre elle au sujet de la reprise des travaux de l'aqueduc par ce dernier, et si nécessaire de prendre des procédés pour le forcer à suspendre ces travaux commencés sans instruction, sur la rue Britannia.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Scott :

Que la soumission de James J. Maloney offrant de fournir le bois nécessaire au chauffage des pompes de l'aqueduc à \$1.40 par corde soit acceptée, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à passer un contrat basé sur sa soumission et la résolution No. 4 passée par ce conseil à son assemblée du quinze d'avril dernier.

L'échevin Champagne propose en amendement, secondé par l'échevin Viau :

Que la soumission de Joseph Lemieux au même objet, et au prix de \$1.40 par corde, soit acceptée, et que Son Honneur le maire soit autorisé à signer un contrat à cet effet avec le dit Joseph Lemieux aux termes de la demande et de la soumission.

Pour l'amendement--les échevins Champagne, Barette, Viau, Aubry et Landry :--5.
Contre--les échevins Scott, Ardoch Marston et Graham :--4.

Amendement adopté.

15. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Scott :

Que les hommes composant la force de police, et ceux au service de l'aqueduc soient réengagés, pour l'année courante, aux mêmes termes et salaires que l'année dernière.

Adopté.

L'échevin Aubry votant dans la négative.

16. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Barette :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

*(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.*

*(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire*

PROVINGE DE QUÉBEC.
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 3 JUIN 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le troisième jour de juin mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire E. d'Odette d'Orsonnens au fauteuil et les échevins Ardoch, Scott, Champagne, Barette, Viau, Marston, Landry et Graham, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Landry :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Ardoch, secondé par l'échevin Landry :

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs, à l'exception de la demande en réduction d'évaluation de la Révérende Soeur Demers et la requête des citoyens de la rue Inkerman.

Adopté.

Arrive l'échevin Aubry.

Le rapport suivant est soumis.

**EIGHTH REPORT OF THE FIRE AND WATER
COMMITTEE.**

To the Corporation of the City of Hull :

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your Secretary-Treasurer on Wednesday, the twenty-ninth day of May 1889, in the afternoon and represented by Aldermen Ardouin, chairman in the chair, Viau, Marston, Champagne and Scott beg to submit this, its Eighth Report, as follows :

1o. Your Committee recommends that your Secretary-Treasurer be authorized to call immediately for tenders, to be received until the fifteenth day of june next for the construction of the Electric Fire alarm system after the Report prepared to that effect by M. Paul T. C. Dumais.--Gongs to be-of the same size as used in Ottawa, and to be placed in the Fire Station, Tank and Pump Houses, and the City Hall ; samples and description of alarm boxes and wires to accompany tenders ;

2o. That the Secretary-Treasurer be also authorized to call for tenders to be received until the second day of july next for the supply of the cast iron pipes, hydrants valves and all special castings required for the extension of the Waterworks, as set forth in a report made by M. Paul T. C. Dumais--Separate tenders for each class of articles required to be fyled ;

3o. That an additional boiler and pump be purchased and placed in the Pump House ; and that the ten inch pipes from the Pump House to Brewery Street be raised, and that they be repalced by two fifteen inch pipes, or that and additional ten inch pipe be laid instead ;

In addition, your Committee recommends that the roof of the Pump and Tank Houses be painted, and that the Superintendant of Works provides for proper storege and cleaning of the flange pipes belonging to this corporation.

On the various papers laid before us by your Secretary-Treasurer, your Committee reports as follows:

The petition of L. C. A. Casgrain offering the "O'Brien's Telephone Index" has been refused, and that of André Lanfry, for a further reduction of tax on his public baths referred back to council.

With reference to the petition of the citizen of Main Street praying that the street be watered by the police force, your Committee cannot grant it, but refer the petitioners to By-law No. 33 on the subject, passed by your council on the eleventh of june 1885, and has laid over the prayer of the citizens of Kent Street for the extension of waterworks in that direction until the question of extension is taken up.

Respecfully submitted.

(Signed) G. G. V. ARDOUIN, Président,
" W. F. SCOTT.
" URBAIN VIAU.
" GEO. J. MARSTON.
" L. N. CHAMPAGNE.

3. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Scott :

Que le Huitième Rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis.

**FIRST REPORT OF THE STREET AND
IMPROVEMENT COMMITTEE.**

To the Corporation of the City of Hull :

Your Street and Improvement Committee duly assembled in the office of your Secretary-Treasurer on thursday, the twenty-third day of May one thousand eight hundred and eighty-nine, in the afernoon, and represented by Aldermen Marston chaiman, in the chair, Aubry Graham, and Landry beg to report that on the question of the City-Hall it has arrived to the following conclusion:

Your Committee recommends that plans be asked for the immediate construction of the stone wall of a building 50 X 70 or Soft. with high basement, surmounted by two stories and mansard roofs at a cost, when finished not to exceed eight thousand (\$8000) dollars but that five thousand (\$5000) dollars only be expended thereon this year, with a view to abate the rents which now bear heavily upon this corporation, and to secure better accommodation for the various requirements of your council.

Respecfully submitted,

(Signed) GEO. J. MARSTON, Président.
" ED. LANDRY.
" C. E GRAHAM.
" EDMOND S. AUBRY.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Ardouin :

Que le premier rapport du comité des rues et améliorations qui vient d'être soumis, soit adopté.

L'échevin Viau propose en amendement, secondé par l'échevin Barette :

Que ce rapport soit laissé sur la table, jusqu'à la prochaine assemblée.

Cet amendement est adopté par le vote prépondérant du maire sur division suivante:

Pour--les échevins Scott, Barette, Viau, Landry et d'Orsonnens:--5.
Contre--les échevins Ardouin, Champagne, Marston, Aubry et Graham :--5.

Le Rapport suivant est soumis.

A LA CORPORATION DE LA CITÉ DE HULL

Votre comité spécial, chargé de définir les devoirs et les pourvoirs de l'inspecteur des travaux de la cité dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier vendredi, le dix-sept mai 1889, et représenté par Son Honneur le Maire E. d'Odèt d'Orsonnens, et les échevins Viau, Marston et Ardouin à l'honneur de faire rapport comme suit :

Après avoir appelé l'échevin Marston au fauteuil, votre comité a procédé de la manière suivante à la rédaction et à l'établissement des règles de pratique et de conduite qui devront servir de base à l'inspecteur des travaux de la cité, dans l'exécution de ses devoirs;

1. L'inspecteur ne commencera aucun travail sans en avoir, au préalable reçu l'autorisation par résolution du conseil.

2. Il ne devra, en aucun cas faire l'achat ou ordonner la livraison d'aucune marchandise ou effet quelconque d'aucun marchand ou commerçant autrement que sur un ordre écrit du Secrétaire-Trésorier, et sur telle livraison de marchandise, etc., il devra, dans tous les cas se faire délivrer une facture d'icelles qu'il gardera par devers lui jusqu'à la production de son rapport mensuel, et telle facture ou factures seront alors livrées au Secrétaire-Trésorier ;

3. Tous les mois, avant la séance des assemblées mensuelles du conseil, l'inspecteur devra fournir au comité des rues et améliorations, un état détaillé de toutes les dépenses qu'il aura faites comme susdit, durant le mois ;

4. Les échevins de différents quartiers de cette ville pourront recommander les ouvriers ou journaliers et charretiers à l'emploi de l'inspecteur ; mais ce dernier aura le droit, pour cause de renvoyer tels hommes de son service en rendant compte cependant au comité au compte duquel ces hommes étaient employés, et les échevins ne devront jamais intervenir dans telles destitutions:

5. Sur une visite faite dans leurs quartiers respectifs, accompagnés de l'inspecteur les échevins de chaque quartier pourront déterminer les travaux qui devront y être exécutés, et en ordonner la confection, sujet à l'approbation du comité pourvu qu'il y ait des fonds en disponibilité pour tel quartier ;

6. Lorsque les échevins d'un quartier ne s'entendent pas relativement à certain ouvrage projeté, la décision en sera laissée au comité duquel relèveront ces ouvrages ;

7. En cas d'urgence, l'inspecteur devra suivre les ordres qui lui seront donnés par le président du comité intéressé conjointement avec Son Honneur le Maire : ces instructions devront être données par écrit,

8. L'inspecteur sera responsable envers la corporation, de tous les outils qui lui seront confiés dans l'exécution des devoirs de sa charge, et le prix d'iceux en sera retenu à chacun des ouvriers qui en feront l'usage jusqu'à ce qu'il les ait rapportés à l'inspecteur.

9. L'inspecteur des travaux sera en même temps également inspecteur des bâtisses et inspecteur de la cité, et des cheminées et il sera de son devoir, chaque fois qu'il remarquera quelqu'empiètement sur les rues, de quelque nature que ce soit de signaler le fait au conseil ;

10. Le tarif suivant est établi et réglé, pour la construction en neuf des trottoirs de la ville: il sera alloué un cent par pied linéaire, pour les trottoirs de trois madriers de largeur, et un quart de cent par pied linéaire, pour chaque madrier additionnel de largeur ; un demi cent par pied linéaire sera alloué en sus, pour défaire et relever un vieux trottoir, et déblayer le terrain, où la chose sera nécessaire ;

11. L'inspecteur devra veiller à ce que les sommes d'argent qu'il sera appelé à dépenser, comme susdit dans aucun quartier, n'excèdent en aucun cas le montant et la balance approprié pour tout tel quartier.

Respectueusement soumis,

(Signé) E. D'ODET D'ORSONNENS,
Président.
" URBAIN VIAU.

" GEO. J. MARSTON.
G. G. V. ARDOUIN.

5. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Graham :

Que le rapport qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Aubry :

Qu'en conformité du rapport spécial qui vient d'être adopté, M. Narcisse Gagnon soit nommé concurremment avec la charge d'inspecteur des travaux, inspecteur de la cité, et inspecteur des bâties et des cheminées, au salaire déjà approuvé.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Ardouin.

Que le comité nommé pour s'assurer du site propre à la construction de la cour et de la prison, sur le terrain connu comme "La réserve de la cour" soit autorisé à se faire assister d'un notaire, s'il le juge à propos, et de faire rapport à une époque aussi rapprochée que possible.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Landry :

Vu que cette corporation a affecté, par Règlement approuvé par les électeurs propriétaires de cette cité, une somme de quinze mille (\$15,000) piastres pour venir en aide à la construction d'un pont en fer sur la rivière Gatineau, reliant la cité de Hull au village de la Pointe Gatineau, et que ce conseil est maintenant en mesure de demander l'intervention et l'aide du gouvernement de la Province de Québec pour cette dite entreprise en observant les conditions et formalités voulues par la loi, it est résolu comme suit :--

10. La corporation de la cité de Hull s'engage, par la présente, à faire construire à ses frais, ou avec l'aide des autres municipalités intéressées, si la somme de \$15,000 n'était pas suffisante, des supports en maçonnerie, destinés à recevoir la superstructure ou tablier métallique du dit pont.

20. Cette corporation s'engage de plus à ce que le prix d'un tablier en bois soit payé au Gouvernement de cette Province, sous tel délai qui sera fixé entre cette corporation et le dit Gouvernement.

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Honorable Commissaire des Travaux Publics, avec prière d'envoyer l'Ingénieur du Gouvernement pour déterminer l'emplacement exact du pont en question, fournir les plans et devis etc., et de faire construire et poser au frais du Gouvernement, lorsque les conditions ci-dessus auront été remplies, une superstructure métallique de première qualité, et offrant toutes les garanties quant à la solidité et à la durée.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Scott :

Attendu que le site destiné à la construction de la cour et de la prison en cette ville a été choisi, et que ce conseil est maintenant prêt à commencer les travaux pour l'érection de cette bâtie le Gouvernement de Québec soit prié d'envoyer les plans et devis nécessaires à cette construction, et que copie de la présente résolution soit placée entre les mains de M. Alfred Rochon, notre député à la législature locale, pour être, par lui, envoyée à qui de droit.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Scott :

Qu'instruction soit donnée à M. l'inspecteur Gagnon de notifier Madame Hyacinthe Beaulieu de faire disparaître les empiètements qu'elle a fait, par une construction sur la rue Ivy, sous tel délai qu'il jugera à propos de donner à la dite Dame Beaulieu et qu'à défaut par cette dernière de ce faire, dans les délais fixés, le dit inspecteur prenne avec lui les secours suffisants, et il fasse disparaître tels empiètements, aux frais de la dite Dame Beaulieu.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ DE SANTÉ

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre comité de santé, dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, mardi après-midi, le vingtunième jour de Mai 1889, et représenté par les échevins Aubry, président au fauteuil, Scott, Ardouin et Marston a l'honneur de vous présenter son premier rapport, ainsi qu'il suit :

Après avoir passé en revue plusieurs causes apparentes d'insalubrité et de nuisances dans les limites de notre ville, et en avoir étudié la provenance et leurs effets dans un grand nombre de cas, votre comité en est arrivé à la conclusion que des réformes étaient nécessaires et possibles et en demandaient l'action immédiate.

En conséquence, votre comité a cru devoir autoriser son Président à donner les ordres nécessaires pour l'application, dans toute sa rigueur du règlement No. 32, concernant les nuisances et pourvoyant à l'entretien des privés, souilles, chenils étables, écuries etc., ainsi qu'aux règlements concernant les abattoirs et l'enlèvement des vidages.

Respectueusement soumis,

(Signé) EDMOND S. AUBRY, Président.
" W. F. SCOTT.
" GEO. J. MARSTON.

11. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Aubry :

Que le premier rapport du comité de santé qui vient d'être lu soit reçu et adopté.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Aubry :

Que l'inspecteur de la cité soit autorisé à faire les travaux nécessaires dans les rues Albert, Inkerman et du Lac, près de la rue Victoria, et dans les rues Albion et Britannia, au pied de la cote, dans le quartier No. 4, pourvu que le coût de ces travaux n'excède pas le montant des appropriations votées par le conseil, pour ce quartier.

L'échevin Champagne propose en amendement, secondé par l'échevin Barette :

Que les échevins de chaque quartier soient autorisés, avec l'aide de l'inspecteur, à déterminer et faire exécuter les travaux qu'ils jugeront nécessaires dans leurs quartiers respectifs ; pourvu néanmoins que le coût d'iceux n'excède en aucun cas le montant des appropriations au crédit de tels quartiers et que l'inspecteur n'engage pas d'hommes sans, au préalable s'être assuré que le Secrétaire-Trésorier a des fonds en mains pour les payer.

Pour l'amendement--les échevins Scott, Champagne, Barette, Marston, Landry et Graham :--6.

Contre--les échevins Ardouin, Viau et Aubry :--3.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Graham secondé par l'échevin Landry :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire les déboursés suivants :--à M. Wm. Weir, président de la Banque Ville-Marie dix piastres pour couvrir ses dépenses de voyage à Hull, pour la livraison de débentures ; à M. Robert Moat, de Montréal six cent quatrevingt-une piastres (\$681,13) et treize cents en règlement d'intérêt dû le 30 octobre dernier ; au Trésorier de la Province, onze cents (\$11,00) piastres, fonds d'amortissement sur deuxième et troisième émissions de débentures, et d'allouer à M. E. G. Laverdure l'intérêt légalement chargé par la Banque sur son billet de neuf mille piastres en souffrance depuis le 17 novembre dernier.

Adopté.

L'échevin Viau votant dans la négative,

14. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Arduin ;

Que les mots "et ses droits hypothécaires au lot No. 552, et à tous autres lots affectés d'ypothèque," insérés dans la résolution No. 9, passée par ce conseil à son assemblée tenue le huit mai 1889 soient retranchés de la dite résolution, et considérés comme nuls et non avenus, vu que ce n'est pas l'intention de ce conseil d'aquérir les droits hypothécaires de la Révérende Soeur Demers en la matière, mais seulement d'en être libéré et que main levée en soit donné.

Adopté.

15. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Graham ;

Qu'une réduction de sept cent cinquante (\$750) piastres soit faite au rôle d'évaluation de la propriété des Révérendes Soeurs Grises, en raison de la partie de leur terrain exproprié l'année dernière, pour l'ouverture des rues Wright et Alma.

Adopté.

16. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott.

Que la requête de M. André Landry, en date du 30 avril dernier, demandant que la taxe d'eau à être imposée sur ses deux baignoires soit réduite à cinq piastres par année, soit accordée.

Adopté.

L'échevin Viau votant dans la négative.

17. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Graham.

Que ce conseil ajourne au onze juin courant, à huit heures du soir.

Adopté.

*(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.*

*(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire*

L'adresse suivante a été présentée aux Honorable Sirs John A. McDonald, Hector L. Langevin et John D. Thompson à l'occasion de leur visite en votre ville, le 25 Mai 1889.

*Au Très Honorable Sir John A. MacDonald, P. C. K.C. B.,
Premier Ministre de la Puissance et à ses Honorable collègues.*

Messieurs,

La Corporation de la Cité de Hull désire de votre première visite officielle pour vous offrir à vous et à vos collègues, une bienvenue cordiale.

Au nom des citoyens de notre jeune ville, nous désirons vous remercier pour les faveurs nombreuses qu'elle a reçues de vous ; notamment la construction, à deux reprises, de notre joli Bureau de Poste et les secours que vous ne lui avez pas ménagés quand un fléau dévastateur l'a visitée, en plus d'une fois.

Nous avons aussi à vous exprimer notre gratitude pour la façon gracieuse dont votre cabinet a toujours reçu nos délégations si énergiquement secondées dans toutes leurs démarches par notre digne député aux Communes, M. Alonzo Wright.

Nous avons l'espérance qu'après avoir vu le site du pont projeté à Pond Creek vous décrèterez sa construction. Son importance est grande, non seulement pour notre ville, mais pour toute la population qui habite les différentes paroisses à l'est de la rivière Gatineau.

Nous sommes amenés à attendre avec confiance le fruit de votre prise en considération de cette demande par le fait que l'existence de cette coulée--Pond Creek--est due largement, sinon entièrement, à l'action du gouvernement Central.

Nous espérons de plus que vous examinerez avec bienveillance le projet de construire un quai sur cette rive de la rivière Ottawa, dans les limites de Hull.

Comme conclusion, nous n'avons qu'à ajouter ceci : en accordant les faveurs demandées aujourd'hui, votre gouvernement donnera une nouvelle preuve de son empressement à faire tout ce qui peut contribuer au développement de notre commune patrie.

(Signé)

J. O. LAFERRIERE
Sec.Trés.

(Signé)

E. D'ODET D'ORSONNENS,
Maire.

PROVINGE DE QUÉBEC.
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 11 JUIN 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à huit heures du soir, mardi, le onzième jour de juin mil huit cent quatrevingt neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. d'Odert d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Barette, Marston, Viau, Aubry et Landry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Champagne :

Que les comptes et communications qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs, à l'exception de la lettre de M. Rochon réclamant au nom d'Olivier Rajotte la somme de \$37,50 pour un mois de salaire de ce dernier comme constable spécial, et celle de Jean-Bte. Marleau réclamant \$2.00 pour le bris de sa voiture, sur la rue Church.

L'échevin Viau propose en amendement, secondé par l'échevin Scott :

Que tous les mots après "respectifs" soient retranchés de la motion principale, et qu'ainsi amendée, elle soit adoptée.

L'amendement est perdu et la motion principale est adoptée sur la division suivante:

Pour l'amendement--les échevins Scott, Marston et Viau :--3.
Contre--les échevins Ardonin, Champagne, Barette, Aubry et Landry :--5.

Le rapport suivant est soumis.

**NEUVIEME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET
DE L'EAU**

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre comité du feu et de l'eau, dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, mercredi, le 5 juin 1889, et représenté par les échevins Ardonin, Président au fauteuil, Viau, et Champagne, Son Honneur le Maire, étant aussi présent à l'honneur de vous soumettre son neuvième rapport de la manière suivante :

Votre comité recommande que votre Secrétaire-Trésorier, soit autorisé à demander des soumissions à être reçues jusqu'au 2 juillet prochain, à midi, pour la construction d'une station de feu, et d'un poste de police à être érigés sur le terrain du Réservoir de l'aqueduc, sur le côté ouest de la rue Duc, d'après les plans et devis déposés au bureau de l'ingénieur de la cité, avec pouvoir, par votre comité d'ouvrir les dites soumissions, et d'ordonner l'exécution de cet ouvrage, sans plus de retard.

Les soumissionnaires devront déposer avec leurs soumissions, un chèque accepté, pour une somme représentant cinq par cent du montant d'icelles.

Des soumissions ont été reçues pour le peinturage de la toiture du château-d'eau et de la bâtisse du Réservoir, offrant de faire l'ouvrage aux prix suivants, par verge carrée :

C. Bordeleau,	1 couche, 15 cts.;	2 couches, 20 cts.
E. Varin,	1 " 10 cts.;	2 " 18 cts.
S. Marchand	1 " 10 cts.;	2 " 15 cts.
A Parent,	1 " 5 cts.;	2 " 8 cts.

La corporation fournissant la peinture, l'huile, etc., et les soumissionnaires, la main-d'œuvre, les pinceaux et les échafauds. La soumission de M. Parent a été acceptée.

(Signé) G. G. V. ARDOUIN, Président.
" GEO. J. MARSTON.
" URBAIN VIAU.
" L. N. CHAMPAGNE.

2. Proposé par l'échevin Ardonin, secondé par l'échevin Viau ;

Que le neuvième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

L'échevin Scott votant contre.

3. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Ardonin ;

Que le premier rapport du comité des rues et améliorations qui vient d'être soumis, soit adopté.

L'échevin Champagne propose en amendement secondé par l'échevin Brette ;

Que ce conseil se forme en comité général, avec l'échevin Scott au fauteuil pour examiner les plans de l'hôtel de ville actuellement sur la table, et en discuter les mérites et leur adaptation à nos besoins.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Arduin ;

Que le comité lève séance et rapporte progrès ; que son Honneur le Maire reprenne son siège, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne ;

Que le premier rapport du comité des rues et d'améliorations soit amendé en substituant la somme de dix mille piastres à celle de huit mille piastres contenue au rapport y compris l'appareil de chauffage, et qu'ainsi amendé le dit rapport soit adopté.

Proposé en amendement l'échevin Viau, secondé par l'échevin Brette.

Que le rapport soit de nouveau renvoyé au comité, pour être reconsidéré.

Pour l'amendement--les échevins Brette et Viau :--2

Contre--les échevins Arduin, Champagne, Scott, Marston, Aubry et Landry :--6.

Perdu

Pour la motion principale--les échevins Arduin, Champagne et Aubry :--3.

Contre--les échevins Scott, Brette, Marston, Viau et Landry :--5.

Perdu.

6. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Landry :

Que le premier rapport du comité des rues et améliorations, soit adopté.

Adopté.

L'échevin Viau votant contre la motion.

7. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Brette :

Que la lettre de M. A. Rochon réclamant la somme de \$37, 50 pour un mois de salaire d'Olivier Rajotte, comme constable spécial soit reçue, et que la susdite somme y mentionnée, soit payée au dit Rajotte,

Pour--les échevins Arduin, Champagne, Brette, Landry et d'Orsonnens :--5.

Contre--les échevins Scott, Marston, Viau et Aubry :--4.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Landry ;

Que la somme de \$2.00 soit payé à Jean Bte Marleau pour la réparation de sa voiture, brisée sur la rue Church, en par le dit Marleau produisant un compte pour ce montant de l'ouvrier chargé de ce travail.

Adopté.

L'échevin Viau votant contre.

9. Proposée par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Arduin ;

Que M. l'architecte Gauthier soit chargé de préparer des plans et devis pour la bâtisse de l'hôtel de ville dont le coût ne devra pas dépasser huit mille (\$8,000) piastres, et de les soumettre à ce conseil, à sa prochaine assemblée.

Adopté.

L'échevin Viau votant non.

L'échevin Aubry donne avis qu'il proposera, à la prochaine assemblée, que des mesures soient prises pour assurer à une époque rapprochée la refonte de la charte de Hull.

10. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott ;

Que ce conseil ajourne à lundi, le 17 juin courant, à huit heures du soir.

Adopté.

Les échevins Aubry et Viau votant dans la négative.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINGE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 17 JUIN 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main en la dite cité de Hull, à huit heures du soir, lundi, le dix-septième jour de juin mil huit cent quatre vingt neuf, et à laquelle assemblée sont présents; Son Honneur le Maire, E. D'Odèt D'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Arduin, Scott, Champagne, Barette, Marston, Viau, Aubry, Graham et Landry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que les comptes et communications qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs, à l'exception des croquis pour l'hôtel de ville lesquels devront rester sur la table.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham ;

Que ce conseil siège maintenant à huis clos pour ouvrir et examiner les soumissions au sujet de l'établissement du système de sonnerie d'alarme électrique pour les incendies.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott :

Que la soumission de MM. Ahearn et Soper, pour l'établissement d'un système de sonneries d'alarme électriques pour les incendies soit acceptée, pourvu que deux sonneries électriques seulement soient posées, au lieu de quatre, et que ces messieurs fassent une réduction de cent soixante (\$160) piastres, sur le prix de leur soumission en conséquence, et divisent le parcours en trois circuits de cinq boîtes chacun, et qu'ils complètent le travail le plus tard le dix-sept d'août prochain.

L'échevin Aubry propose en amendement, secondé par l'échevin Champagne :

Que le nom de M. F. A. Côté soit substitué à celui de MM. Ahearn et Soper, pourvu qu'il fasse la réduction mentionnée à la motion principale, pour la suppression de deux sonneries, et qu'il fournisse un circuit pour chaque trois boîtes d'alarme.

Proposé en sous-amendement par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Brette:

Que ce conseil accepte la soumission No 1 de M. John Quain, pour la construction du système de télégraphe d'alarme, pourvu qu'il deduise cent quatre-vingt (\$180) piastres pour les deux sonneries supprimées.

Pour le sous-amendement--les échevins Brette et Viau.--2

Contre--les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Marston, Aubry, Landry et Graham : 7

Perdu

Pour l'amendement--les échevins Ardouin, Brette, Aubry et Graham :--4

Contre--les échevins Scott, Champagne, Marston Viau et Landry :--6

Perdu.

La motion principale est perdue sur la division suivante:

Pour-- les échevins Scott, Marston et Landry:--3

Contre-- les échevins Ardouin, Champagne, Brette, Viau, Aubry et Graham--6

4. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Brette:

Que la question de la soumission de M. John R. Quain au sujet de l'établissement du système d'alarme, soit reconsidérée.

Pour--les échevins Brette et Viau :--2

Contre--les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Marston, Aubry, Landry et Graham: --7

5. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Landry :

Que la décision de ce conseil au sujet de la soumission de MM. Ahearn et Soper soit reconsidérée.

Pour--les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Marston, Aubry, Landry et Graham :--7

Contre--les échevins Brette et Viau:--2

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Aubry:

Que la décision de ce conseil au sujet de la soumission de M. F. A. Côté, soit reconsidérée

Pour--les échevins Ardouin, Champagne, Viau, Aubry et Graham:--5

Contre--les échevins Scott, Marston, Brette et Landry:--4

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne:

Que la soumission de M. F. A Côté, pour l'établissement d'un système de sonnerie d'alarme électrique pour les incendies, soit acceptée, pourvu qu'une réduction de cent soixante (\$160) piastres soit faite pour la suppression de deux boîtes d'alarme, et que des circuits séparés soient établies pour chaque trois boîtes.

Pour--les échevins Ardouin, Champagne, Barette, Aubry et Graham:--5
Contre--les échevins Scott, Marston, Viau, Landry et D'Orsennens:--5

Les votes étant également partagés. Son Honneur le Maire vote contre la motion qui est rejetée.

8. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Landry:

Que la soumission de MM. Ahearn et Soper, pour l'établissement d'un système de sonneries d'alarmes électriques soit acceptée, pourvu que deux sonneries électriques seulement soient posées, au lieu de quatre, et que ces messieurs fassent une réduction de cent soixante (\$160) piastres, sur le prix de leur soumission en conséquence, et divisent le parcours en trois circuits de cinq boîtes chacun, et qu'ils complètent le travail le plus tard le dix-sept d'août prochain.

Pour--les échevins Scott, Ardouin, Marston, Landry et Graham:--5
Contre--les échevins Cnampagne, Barette, Viau et Aubry:--4

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Landry:

Que Son Honneur le Maire Eraste d'Odette d'Orsonnens, et le Président du comité du feu et de l'eau, l'échevin Georges G. V. Ardouin soient autorisés à signer pour et au nom de ce conseil, avec MM. Ahearn et Soper un contrat, basé sur la soumission de ces derniers et les stipulations de la résolution No. 8 de ce conseil, ci-dessus adoptée, pour l'établissement en cette ville d'un système de sonneries d'alarme électriques, pour les incendies.

Adopté.

L'échevin Graham laisse la salle.

10. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Landry:

Que le règlement suivant soit lu une troisième fois et passé :

PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT D'OTTAWA

CITÉ DE HULL

SOYONS COEUR FRANC

REGLEMENT No. 45

Amendant le Règlement No. 6, intitulé: "Règlement prohibant l'usage des armes à feu, dans les limites de la cité de Hull."

Il est ordonné et statué par le conseil de la cité de Hull, ce qui suit :

Le Règlement No. 6 de la corporation de la cité de Hull est par le présent amendé en ajoutant, à la fin de la première section, après le mot "amusement" les mots suivants : "ni ne tirera de feux d'artifice, de fusées ou de pétards."

Ce Règlement deviendra en force aussitôt après sa publication.

Donné à Hull, susdit, ce dix-septième jour du mois de juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, sous le sceau commun de la corporation de la dite cité de Hull.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. très.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

11. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Aubry:

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

Les échevins Ardouin, Viau et d'Orsennens votant dans la négative.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. très.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 2 JUILLET 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, mardi, le deuxième jour de juillet mil huit cent quatrevingt-neuf, (lundi étant le jour de la Puissance) et à laquelle assemblée sont présents:--son Honneur le Maire, E. d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Marston, Graham, Viau, Sott, Champagne et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Marston:

Que ce conseil ajourne à vendredi, cinq juillet courant, dix heures de l'avant-midi.

Adopté.

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 5 JUILLET 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, vendredi, le cinquième jour de juillet mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E. d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Landry, Champagne, Aubry, Barette, Marston et Graham, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Graham :

Que les minutes des quatre dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Champagne :

Que tous les comptes et communications maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la requête du chef de police Genest, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté

Le rapport suivant est lu et déposé sur la table.

NINTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE.

To the Corporation of the City of Hull.

Your Finance Committee duly assembled at the office of your Secretary-Treasury, on Wednesday, the third day of july 1889 under the presidency of Ald. Graham, chairman, and at which meeting are also present : Aldermen Ardouin, Champagne and Landry beg to report as follows:

Your Committee having examined the several accounts and communications referred to it by your Council, has approved the following ones and recommends that the same be paid, viz :

Paul T. C. Dumais	\$448.87
E. B. Eddy Mfg. Co	117.64
Henry F. Bédard	80.90
Cicéron Talbot	64.00
Sylvestre Chantillon	64.00
Moïse Trudelle	64.00
Joshua Wright	64.00
Hôpital-Général	57.70
Joseph D'Août	50.00
Moïse Trudelle	50.00
Le Spectateur	44.00
C. B. Wright & Sons	43.60
Geo. J Labelle	15.50
Weekly Dispatch	7.80
W. H. Lyons	6.25
Dr Louis Duhamel	3.50
Antoine Parent	2.10
J. Bte Marleau	1.50
Casimire St Arnaud85

\$1186.21

Of the applications for exemption of taxes, your Committee has granted those of Widows J. Bte Fréchette, Honoré Tellier and François Proulx, and refused that of Charles Dessaint:

Your Committee recommends favorably to your Council the offer of M. Paul T. C. Dumais to make a complete map of the city, on a scale of 300 ft, to one inch, with all subdivisions, cadastral numbers, and last corrections, for the sum of one hundred and fifty dolldr.

Respecfully submitted.

(Signed) C. E. Graham, Chairman.
" G. G. V. Ardouin,
" ED Landry,
" L. N. Champagne.

3. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Ardouin :

Que le neuvième rapport du comité des finances qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

Le dixième rapport du comité du feu et de l'eau est soumis

DIXIEME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU

A la corporation de la Cité de Hull:

Votre comité du feu et de l'eau dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, mercredi, le trois de juillet 1889, et représenté par les échevins Ardouin, Président au fauteuil, Champagne, Scott et Marston, Son Honneur le maire étant aussi présent, à l'honneur de vous présenter son Dixième Rapport de la manière suivante :

Votre comité recommande que les factures en rapport avec le peinturage de la toiture de la maison des pompes, et de la bâtie du réservoir de l'aqueduc, s'élèvent ensemble à la somme de quatre vingt-huit piastres et trente-six cents soient approuvées, et payées, et que la somme de vingt piastres soit affectée et payée en acquit du compte de Sylvestre Chantillon pour améliorations faites au bureau de l'ingénieur de l'aqueduc.

Respectueusement soumis,

(Signé) G. G. V. Ardouin prés.
" W. F. Scott,
" G. J. Marston

4. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Champagne :

Que le dixième rapport du comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis, soit adopté.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Ardouin

Que Son Honneur le Maire laisse le fauteuil, et que ce conseil se forme en comité général, avec l'échevin Scott au fauteuil pour examiner les plans de l'hôtel de ville projeté, et discuter toutes les questions s'y rapportant.

Adopté.

Le conseil siège en comité général aux fins susdites.

6. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Barette:

Que le comité lève séance, rapporte progrès, et demande permission de siéger de nouveau.

Adopté.

Son Honneur reprend son siège et le conseil procède aux affaires.

7. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Scott:

Que Alphonse Bédard soit nommé au taux de cinq cents (\$500) piastres de salaire par année, payable mensuellement à compter du deux juillet courant pour prendre charge du télégraphe d'alarme, et remplir au besoin les fonctions de membre de la brigade du feu et de la force de police.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne:

Que M. L. Z. Gauthier, architecte soit chargé de préparer des plans, devis et estimés, limités à douze mille (\$1200) piastres, pour la construction de l'hôtel de ville sur l'ancien site du carré du marché de Hull, d'après le croquis No. 2 fourni par lui à ce conseil, et qu'il s'abouche avec les membres du comité des rues et améliorations, au sujet des divisions internes de la bâtie.

Pour--les échevins Arduin, Champagne, et Aubry :--3.

Contre--les échevins Scott, Landry, Marston, Barette et Graham :--5.

Perdu.

9. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Champagne :

Que le Président du comité du feu et de l'eau soit autorisé à faire des arrangements avec MM. Ahearn et Soper pour la pose de deux boîtes d'alarme additionnelles, dont l'une à la maison des pompes, et l'autre à la station de police, au prix du contrat.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette :

Qu'un comité composé des échevins Scott, Champagne et du moteur soit formé avec mission d'instituer et tenir une enquête au sujet des accusations portées contre les hommes de police, et d'examiner en même temps les livres de la cour du recorder, et de faire rapport aussitôt que possible.

L'échevin Champagne propose en amendement, secondé par l'échevin Graham :

Qu'il n'y a pas lieu pour ce conseil, de faire une enquête sur la conduite de la force de police, en ce que ses membres se déclarent parfaitement satisfaits de la bonne tenue et des services vigilants de la dite force, tant par son chef que par les hommes sous son commandement et qu'aucune accusation n'est portée contre eux par des personnes responsables.

Pour l'amendement--les échevins Scott, Arduin, Champagne, Landry, Marston et Graham :--6.

Contre--les échevins Aubry et Barette :--2.

Amendement adopté.

11. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Aubry :

Que Son Honneur le Maire, et les échevins Champagne et Scott, assistés du chef de police Genest soient un comité chargé de rédiger une série de règlements propres à la conduite de la force de police.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Arduin :

Que Son Honneur le Maire, et les échevins Champagne et Marston dorment un comité chargé d'examiner le Rôle d'Evaluation de la cité de Hull, pour l'année 1889-90 ; d'entendre les parties intéressées ou leurs représentants sur les appels et les protêts enrégistrés au sujet de l'évaluation de leurs propriétés : d'ordonner telles révisions ou

modifications légitimes qu'ils jugeront à propos de faire au dit rôle d'évaluation, suivant que la loi et la justice requérivent, et de faire rapport à ce conseil à la prochaine assemblée qui suivra le parachèvement de telle révision. Ce conseil déléguant, par la présente résolution au comité sus-nommé, tous ses pouvoirs et autorités, relativement à la révision du dit rôle d'évaluation.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Arduouin, secondé par l'échevin Barette :

Que les délais pour la réception des soumissions pour la construction des stations de police et du feu soient prolongés jusqu'à midi, le troisième jour d'août prochain, et que la soumission qui a été déposée soit remise à qui de droit, sans être ouverte.

Adopté.

14. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Landry :

Que ce conseil ajourne à mardi, le seizième jour de juillet courant, à huit heures du soir.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 16 JUILLET 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à huit heures du soir, mardi, le seizième jour de juillet mil huit cent quatre vingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : son Honneur le Maire, E, d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Scott, Aubry, Viau, Marston et Graham, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Viau :

Que tous les comptes et communications qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

L'échevin Aubry votant dans la négative.

Arrivent les échevins Champagne, Barette et Arduouin.

2. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Barette :

Que la boîte d'alarme en voie d'être établie au coin des rues Rock et Autumn soit reculée jusqu'au coin des rues Woburn et Autumn, tel qu'indiqué au plan qui a servi de base à la localisation des boîtes en général, et que celle qui doit être posée à la manufacture Eddy soit établie à l'encoignure des rues Wellington et Chaudière, chez M. Lyons.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Viau :

Que ce conseil ajourne à lundi, le 22 juillet courant, à huit heures du soir.

Pour--les échevins Scott, Barette, Viau, Marston et Graham :--5.
Contre--les échevins Ardouin, Champagne, Aubry et d'Orsonnens :--4.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. très.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 22 JUILLET 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à huit heures du soir, lundi le vingt-deuxième jour de juillet mil huit quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E. d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Barette, Viau, Landry, Aubry et Graham, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Barette :

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Aubry :

*Que le compte du *Weecliy Dispatch* soit déféré au comité des finances, et que les communications de MM. Paul T. C. Dumais, et T. Viau soient prises en considération à cette assemblée.*

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis.

ONZIEME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE L'EAU

A la Corporation de la Cité de Hull :

Votre comité du feu et de l'eau dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, mercredi, le dix-septième jour de Juillet 1889, sous la présidence de l'échevin Ardouin, président au fauteuil, et à laquelle sont aussi présents les échevins Viau, Scott et Champagne, ainsi que Son Honneur le maire, a l'honneur de vous soumettre qu'il a approuvé les comptes suivants, et qu'il en recommande le paiement :

Cyrille Chénier	\$1937.91
Théophile Viau	782.85
W. J. Campbell & Co	115.28
Alexandre Richard	87.43
Thos. Lawson & Son	53.43
<i>La Vallée d'Ottawa</i>	25.20
<i>Weehly Dispatch</i>	8.60
	\$3010.60

A la requisition de M. Thomas Fortin, votre comité recommande que les deux services d'eau de sa maison soient réunis en un seul, pour les fins de la collection, et qu'à dater du premier mai dernier, la taxe d'eau de cette propriété soit perçue en un seul montant, d'après l'évaluation d'icelle et suivant le tarif.

Respectueusement soumis,

(Signé) G. G. V. ARDOUIN, Président.
" W. F. SCOTT.
" URBAIN VIAU.
" L. N. CHANPAGNE.

3. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Champagne :

Que le onzième rapport du comité du feu et de l'eau soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Arduin :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, et des échevins Barette et Scott soit formé pour décider si la poursuite instituée par cette corporation contre Jos. d'Août, enrecouvrement de la taxe annuelle de \$200 due par lui sur son étal privé de boucher de la rue Charles devra être signifiée ou non.

L'échevin Scott propose en amendement, secondé par l'échevin Barette :

Que le conseil siège à huis clos, et décide incontinent la question des bouchers.

L'échevin Viau propose en sous-amendement, secondé par l'échevin Aubry :

Que cette question soit de nouveau déferée au comité des marchés, avec instruction d'ordonner à l'avocat chargé de la cause, de continuer les procédés, s'il y a lieu

Pour le sous-amendement--les échevins Viau, Aubry et Graham :--3.

Contre--les échevins Arduin, Scott, Champagne, Barette et Landry :--5.

Perdu.

Pour l'amendement--les échevins Scott, Barette, Viau, Aubry et d'Orsonnens :--5.

Contre--les échevins Arduin, Champagne, Landry et Graham :--4.

Amendement adopté.

5. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Barette :

Que la poursuite instituée par cette corporation contre Joseph D'Aoust, en recouvrement de la somme de deux cents piastres pour le prix de la taxe annuelle qu'il doit sur son étal privé de boucher de la rue Charles, pour l'année 1887-88 soit continuée par M. Charles B. Major, chargé de la cause, de la manière qu'il jugera convenable.

Pour--les échevins Arduin, Barette, Viau, Landry, Aubry et Graham :--6.

Contre--les échevins Scott et Champagne :--2.

Adopté.

Les portes sont réouvertes, et le conseil procède aux affaires dans la manière ordinaire.

6. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Arduin :

Que le président du comité des marchés donne instruction à l'inspecteur des travaux de faire faire les réparations ou renouvellement nécessaires à la toiture des Marchés Nord et Ouest.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Viau :

Que le rapport de l'inspecteur des marchés au sujet des réclamations de MM. Moise Trudel et Joseph D'Aoust, soit déféré au comité des marchés.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que le rapport du chef de police et du feu soit reçu et laissé sur la table jusqu'à la prochaine assemblée.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Viau :

Qu'advenant le cas que M. T. Viau aurait commencé creusement du canal d'égoûts du lac Flora, il soit notifié par protêt notarié, d'arrêter ces travaux immédiatement.

Pour--les échevins Scott, Arduin, Landry, Viau et Aubry :--5.

Contre--les échevins Champagne et Graham :--2.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Graham secondé par l'échevin Landry :

Que ce conseil ajourne à mercredi prochain à dix heures de l'avant-mi.

Pour--les échevins Landry et Graham :--2.

Contre--les échevins Arduin, Champagne, Scott, Viau et Aubry :--5.

Perdu.

Et ce conseil ajourne faute de quorum.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 5 AOUT 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures du matin, lundi, le cinquième jour d'août mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents: Son Honneur le Maire, E. d'Odèt d'Orsonnens au fauteuil et les échevins Scott, Marston, Landry, Barette, Viau, Graham et Champagne, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Champagne :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

Arrive l'échevin Aubry.

2. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que tous les comptes et autres papiers qui sont déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Les échevins Champagne et d'Orsonnens, votant dans la négative.

Le rapport suivant est soumis.

PREMIER RAPPORT DU COMITÉ DES MARCHÉS.

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre comité des marchés en assemblée tenue au bureau de votre secrétaire-trésorier, mardi, le vingt troisième jour de juillet 1889, sous la présidence de l'échevin Barette, président au fauteuil, et où sont aussi présents ; son Honneur le Maire et l'échevin Champagne, prenant en considération les rapports de l'inspecteur des marchés relativement aux réparations des différents marchés de la ville, recommande de que la toiture du marché ouest soit renouvelée en tôle, et ayant pris communication des soumissions suivantes à cet effet, accepte celle de M. Etienne Prud'homme, qui est la plus basse.

M. Et. Prud'homme par carré.....	\$5.25
Ed. Bertrand	5.50
Jos Laroche.....	5.50
S. StJean, travail	1.75

Sur les améliorations faites au marché central par MM. Moïse Trudel et Jos D'Aoust, votre comité est d'opinion que leurs comptes respectifs pour ce faire, soient approuvés dans leur intégrité, à savoir :

Moïse Trudelle	\$58.67
Joseph D'Aoust.....	77.28

Respectueusement soumis.

(Signé)	F. BARETTE, président.
"	L. N. CHAMPAGNE
"	E. S. AUBRY.
"	W. F. SCOTT.

3. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Champagne :

Que le premier rapport du comité des marchés qui est soumis, soit adopté.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que Son Honneur le Maire et l'échevin Scott forment en comité chargé, assistés d'un ingénieur compétent, d'examiner les lieux environnant le pouvoir d'eau acheté du Dr. Charles E. Graham, et si nécessaire, de requérir les services d'un avocat pour examiner en même temps l'acte de vente consenti par le dit Dr. Graham à cette corporation pour cette propriété afin de constater l'étendu des droits conférés à cette dernière par cet acte et d'y faire faire, s'il y a lieu les changements ou modifications nécessaires, de manière à assurer à cette corporation tous les avantages qu'elle attendait de

cette prétendue acquisition Son Honneur le Maire étant à ces fins autorisé à signer tous documents ou modifications aux documents existants.

Adopté.

Les échevins Landry et Champagne votent dans la négative, et l'échevin Graham s'abstenant de voter.

L'amendement suivant, proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Landry est déclaré hors d'ordre

Que la manufacture de haches bâtie sur ce pouvoir d'eau, avec toutes les bâties adjacentes soient louées à M. Henry Walters, au loyer à être fixé par le comité nommé dans la motion principale, pour l'espace de cinq années à compter du premier d'août courant, avec privilège cependant, pour cette corporation de résilier en aucun temps le bail qui sera donné au dit Henry Walters, en donnant à ce dernier trois mois d'aviso, et que le comité mentionné dans la motion principale soit autorisé à s'entendre avec Charles-Everett Graham, écuyer, au sujet de certaines prétendues ambiguïtés qui pourraient exister dans le contrat intervenu entre lui et cette corporation, concernant le premier privilège d'eau.

5. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Scott :

Que ce conseil siège maintenant à huis clos pour prendre en considération les soumissions au sujet de la construction des stations du feu et de la police.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Barette :

Que les stations de feu et de police soient construites près du réservoir de l'aqueduc, tel que déjà projeté, à un coût n'excédant pas cinq mille trois cents (\$5300) piastres, et que les travaux soient commencés sous le plus court délai possible, et que de même, les travaux de construction de l'hôtel de ville soient aussi commencés aussitôt possible, le coût de telle construction ne devant pas excéder la somme de quinze mille (\$15000) piastres ; les sommes à la disposition de ce conseil, sur les estimés de la présente année fiscale devant être payées, durant le cours d'icelle aux personnes chargées de ces constructions, s'il y a lieu, et la balance durant le cours de l'année prochaine. L'hôtel de ville sera construit conjointement avec la cour et la prison, sur l'ancien terrain du Marché de Hull, si dans un délai d'un mois de cette date ce conseil en vient à la conclusion qu'il n'est pas possible de se procurer, sans expropriation, le terrain connu comme "Réserve de la Cour," pour la construction du palais de justice.

Pour--les échevins Champagne, Barette, Aubry, Viau et d'Orsonnens :--5.

Contre--les échevins Landry, Scott, Marston et Graham :--4.

Adopté.

Les soumissions suivantes sont reçues pour la construction des stations du feu et de police :

Richard et Black	\$5245
Joseph Reinhardt	4575

7. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Barette :

Que la soumission de MM. Richard et Black pour la construction des stations du feu et de police, d'après les plans et devis revisés, soit acceptée, et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat à cet effet avec les dits Richard et Black.

L'échevin Scott propose en amendement, secondé par l'échevin Marston :

Qu'aucune soumission ne soit maintenant acceptée ; mais que de nouvelles soumissions soient demandées d'ici au premier septembre prochain, et que dans l'intervalle les plans et devis soient modifiés de manière à rencontrer les besoins de ce conseil.

L'échevins Aubry, propose en sous-amendement, secondé par l'échevin Champagne:

Que la soumission de M. Joseph Reinhardt étant la plus basse de sept cents (\$700) piastres, soit acceptée, pourvu que ce dernier s'engage à fournir tous matériaux nécessaires à ces constructions, et que les plans et devis soient soumis, pour révision à un comité composé de Son Honneur le Maire et des échevins Barette et Scott, afin qu'il n'y ait pas de malentendu au sujet des travaux à être exécutés.

Pour le sous amendement-- les échevins Landry, Marston, Champagne, Aubry et d'Orsonnens :--5.
Contre-- les échevins Scott, Barette, Viau et Graham :--4.
Sous-amendement adopté.

8. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Viau :

Que ce conseil ajourne à mercredi, le quatorze août courant, à dix heures, a. m

Pour--les échevins Scott, Marston, Viau, Barette et Graham :--5.
Contre--les échevins Landry, Champagne, Aubry et d'Orsonnens :--4.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 14 AOUT 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures du matin, mercredi, le quatorzième jour d'août mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E. d'Odèt d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Landry, Aubry, Barette, Viau, et Graham,, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Barette :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

Arrivent les échevins Marston et Scott.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Barette :

Que tous les comptes et autres papiers qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs, à l'exception cependant de la poursuite de Joseph Brunet, et de la communication de M. Dumais, au sujet de son plan cadastral de la ville de Hull, et des deux rapports du chef Genest.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Landry :

*Que le rapport du chef Genest, au sujet du tuyau principal de l'aqueduc, traversant le *Brewery Creek*, soit déféré au comité du feu et de l'eau, avec instruction de faire exécuter les travaux y relatifs, s'il est jugé nécessaire.*

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette :

Que l'inspecteur Gagnon soit chargé de faire l'examen du canal d'égoûts de la rue Kent, et de faire exécuter, s'il y a lieu, les réparations nécessaires, pour assurer son bon fonctionnement, telles réparations devant être chargées au compte du comité de santé.

L'échevin Landry propose en amendement, secondé par l'échevin Viau :

Que l'inspecteur de la ville examine l'égoût en question, et fasse rapport sur les travaux à y faire à la prochaine assemblée de ce conseil.

L'amendement est adopté sur la division suivante :--

Pour--les échevins Landry, Scott, Viau, Marston et Graham :--5.

Contre--les échevins Aubry et Barette :--2.

5. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que M. Chas. B. Major. avocat soit chargé de filer une comparution, et de prendre la défense de cette corporation dans la poursuite de Joseph Brunet, avec pouvoir de s'adjointre un conseil, s'il le juge nécessaire, et qu'il s'abouche avec le comité de santé, afin de s'entendre sur la nature de la défense à opposer dans la dite cause.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Landry :

Que vu le refus de M. Joseph Reinhardt de signer un contrat, pour la construction des stations du feu et de police la soumission de MM. Richard et Black aux mêmes fins, soit acceptée au prix y mentionné, conformément aux plans et devis, tel qu'actuellement revisés, avec l'entente cependant que le montant seulement des appropriations affectées à cette fin, dans les estimés de l'année courante, soient payés durant le cours des travaux, cette année, et que la balance soit réglée par les billets de cette corporation payables aux mois de juillet et août, l'année prochaine, et consentis périodiquement pour le montant des estimations bi-mensuelles qui seront fournies par l'inspecteur des travaux ; et que dans le cas où il y aurait lieu à des extras, ces extras soient payés aux prix courants, et rien de plus ; la somme de 10 par cent sur le montant des travaux, tels que certifiés comme ci-dessus, par l'inspecteur des travaux, sera retenue jusqu'au complément final du contrat, lequel devra être complété le plus tard le premier Novembre prochain ; et que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer un contrat aux fins et objets susdits avec les dits Richard et Black, lesquels devront fournir des garanties au montant de mille piastres pour la due exécution du contrat.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Barette :

Qu'un comité eomposé de Son Honneur le Maire, et des échevins Graham et Viau soit formé avec instruction d'examiner le plan cadastral de la ville de Hull, préparé par M. Paul T. C. Dumais, et d'en faire l'achat, au prix de cent cinquante piastres, tel que proposé par M. Dumais, au cas où ils jugeraient opportun d'en faire l'acquisition pour le service de ce conseil.

L'échevin Scott propose en amendement, secondé par l'échevin Marston :

Que cette question soit laissée sur la table jusqu'à la prochaine assemblée de ce conseil.

Cet amendement est adopté sur la division suivante.

Pour--les échevins Scott, Marston, Aubry et D'Orsonnens :--4
Contre--les échevins Landry, Barette et Graham :--3

8. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Landry :

Que le chèque déposé par M. Joseph Reinhardt avec sa soumission lui soit remis.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Graham :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le deuxième jour de septembre mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : son Honneur le Maire, E. d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardoquin, Scott, Barette, Viau, Aubry, Marston, Champagne, Graham et Landry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Landry :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Aubry :

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la poursuite de M. Cuthbert Bordeleau et des requêtes de l'Union St Joseph et de Francis Deschamps et Edmond Séguin, soient déferrés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que M. Alfred Rochon, avocat, soit chargé de filer une comparution et de prendre la défense de cette corporation dans la poursuite portant le numéro 6 de la cour supérieure du district d'Ottawa, instituée contre elle par Cuthbert Bordeleau, et qu'advenant le cas où M. Rochon déclinerait d'accepter cette défense, le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à s'assurer les services d'un autre avocat.

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott :

Que cette motion soit suspendue, et que ce conseil se forme en comité général, avec Son Honneur le Maire au fauteuil, et siège à huis clos, pour discuter les questions immédiatement devant le conseil.

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Cette motion est adoptée sur la division suivante :

Pour--les échevins Arduin, Landry, Scott, Champagne, Barette, Marston, et Graham:--7.
Contre--les échevins Viau et Aubry :--2.

L'échevin Champagne propose en amendement à la résolution No.3, secondé par l'échevin Viau :

Qu'avant de produire une défense en cette cause un comité, composé de Son Honneur le Maire, et des échevins Arduin et Barette soit formé avec instruction de prendre les informations qu'il sera possible de requérir de M. Bordeleau, lui-même ou de ses témoins, afin de s'assurer si l'accident qui fait la base de cette action est arrivé suivant les circonstances alléguées dans la déclaration en icelle, et qu'advenant le cas où il serait prouvé à la satisfaction du comité que les faits sont conformes à la relation qui en est faite, le dit comité soit autorisé à arranger la cause avec le dit Bordeleau, de la manière qu'il jugera la plus avantageuse, et à faire rapport à ce conseil à une époque aussi rapprochée que possible ; la comparution devant être filée telle qu'exprimée dans la dite motion si aucun arrangement n'est fait aujourd'hui.

Pour--les échevins Champagne, Viau et Aubry :--3
Contre--les échevins Landry, Arduin, Scott, Barrette, Marston et Graham :--6

Perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

5. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Aubry :

Que les requêtes de Edmond Séguin, et Francis Deschamps, demandant une réduction de leur taxe d'affaires, comme hôteliers soient accordées, et que cette taxe d'affaires soit réduite, et fixée à cent vingt-cinq (125) piastres, pour chacun d'eux, pour le reste de l'année.

L'échevin Landry propose en amendement, secondé par l'échevin Barette:

Que les dites requêtes soient rejetées.

Cet amendement est perdu, et la motion principale adoptée sur la division suivante.

Pour l'amendement--les échevins Landry, Champagne, Barette, et Viau :--4
Contre--les échevins Arduin, Scott, Aubry, Marston et Graham :--5

6. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Marston :

Que Alphonse Bédard soit placé sous le contrôle immédiat du chef de police, et que pouvoir soit donné à ce dernier de suspendre de ses fonctions et de son traitement le dit Bédard ou tout autre homme de la force qui se rendra coupable d'une offense ou d'insubordination graves.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que ce conseil ajourne à jeudi, le cinquième jour de septembre courant, à sept heures et demie du soir.
Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 5 SEPTEMBRE 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, jeudi, le cinquième jour de Septembre mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire Eraste d'Odet d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Champagne, Viau, Marston et Scott, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Aubry :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

Arrive l'échevin Aubry.

2. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Aubry :

Que tous les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de la lettre de M. Rochon, et celle de M. Gagnon, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis.

**DOUZIÈME RAPPORT DU COMITÉ DU FÉU
ET DE L'EAU.**

A la Corporation de la Cité de Hull.

Votre comité du Feu et de l'Eau en assemblée réuni au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, le quatorzième jour d'août 1889 et représenté par l'échevin Ardouin, Président au fauteuil et les échevins Scott, Viau et Marston, Son Honneur le Maire ayant aussi fait acte de présence à l'honneur de faire rapport qu'ayant examiné les différents comptes et papiers soumis à sa considération approuve les suivants, et en recommande le paiement :

<i>Weekly Dispatch</i>	\$8 40
Jules Paroton	6 50
Basile Beauchamp	3 38

Au sujet de la lettre de MM. Valin & Code réclamant \$700 au nom de M. E. G. Laverdure, votre comité ne croit pas cette réclamation légitime, et l'a en conséquence renvoyée.

Respectueusement soumis.

(Signé)	G. G. ARDOUIN, Président.
"	W. F. SCOTT
"	URBAIN VIAU.
"	G. J. MARSTON.

A une assemblée du Comité du Feu et de l'Eau de la Cité de Hull tenue à la résidence de Son Honneur le Maire, M. Eraste d'Odet d'Orsonnens, lundi le dix-neuvième jour du mois d'août, mil huit cent quatre-vingt-neuf, a deux heures de l'après-midi.

Etaient présents G. G. V. Arduin, président au fauteuil, Son Honneur le Maire, et les échevins Scott et Marston formant un quorum du dit comité.

Proposed by Ald. Scott, seconded by Ald. Marston :

That the necessary authority be given the Superintendent of the work being at present done in the Brewery Creek to arrange with M. Henry Walters about shutting off the water in the creek by paying him at the rate of not more than twenty dollars per diem.

Carried.

(Signed) G. G. V. ARDOUIN, Président.
" W. F. SCOTT.
" GEO. J. MARSTON.
" E. d'ODET d'ORSONNENS,

3. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Viau :

Que le douzième rapport du comité du feu et de l'eau, avec son annexe, qui vient d'être soumis, soit adopté.
Adopté.
L'échevin Champagne votant contre.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que le rapport de M. Gagnon, au sujet du déplacement de la fontaine devant servir à l'approvisionnement d'eau par les charroyeurs d'eau soit renvoyé au comité du feu et de l'eau, avec pouvoir d'y donner suite, si ses membres le jugent à propos, à un coût qui ne devra pas excéder néanmoins la somme de quarante piastres, et de choisir le site pour l'établissement de telle fontaine.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Arduin :

Que le rapport du comité chargé de réviser le rôle d'évaluation de la cité de Hull, pour l'année mil huit cent quatre-vingt-neuf -- mil huit cent quatre-vingt-dix, soit adopté, et que le dit rôle d'évaluation, avec les modifications, révisions et corrections qui y sont faites, sous les initiales du Secrétaire-Trésorier, soit déclaré clos et homologué à toutes fins que de droit, pour la dite année 1889-90.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Arduin :

Qu'afin de réaliser les fonds nécessaires pour faire face aux dépenses de ce conseil, et pour effectuer en cette cité, les diverses améliorations, publiques nécessaires, les taxes ci-après désignées soient imposées et prélevées sur les personnes et les propriétés mobilières et immobilières suivantes, pour l'année courante, à savoir :

1. Sur tous terrains, lots de ville ou portion de lots de ville, soit qu'il existe ou non des bâtisses sur iceux, avec tous bâtiments et constructions dessus érigés, une somme d'un centin dans la piastre sur leur valeur totale telle portée au rôle des évaluations de la dite cité.

2. Sur tout locataire payant loyer dans cette cité, une somme équivalente à trois centins par piastre, sur le montant de son loyer ;

3. Sur tout fonds de marchandises ou effets tenus par des marchands ou des commerçants, et exposés en vente sur des tablettes, dans des boutiques, ou gardés dans des voûtes ou hangars, une taxe d'un quart de centin par piastre, sur la valeur estimée de tels fonds de marchandises.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Viau :

Que la lettre de M. Alfred Rochon au sujet des réclamations de M. Théophile viau soit réferée au comité du feu et de l'eau, avec pouvoir de donner la défense dans la poursuite dont cette corporation y est menacée, à MM. major et Ayleen, au cas où ce comité jugerait à propos de résister les dites réclamations.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Ardonin :

Qu'attendu que certains des héritiers Wright ont fait connaître leur intention de s'opposer à la construction des bâtisses de la cour et de la prison, sur le terrain connu comme terrain de la réserve, et que les procédés à adopter par cette corporation pour se procurer le dit terrain entraîneraient des retards très préjudiciables à la dite entreprise, la place du marché soit choisi comme le dite des dits édifices judiciaires, et que les mesures nécessaires soient prises par ce conseil pour commencer, au plus tôt possible, les travaux de construction des dites bâtisses, de même que la construction d'un Hotel de Ville, sur le dit terrain ou place du marché ; et cette corporation, par la présente résolution, prie le gouvernement de la province de Québec, de vouloir bien contribuer au coût de la construction des dites cour et prison au montant qui sera nécessaire en outre de la somme de quinze mille (\$15,000) piastres, déjà affectée par cette dite corporation, pour cet objet, et que notre député à la législature locale soit prié de savoir au plus tôt possible dans quelle proportion le gouvernement aidera cette corporation pour l'érection de tels édifices, les travaux ne pouvant être commencés avant de connaître la réponse du gouvernement au sujet de telle aide.

L'échevin Aubry propose en amendement, secondé par l'échevin Viau :

Que la corporation de la cité de Hull verrait avec plaisir s'effectuer la construction de la cour et de la prison, dans ses limites ; qu'elle a choisi un site pour telle construction, et qu'elle serait disposée à fournir une somme de vingt (\$20,000) piastres devant être affectée à cette fin, pourvu qu'il soit loisible à cette corporation d'occuper dans la dite bâtie, les appartements nécessaires à son usage ; que ce conseil serait disposé à faire les plus grands sacrifices pour assurer telle construction, en autant que le gouvernement provincial lui viendrait en aide pour cette entreprise, et que notre député à la législature provinciale soit prié de faire telles démarches qu'il jugera nécessaires auprès du gouvernement de Québec, afin d'obtenir l'aide en question et de faire rapport à ce conseil sur les résultats obtenus en vue d'assurer la construction de tels édifices dans un avenir aussi rapproché que possible.

L'échevin Scott propose en sous-amendement, secondé par l'échevin Marston :

Que M. Rochon le représentant du comté d'Ottawa à la législature provinciale soit prié d'informer le gouvernement de Québec que la cité de Hull est prête à donner un site pour la cour et la prison, ensemble avec la somme de quinze mille (\$15,000) piastres, et de demander au gouvernement s'il serait disposé à donner la balance du montant requis pour l'érection de tels édifices.

Ce sous-amendement est adopté sur la division suivante :

Pour--les échevins Scott, Marston, Viau et Aubry :--4
Contre--les échevins Champagne et Arduin :--2

9. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Marston ;

Que ce conseil ajourne à mercredi, le onzième jour de septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mercredi, le onzième jour de septembre mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E d'Odert d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Scott. Champagne, Arduin, Barette, Marston, Aubry et Viau, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Scott :

Que le compte de MM. Ahearn & Soper au montant de \$2451.75, pour l'établissement de notre système de sonnerie d'alarme maintenant produit, soit approuvé, et que Son Honneur le Maire émane un chèque en règlement d'icelui.

L'échevin Aubry propose en amendement, secondé par l'échevin Viau :

Que le compte soit laissé sur la table jusqu'à la prochaine assemblée.

Cet amemdemment est adopté sur la division suivante :

Pour--les échevins Champagne, Barette, Aubry, Marston et Viau :--5.
Contre--les échevins Scott et Arduin :--2.

2. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Viau :

Que ce conseil ajourne à lundi, le seizième jour de septembre courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le seizième jour de Septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E. d'Odette d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Barette, Marston et Viau, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Scott :

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

Arrivent les échevins Landry et Aubry.

2. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Scott :

Que tous les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs, à l'exception, toutefois de la lettre de M. Rochon, concernant la question de la Cour et de la prison, et du rapport du chef Genest, au sujet de la suspension d'Alphonse Bédard, de ses fonctions.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Barette :

Qu'en vue du rapport de M. le chef Genest, informant ce conseil qu'il a, le neuf septembre courant, suspendu Alphonse Bédard de ses fonctions de membre de la force de police et de la brigade du feu, le dit Alphonse Bédard soit démis du service de cette corporation, et cesse, de cette dernière date de faire partie des dites forces de police et de brigade de feu, et qu'André Richardson, soit nommé en son lieu et place, comme gardien de station.

L'échevin Scott propose en amendement, secondé par l'échevin Ardouin :

Que ce conseil se forme en comité général, et siège à huit clos pour discuter les raisons de la suspension d'Alphonse Bédard.

Cet amendement est adopté, et la motion principale renvoyée sur la division suivante :

Pour l'amendement--les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Aubry, Marston et Landry :--6

Contre--les échevins Viau et Barette :--2

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Viau :

Qu'Alphonse Bédard soit démis du service de cette corporation comme électricien, et membre de la force de police et de la brigade de feu, et que cette démission prenne effet à compter du neuvième jour de septembre courant, date de sa suspension par le chef Genest ; le dit Bédard ne répondant pas à la confiance que ce conseil avait placée en lui.

L'échevin Scott propose en amendment, secondé par l'échevin Marston :

Que cette motion soit suspendue pour quinze minutes, et que Alphonse Bédard soit appelé devant ce conseil pour être entendu sur les raisons de sa démission.

Cet amendement est retiré sur le consentement des moteur et secondeur de la motion principale à entendre le dit Bédard.

Le dit Bédard ayant été introduit et examiné par le conseil, la motion est

Adoptée.

5. Proposé par l'échevin Arduoin, secondé par l'échevin Landry :

Que le chef Genest soit chargé de s'assurer les services d'un homme compétent pour faire les réparations nécessaires au système des sonneries d'alarme électriques pour les incendies de notre ville.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Aubry :

Que Son Honneur le Maire, M. le président du comité du feu et de l'eau et M. le chef Genest soient un comité chargés de prendre les informations nécessaires afin de chercher et trouver un homme compétent pour remplacer M. Bédard, et de faire rapport à ce conseil, à une époque aussi rapprochée que possible.

Adopté.

L'échevin Viau votant dans la négative.

7, Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Barette :

Que ce comité lève séance ; que les portes soient rouvertes et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Arduoin :

Que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à émaner un chèque au montant de deux mille quatre cent vingt-huit (\$2428) piastres, en faveur de MM. Ahearn & Soper, en règlement de leur compte pour l'établissement en cette ville d'un système de sonneries d'alarmes électriques, pour les incendies : la balance de \$23.75 réclamée ne devant leur être payée qu'après avoir entendu leurs explications à ce sujet.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Landry :

Que le carré du marché de Hull soit choisi comme le site que cette corporation offre au Gouvernement Provincial, pour y ériger les édifices de la cour et de la prison, avec la somme de quinze mille (\$15000) piastres, telle que déjà mentionnée : cette corporation se réservant cependant, sur le dit terrain, l'espace nécessaire à la construction d'un Hôtel de ville.

L'échevin Scott votant dans la négative.

10. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Viau :

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à payer à M. Chs B. Major, les diverses sommes d'argent qu'il pourra réquerir de temps à autres pour conduire, devant la cour supérieure, les différentes causes qui lui ont été confiées par cette corporation.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Arduoin, secondé par l'échevin Champagne :

Que le Secrétaire-Trésorier soit chargé de retirer du département commercial de la Banque Ville-Marie en cette ville la somme de dix mille (\$10,000) piastres, et de l'y déposer au département d'épargnes.

Adopté

12. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Viau :

Qu'en vue du trafic croissant entre cette ville et la cité d'Ottawa, et des relations d'affaires continues entre les habitants des provinces d'Ontario et de Québec, sur une grande étendue de territoire, desservies par l'unique voie de communications du pont suspendu, ce conseil est d'opinion que la largeur projetée de la chaussée du pont en construction, fixée à trente pieds est insuffisante aux besoins du moment, et deviendra un obstacle insurmontable, pour l'avenir.

Que M. Alonzo Wright, l'énergique député du comté d'Ottawa aux Communes soit prié de faire les démarches qu'il jugera nécessaires, et d'user de son influence auprès du Gouvernement d'Ottawa, pour l'engager à changer la largeur de la chaussée du dit pont de trente à quarante pieds, en outre des parapets, lesquels pourraient être construits en dehors des solives en fonte qui supportent la dite chaussée.

Adopté.

13. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott :

Que ce conseil ajourne.

Adopté

*(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.*

*(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 1889.

A une assemblé spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue conformément à la section 34 d'un "Acte pour incorporer la cité de Hull" au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, vendredi, le vingt-septième jour de septembre mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. d'Odèt d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Champagne, Marston et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation est produit et déposé sur la table, avec le certificat attestant la signification régulière d'icelui.

Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Marston :

Que M. Charles B. Major soit chargé de comparaître au nom de cette corporation, dans la cause portant le No. 439 de la cour de circuit pour le comté d'Ottawa, siégeant la cité de Hull, défenderesse, et d'entrer une défense en icelle.

L'échevin Aubry propose en amendement, secondé par l'échevin Champagne :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, de l'échevin Champagne et du moteur soit formé avec instruction de régler à l'amiable, si possible, la dite cause, en dédommangeant le dit Fabien Normand pour les pertes qu'il a subies à cause de l'égout dont il se plaint, et en réparant le dit canal d'égouts d'une manière satisfaisante, au point de vue des intérêts généraux de la ville.

Pour l'amendement : les échevins Aubry et Champagne :--2.
Contre--les échevins Ardouin, Scott et Marston :--3.

Amendement perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

Et cette assemblée ajourne.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite Cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le septième jour d'octobre mil huit cent quatre vingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. d'Odèt d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Scott, Viau, Barette, Marston, Graham et Landry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Scott :

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Landry :

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs, à l'exception de la requête des habitants de Tétreauville, et de celle du chef Genest, au sujet des habillements aux hommes de la police.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à demander des soumissions à être reçues jusqu'au quatorze octobre courant pour la fourniture des habillements aux hommes de la force de police. Telles soumissions devant être accompagnées d'échantillons des marchandises.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Landry :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, l'échevin Graham et du moteur soit formé, avec pouvoir de prendre un opinion légale quant au droit que pourraient avoir les compagnies de chemins macadamisés "d'Aylmer" et de la "Gatineau" de poser des barrières dans les limites de notre ville et d'y exiger des péages des contribuables d'icelle pour circuler dans nos limites ; et, qu'en l'avenant le cas où il serait établi que ces droits sont acquis aux dites compagnies d'aviser aux moyens d'en venir à des arrangements avec elles afin d'assurer libre passage aux citoyens de Tétreauville, et des autres parties de cette ville qui ont à voyager sur cette partie des voies urbaines ainsi entravées par des barrières de péage, et de faire rapport à ce conseil à une époque aussi rapprochée que possible ; et que le même comité soit également chargé de s'enquérir sur la possibilité de contraindre la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique à établir des gardes pour les bestiaux à ses traverses de chemin de fer à Tétreauville.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Marston :

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Que le Treizième Rapport du comité du feu et de l'eau maintenant soumis soit laissé sur la table jusqu'à la prochaine assemblée.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Barette :

Que le comité du feu et de l'eau soit prié de soumettre à ce conseil, un état des sommes d'argent à sa disposition, et à déclarer de quelle manière il entend les dépenser.

Pour--les échevins Barette, Landry et Graham:--3
Contre--les échevins Scott, Viau et Marston;--3

7. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Barette :

Que ce conseil ajourne à mercredi, le seize octobre courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mercredi, le seizième jour d'Octobre mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E. d'Odèt d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Viau, Aubry, Marston, Barette, Graham et Landry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception de l'application d'André Coursolle et de la requête de Jos. N. Fortin, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

**THIRTEENTH REPORT OF THE FIRE AND
WATER COMMITTEE.**

To the Corporation of the City of Hull :

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your Secretary-Treasurer, on Wednesday the eighteenth day of September 1889, and represented by aldermen Ardouin, chairman in the chair, Scott and Marston beg to report that : on considering the nature of the communications received from Messrs. Northey & Co, on their Independant Air Pump condenser have come to the conclusion to recommend that one of the given size and price in their communication be procured for the Pump House.

Your Committee after considering the offer made by Mr. F. G. Boutillier of Montreal for the establishment of his Electric Light System in this town do not think opportune, under the present condition of the existing facilities for the Electric Light to entertain that proposition.

Your Committee have approved the following accounts, and recommend payment there of:

Ferdinand Barette	\$88 19
Thos. Lauzon & Son.....	59 76
Henry Watters & Son	50 00
Victoria Foundry	43 81
W. H. Baldwin & Co.....	31 49
Chs. B. Wright & Sons.....	23 25
Trefflé St Jean	17 70
Richard & Black	14 38
"Le Spectateur".....	10 40
Jacques Léonard	4 76
P. H. Charron & Frères.....	2 60
A. C. Leblanc	1 00
	\$347 34

Respectfully Submitted.

(Signed) G. G. V. ARDOUIN.
" W. F. SCOTT.
" URBAIN VIAU.
" GEO. J. MARSTON.

2. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Scott :

Que le Treizième Rapport du Comité du feu et de l'eau qui vient d'être soumis, soit adopté.
L'échevin Landry propose en amendement, secondé par l'échevin Viau :

Que le rapport soit amendé en y retranchant la partie qui a rapport à l'offre de M. Boutillier pour l'établissement en cette ville de son système de lumière électrique, et qu'ainsi amendé, le dit rapport soit adopté.

Pour l'amendement--les échevins Barette, Viau et Landry :3

Contre--les échevins Ardouin, Scott, Aubry, Marston et Graham :--5.

Amendement perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

3. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Scott :

Que le Quatorzième Rapport du comité du feu et de l'eau maintenant soumis, soit adopté.

Adopté.

**FOURTEENTH REPORT OF THE FIRE AND
WATER COMMITTEE.**

To the Corporation of the City of Hull.

Your Fire and Water Committee duly assembled at the office of your Secretary-Treasurer, on Wednesday, the ninth day of October 1889, and represented by Ald. Arduin, chairman in the chair, Scott and Viau.--His Worship the Mayor being also present--beg to submit this their Fourteenth Report, as follows:

Your Committee has approved the following estimates of work performed for the Waterworks, by ;

Cyrille Chénier	\$1074 05
Théophile Viau	336 68

and recommend that the same be paid.

Your Committee also recommend that signs, indicating the places where the Keys of the Fire alarm boxes are kept, and posted up at conspicuous places on the nearest points to the boxes.

Your Committee further recommend that Mr. T. Viau, be paid the twenty per cent deducted from amount paid for work done on Britannia Street.

In so far as the balance of the loan is concerned your Committee consider that the question is one that should properly come within the province of the Finance Committee.

Respecfully submitted,

(Signed) G. G. V. ARDOUIN.
" W. F. SCOTT.
" URBAIN VIAU.
" GEO. J. MARSTON.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Arduin :

Que les items recommandant les réparations à la rue Britannia, et le grattage des rues pour en employer le produit à la protection des services de l'aqueduc contre la gelée, mentionnés au rapport de l'inspecteur de ville soient approuvés, à la charge du comité du feu et de l'eau, et que le reste du rapport soit laissé sur la table.

L'échevin Landry propose en amendement, secondé par l'échevin Scott.

Que le Rapport soit déféré à leurs comités respectifs.

Pour l'amendement--les échevins Scott, Barette, Viau, Marston, Graham et Landry :--6.
Contre--les échevins Arduin et Aubry :--2.

Amendement adopté.

5. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Arduin :

Que la requête de M. Jos. N. Fortin demandant qu'il lui soit permis de conduire l'égoût de sa cour dans le canal de la rue de l'église, sans charge pour la ville, soit accordée, et que les travaux soient exécutés sous la surveillance de l'inspecteur de ville.

Adopté

6. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Ardouin :

Que M. André Coursolle soit engagé pour servir durant le bon plaisir de ce conseil, au salaire de cinq cents (\$500) piastres par année, payable mensuellement, à dater du 17 septembre dernier, comme opérateur des sonneries d'alarme électriques, homme de police et pompier.

Adopté sur la division suivante,

Pour--les échevins Ardouin, Aubry, Marston, Graham et Landry :--5
Contre--les échevins Scott, Barette et Viau :--3

7. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que les plans et spécifications fournis par M. Alexandre Richard pour la construction d'un hôtel de ville, sur le Carré du marché, soient reçus et approuvés par ce conseil, et que le contrat, pour la construction de cet édifice, suivant les dits plans et spécifications soit accordé au dit Richard aux prix et somme portés à sa soumission, c'est-à -dire treize mille sept cent quatre vingt-cinq (\$13,785) piastres, la corporation se réservant le droit de faire aux plans et spécifications, s'il y avait lieu, toutes modifications recommandées par l'inspecteur des travaux et le comité des rues et améliorations--le prix de tels travaux, requis par ces changements ou modifications devant être fixé entre l'entrepreneur et l'inspecteur des travaux, et approuvé par le comité des rues et améliorations, avant que tels travaux soient commencés. Tout montant ainsi approuvé pour amendements aux plans et devis sera accolé au contrat et en formera partie intégrale. La corporation s'engage à payer à l'entrepreneur, M. Richard, la somme de cinq mille (\$5000) piastres au fur et à mesure que les travaux avanceront, et d'après les estimés donnés par l'inspecteur des travaux, ces estimés devant être faits mensuellement. Les estimés subséquents devront être soldés par billets payables le premier décembre 1890, avec intérêt à sept par cent par an. De plus la corporation retiendra dix par cent sur chacun des estimés jusqu'à parfait parachèvement de l'édifice, et exigera une caution de mille (\$1000) piastres comme garantie de la bonne exécution des travaux. L'édifice bien fini et terminé, suivant les plans et spécifications devra être livré à la corporation, le premier jour du mois de novembre 1890.

L'échevin Scott propose en amendement, secondé par l'échevin Graham :

Que cette question reste sur la table.

Pour l'amendement--les échevins Scott, Marston, Graham, Landry et d'Orsonnens:--5
Contre--les échevins Ardouin, Barette, Viau et Aubry :--4

Amendement adopté

8. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Barette:

Que ce conseil siège à huis clos pour examiner les soumissions pour la fourniture des chaussures aux hommes de la police.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Landry :

Que les soumissions pour les chaussures des hommes de police soient référées au comité des finances, avec autorité d'en accorder le contrat.

L'échevin Viau propose en amendement, secondé par l'échevin Aubry :

Que la soumission de MM. H. Charlebois & Cie. soit acceptée.

Pour l'amendement--les échevins Viau, Aubry, Barette, Marston :--4

Contre--les échevins Ardouin, Scott, Graham, Landry et d'Orsonnens :--5
Amendement perdu
La motion principale est adoptée sur la même division.

10. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que le chef Genest soit chargé de prendre les informations nécessaires au sujet des habillements des hommes de police et autorisé à donner le contrat là où il lui sera offert les meilleurs effets aux prix les plus modiques.

Adopté.

L'échevin Scott votant "Non".

11. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Viau :

Que les portes soient rouvertes et que ce conseil procède aux affaires.

Adopté.

12. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que la question de construction de l'Hôtel-de-Ville soit reconsidérée.

13. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que ce conseil ajourne.

Pour--les échevins Scott, Marston, Graham, Landry et d'Orsonnens :--5
Contre--les échevins Ardouin, Barette, Viau et Aubry:--4

Adopté

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1889.

A une assemblée spéciale du conseil de la cité de Hull, tenue en conformité à l'article 34 d'un "Acte pour incorporer la cité de Hull", au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mardi le vingt neuvième jour d'octobre mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E. d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Scott, Ardouin, Barette, Champagne, Marston et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

L'avis de convocation, accompagné du retour de service d'icelui étant dûment produit et déposé sur le bureau de ce conseil, il est :

1. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Scott :

Que Son Honneur le maire soit autorisé à reevoir, des mains de MM. Richard et Black les bâtisses de la station de feu et du poste de police après avoir reçu de M. Gagnon, l'inspecteur des travaux un rapport écrit attestant que les dites bâtisses ont été, et sont actuellement parachevées et complétées suivant les termes du contrat.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Scott :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire assurer dans les compagnies d'assurance "Hartford" ou "Ætna", la station de feu, le poste de police et la bâtisse du réservoir de l'aqueduc ensemble, pour la somme de cinq mille (\$5000) piastres.

Adopté.

Arrive l'échevin Viau.

3. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette :

Que sur réception, comme susdit par Son Honneur le Maire, de la station de feu et du poste de police, il soit autorisé à payer à MM. Richard et Black, les entrepreneurs d'iceux, la balance qui leur est due sur le prix de leur contrat, soit : la somme de trois mille quatre cent soixante et quinze (\$3475) piastres, en retenant une réduction de cinq (5%) par cent sur la dite somme, en considération du paiement immédiat de celle-ci en argent, au lieu de billets, tel qu'exprimé au dit contrat.

Pour--les échevins Ardouin, Viau, Champagne, Barette et Aubry :--5
Contre--les échevins Scott et Marston :--2

Adopté

Et cette assemblée ajourne.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la Cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le quatrième jour de novembre mil huit cent quatre vingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents ; Son Honneur le Maire E. d'Odèt d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Viau, Scott Champagne, Aubry, Barette, Marston, et Graham formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Marston :

Que les minutes des trois dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté

Arrive l'échevin Landry.

2. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Landry :

Que tous les comptes et communications maintenant déposés sur le bureau de ce conseil à l'exception de la lettre de l'Honorable Ministre des Postes, transmise par M. Alonzo Wright, et de la requête de Mme John Bowers, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Landry :

Que les remerciements de ce conseil soient offerts à l'Honorabile Ministre des Postes, pour l'établissement d'une malle semi-quotidienne de la gare du chemin de fer du Pacifique Canadien à notre bureau de poste, ainsi qu'à M. Alonzo Wright qui a bien voulu se charger de l'affaire, et faire servir son influence pour la mener à bonne fin.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Landry :

Que la somme de trois piastres et quatre vingt centins soit remboursée à M. John Bowers, sur sa taxe d'eau.

Pour--les échevins Viau, Champagne, Barette, Aubry, Marston, Landry et Graham : 7
Contre--l'échevin Scott ;

Adopté

Le rapport suivant est soumis :

TENTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE

To the Corporation of the City of Hull.

Your Finance Committee duly assembled at the office of your Secretary-Treasurer, on Albion street, in the City of Hull, on Thursday, the seventeenth day of October 1889, and represented by Aldermen Graham, Chairman in the chair, Arduin and Viau beg to submit that having examined the various accounts and claims referred to them, they have approved the following, and recommend the same to be paid :

The E. B. Eddy Mfg. Co.....	\$992.50
Jacques Cartier Fire Brigade	200.00
Paul Thomas Desjardins	184.06
County of Ottawa	83.33
Ferdinand Barette	84.56
E. d'Odette d'Orsonnens	50.00
Alexandre Leblanc	46.05
"Le Spectateur".....	47.50
L'Hôpital Général	36.00
Trefflé St Jean	33.25
A. Bureau & Frères	29.25
Weekly Dispatch	15.00
Geo. J. Marston	13.80
Edmond Bertrand	11.45
Ernest Lefebvre	8.96
Provincial Government.....	7.80
Antoine Parent.....	6.00
A. E. Leblanc.....	1.25
	\$1850.75

Your Committee further recommend the remittal of taxes to the following persons :

Mrs Widow Léon Morin	\$2.41
Henry N. Bartlett	
and dog taxes to the following ;	

Peter Wissell.....	\$1.00
Frédéric Robillard 50	
Urbain Viau 50	
Salomon Major 50	
Joseph Cabana 50	
Michael Delaney 50	
Félix Philion 50	
Ferdinand Latulippe 50	
Eusèbe Huot 50	
William Bebb 50	
Joseph Desormeaux, 50	
Cyrille Macomo 50	
Fabien Gagnon 50	

Your Committee has refused the demand of Napoléon Coulombe, for a rebate of tax as coal oil dealer.

On the tenders for boots for the men of the Police Force, your Committee having attentively examined the samples deposited with the same have come to the conclusion to accept that of M. T. St Jean for his \$4.50 boots, and have in consequence granted the contract to the latter.

Respectfully Submitted.

(Signed) C. E. GRAHAM, Chairman.
" GEO. J. MARSTON.
" URBAIN VIAU.
" L. N. CHAMPAGNE

5. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Landry :

Que le dixième Rapport du Comité des Finances soit adopté.
Adopté
Le Rapport suivant est soumis

SECOND REPORT OF THE STREET AND IMPROVEMENT COMMITTEE

To the Corporation of the City of Hull

Your Street and Improvement Committee duly assembled at the Central Station on Wednesday, the thirtieth day of October 1889, and represented by Aldermen Marston, Chairman in the chair, Aubry, Viau and Graham, His Worship the Mayor being also present beg to submit that :

They have approved Inspector Gagnon's Report of October 16th. inst., in so far as the breaking of 333 toises of stone, and the scraping of mud from the streets are concerned. The stone to be extracted from the streets and broken by corporation's hands under the superintendance of Inspector Gagnon.

Respecfully submitted

(Signed) GEO. J. MARSTON
" URBAIN VIAU
" ED. LANDRY
" C. E. GRAHAM
" ED. S. AUBRY

6. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Viau :

Que le deuxième Rapport du Comité des rues et améliorations soit adopté.

Adopté.

Le rapport suivant est soumis :

**FIFTEENTH REPORT OF THE FIRE AND
WATER COMMITTEE.**

To the Corporation of the City of Hull :

Your Fire and Water Committee duly assembled, at the Central Station on Wednesday, the thirtieth day of October 1889, and represented by Aldermen Ardouin, chairman in the chair, Viau, Scott, Marston and Champagne ; His Worship the Mayor being also present, beg to report as following:

Your Committee recommend that the Main pipes be covered from the Pump House, each way to Brewery and Front Streets, as well as on the streets mentioned in Inspector Gagnon's Report of the 16th Oct. inst. with the mud scraped from the streets as suggested also in the said Report.

Your Committee also recommend that a service be laid from Bridge street into the house of Messrs. P. H. Charron et Frères, as prayed for in their petition to that effect, and that the service laid in Mr. Charles Duquai's unfinished house, on Bridge street be charge for as vacant property.

Respecfully submitted,

(Signed) URBAIN VIAU.
" L. N. CHAMPAGNE.
" GEO. J. MARSTON.
" W. F. SCOTT.

7. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échvin Viau :

Que le Quinzième Rapport du comité du Feu et de l'Eau soit adopté,
Adopté

8. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Barette :

Que la requête du Chef Genest, en date de ce jour, soit déferée au comité du feu et de l'eau.

L'échevin Landry propose en amendement, secondé par l'échevin Graham :

Que le chef lui-même soit autorisé à pourvoir aux fins de sa requête, en achetant un cheval, à un prix qui ne devra pas excéder cent soixante (\$160) piastres, trois couchettes en fer, et en faisant établir à sa résidence une connection avec notre système de sonneries d'alarme électriques.

Cet amendement est adopté sur la division suivante :

Pour--les échevins Scott, Champagne, Aubry, Landry et Graham :--5.
Contre--les échevins Viau, Barette et Marston :--3.

9. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Champagne :

Que le comité des Règlements soit chargé de faire les amendements nécessaires au Règlement No. 36 de manière à permettre la réparation des vieilles bâtisses avec les mêmes matériaux que ceux entrés dans la construction d'icelles.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Viau :

Que la résolution No. 7, concernant le projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville laissée sur la table à l'assemblée de ce conseil tenue le seizième jour d'octobre dernier soit maintenant prise en considération et adoptée, et que l'endroit réservé à l'érection de la dite bâisse, sur le terrain du marché soit choisi par ce conseil siégeant en comité général immédiatement après l'adoption de la dite résolution.

L'échevin Scott propose en amendement, secondé par l'échevin Champagne :

Que ce conseil se forme en comité général, pour discuter la question de la reconstruction de l'Hôtel de Ville,
Adopté

A la reprise des affaires, les mots suivants sont ajoutés à la motion principale : " et que le site choisi soit l'extrémité Nord du dit terrain, avec la façade de la bâisse projetée faisant front à la rue Victoria ; les modifications nécessaires au dit plan devant être faites en conséquence, s'il y a lieu. Un espace suffisant devant être réservé pour la construction du palais de justice et de la prison, sur le dit terrain."

11. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que ce conseil ajourne à demain soir, à sept heures et demie.

Adopté.

Les échevins Aubry et Viau protestent contre l'adoption de cette motion, dans la manière suivie en cette circonstance.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mardi, le cinquième jour de novembre mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E. d'Odette d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Scott, Arduin, Champagne, Viau, Aubry, Barette, Landry et Marston, formant un quorum du dit conseil.

4. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Arduin :

Que tous les comptes et communications maintenant déposés sur le bureau de ce conseil à l'exception des propositions de M. Geo. W. Ingils, agent de "Knowles Steam Pump Works" pour deux de leurs pompes et du compte de M. Alcide Lafourture, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Arduin :

Que les propositions de "The Knowles Steam Pump Works" contenues dans la lettre de leur agent, M. Geo. W. Ingils, en date de ce jour, pour deux de leurs "Duplex Compound condensing Pumping Engines" avec tous les appareils et accessoires mentionnés en icelle, au prix de deux mille neuf cent soixante piastres (\$2960,45) et quarante-cinq cents, soient acceptées.

L'échevin Landry propose en amendement, secondé par l'échevin Barette :

Que les plus grosses pompes offertes dans la même lettre, au prix de trois mille huit cent vingt-huit piastres (\$3828,28) et vingt-huit cents soient substituées à celles qui sont mentionnées dans la motion principale, et achetées au lieu de ces dernières.

Pour l'amendement--les échevins Champagne, Marston, Barette et Landry :--4.

Contre--les échevins Scott, Arduin, Viau, Aubry et d'Orsonnens :--5.

Perdu.

La motion principale est adoptée sur la division suivante :

Pour--les échevins Scott, Arduin, Viau, Champagne et Aubry :5.

Contre--les échevins Marston Barette et Landry :--3.

3. Proposé par l'échevin Scott. secondé par l'échevin Viau :

Que le compte de M. Alcide Lafourture, au montant de quatre piastres lui sont payé, sur la livraison à cette corporation de la broche en fer, pour laquelle il réclame une piastre, au dit compte.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Viau :

Que le nom du moteur soit retranché de la résolution No. 4, du 5 août dernier, et qu'il y soit remplacé par celui des échevins Champagne et Arduin,

Adopté.

L'échevin Champagne votant "Non"

5. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Aubry :

Que ce conseil se forme en comité général, avec Son Honneur au fauteuil pour discuter le projet de reconstruction de l'Hôtel de Ville.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Aubry :

Que ce comité lève séance, rapporte progrès, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

7. L'échevin Ardouin propose en amendement à la motion No. 10 d'hier, secondé par l'échevin Barette :

Que ce conseil achète de M. Alexandre Richard son plan de l'Hôtel de Ville, au prix de cinquante piastres, et qu'il soit livré au comité des rues et améliorations avec instruction d'y faire les modifications nécessaires, s'il y a lieu, et de faire rapport au conseil aussitôt possible afin que des soumissions puissent être de suite demandées sur le dit plan.

La motion principale étant retirée, avec le consentement du conseil, l'échevin Viau s'y opposant, l'amendement ci-dessus est maintenant considéré comme la motion principale.

L'échevin Champagne propose en amendement, secondé par l'échevin Landry :

Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, et des échevins Scott, Viau, Landry, Ardouin et du moteur soit formé avec instruction de faire préparer un plan pour la construction de l'Hôtel de Ville, à l'extrémité Nord du Carré du Marché par M. Gauthier ou un autre architecte, et que le comité des rues et améliorations soit chargé de surveiller la confection du dit plan, et de faire rapport à ce conseil au plus tôt possible, aux fins de demander des soumissions sur tel plan, après son acceptation par ce conseil. Le coût de l'édifice ne devra pas excéder quatorze mille (\$14000) piastres.

Pour l'amendement--les échevins Champagne, Landry et Viau :--3.

Contre--les échevins Scott, Ardouin, Marston, Aubry et Barette :--5.

Perdu.

Pour la motion principale--les échevins Scott, Ardouin, Marston, Aubry et Barette :--5.

Contre--les échevins Champagne, Landry et Viau :--3.

8. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Marston :

Qu'un service de l'aqueduc soit établi par la corporation à la résidence de M. François Marleau, à l'encoignure nord-ouest des rues Inkerman et Division.

Adopté.

L'échevin Scott votant dans la négative.

L'échevin Barette laisse la salle.

9. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Champagne :

Que M. Rochon, notre député à Québec soit prié de se rendre à la capitale en compagnie de Son Honneur le Maire, ici autorisé à cet effet, dans le but de solliciter une aide pécuniaire du gouvernement provincial envers la construction du Palais de justice et de la Prison, en cette ville.

Pour--les échevins Scott, Ardouin; Marston, Champagne et Landry :--5

Contre--les échevins Viau et Aubry :--2.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Champagne, secondé par l'échevin Aubry :

Que les plans de la Cour et de la Prison, reçus du Gouvernement de Québec, soient soumis à la considération de Son Honneur le juge Malhiot et des membres composant le conseil du barreau du district d'Ottawa.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Arduouin :

Que ce conseil ajourne à lundi, le onze novembre courant à sept heures et demie du soir.

Adopté.

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, lundi, le onzième jour de novembre mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le maire, E. d'Odette d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Scott, Arduouin, Viau Marston, Aubry, Barette et Champagne, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Arduouin :

Que les minutes des deux dernières assemblées qui viennent d'être lues soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Marston :

Que tous les comptes et autres papiers déposés sur le bureau de ce conseil soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis.

THIRD REPORT OF THE STREET AND IMPROVEMENT COMMITTEE.

To the Corporation of the City of Hull :

Your Street and Improvement Committee duly assembled at the office of your Secretary-Treasurer, on Saturday the ninth day of November 1889, and represented by Aldermen Marston, chairman in the chair, Aubry and Viau having required the attendance of Mr. Gagnon, Inspector of Works, for his assistance and explanations in the matter of appropriating the plans of the City Hall to the requirements of your Council, beg to submit:

That certain alterations and changes having been made by Mr. Gagnon under the immediate superintendance of your Committee as shown thereon and explained herewith, your committee has approved the said plans and specifications so modified,

Your Committee recommend that Tenders be called for, for the building of the City Hall on the amended plans and specifications, as aforesaid ;

An accepted cheque representing five per cent of the figure set for the work must accompany each tender, and the amount forfeited, in case the maker of such tender refuse to sign the contract if awarded to him, and the cheques returned to all tenderers refused ;

Your Committee further recommend that the party to whom the contract shall be awarded shall furnish responsible securities to the amount of two thousand dollars as a guarantee that the work shall be well and thoroughly performed to the end that a retainer of ten per cent be kept on the estimates of the work until the final completion of the building. Your Council not to bind itself to accept the lowest or any tender.

Respectfully submitted.

(Signed) GEO. J. MARSTON, Chairman,
" ED. S. AUBRY.
" URBAIN VIAU.

3. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Aubry :

Que le Troisième Rapport du comité des rues et améliorations, qui vient d'être lu, soit adopté.

Adopté.

L'échevin Champagne votant contre.

4. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Viau :

Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire la demande de soumissions basées sur le troisième rapport du comité des rues et améliorations à être reçues jusqu'au vingt-six novembre courant, à midi, pour la construction de l'Hôtel de Ville d'après les plans et devis déposés au bureau du dit Secrétaire-Trésorier, où ils pourront être examinés et où toutes autres informations pourront être obtenus.

L'échevin Champagne propose en amendement, secondé par l'échevin Marston :

Que les soumissions soient demandées en bloc ou séparément, les soumissionnaires ayant le privilége de faire des soumissions séparées pour la partie de l'édifice comprise dans la maçonnerie, et pour celle aussi comprise dans la charpente, la menuiserie, la couverture, la peinture, les enduits, etc.

Cet amendement est perdu sur la division suivante :

Pour--les échevins Champagne, Marston et d'Orsonnens--3.
Contre--les échevins Scott, Ardouin, Barette Aubry et Viau :--5.

La motion principale est adoptée sur la division suivante :

Pour--les échevins Scott, Ardouin, Barette, Viau et Aubry :--5.
Contre--les échevins Champagne et Marston :--2.

5. Proposé par l'échevin Scott, Secondé par l'échevin Ardouin :

Que ce conseil ajourne à mardi, le vingt-six novembre courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mardi, le vingt-sixième jour de novembre mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E. d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Scott, Ardouin, Viau, Aubry, Barette, Landry et Marston, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Ardouin :

Que les comptes et autres papiers soumis, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté

Le rapport suivant est soumis.

**SEIZIEME RAPPORT DU COMITÉ DU FEU ET DE
L'EAU.**

Votre comité du Feu et de l'Eau, dûment assemblé au bureau de votre Secrétaire-Trésorier, mercredi, le treize novembre 1889, et représenté par les échevins Ardouin, président au fauteuil, Champagne et Viau a l'honneur de faire rapport que :

Après avoir examiner les différents comptes mis devant lui, il a approuvé les suivants, et en recommande le paiement :

Cyrille Chénier	\$332 20
Thomas Lawson & Son	19 98
W. J. Campbell & Co.	9 90

Votre comité recommande qu'une bouilloire additionnelle de 5 1/2 pieds de diamètre sur 16 pieds de longueur soit achetée et placée dans le château-d'eau, et qu'en rapport avec tel achat le conseil considère les soumissions de MM. W. J. Campbell & Co., et de MM. Bannerman & Powers, qui sont entre les mains de votre Secrétaire-Trésorier :

Que les chauffeurs au château-d'eau soient tenus de marquer, d'heure en heure, sur un tableau qui leur sera fourni à cet effet, la pression de l'eau aux pompes, de 10 heures du soir à 6 heures du matin, et que tel tableau soit remis tous les jours au chef de Police ;

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Votre Comité attire l'attention de votre Conseil sur la demande du chef de police de bâtir une remise en arrière de la station de Feu pour y placer la bouilloire servant à dégeler les services de l'aqueduc.

Respectueusement soumis,

(Signé) G. G. V. ARDOUIN, président.
" Urbain VIAU,
" Geo. J. MARSTON.

2. Proposé par l'échevin Arduin, secondé par l'échevin Viau :

Que le seizième rapport du comité du Feu et de l'eau qui vient d'être soumis. soit adopté.

Adopté

3. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Scott :

Que la lettre du chef Genest, et le compte des dépenses occasionnées par la construction de la fontaine pour l'approvisionnement des charroyeurs d'eau, soient laissés sur la table jusqu'à la prochaine assemblée.

L'échevin Landry propose en amendement, secondé par l'échevin Barrette :

Que le compte des dépenses de construction de la fontaine en question, soit approuvé et payé.

Pour l'amendement--les échevins Landry et Barette :--2.

Contre--les échevins Scott, Arduin, Viau, Marston et Aubry :--5.

Perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Marston ;

Que ce conseil siège maintenant à huis-clos pour prendre en considération les soumissions reçues pour la construction de l'Hotel-de-Ville, et en disposer.

Adopté.

L'échevin Landry votant "Non."

Les soumissions qui suivent, reçues pour la construction de l'Hotel-de-Ville, sont ouvertes, et prises en considération :

Charles LeMoine	\$11,980 00
Joseph Bourque	12,250 00
Alexis d'Aoûst	12,975 00
Théophile Viau	13,500 00
Richard & Black	14,485 00

5. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Landry:

Que la soumission de M. Alexis d'Aoûst, pour la construction de l'Hotel-de-Ville, au prix de douze mille neuf cent soixante-quinze (\$12,975) piastres, soit acceptée, et que Son Honneur le Maire, E. d'Odette d'Orsonnens soit autorisé à signer un contrat à cet effet avec ce monsieur. Les termes de paiement devant être comme suit : cinq mille (\$5,000) piastres devant être payées au fur et à mesure que les travaux progresseront, et la balance par billets promissoires payables le premier jour de décembre 1890, délivrés mensuellement, le tout sur les estimations fournies à telles intervalles par l'inspecteur des travaux. Il devra être arrêté qu'au cas où durant la poursuite des travaux il serait fait des

changements ou des modifications au plan ou au devis, ou aux deux, le prix de tels changements ou modifications devra être préalablement fixé et arrêté entre l'entrepreneur et l'inspecteur des travaux, et approuvé par le comité des rues et améliorations.

L'échevin Scott propose en amendement, secondé par l'échevin Viau :

Que la soumission de MM. Richard & Black, au montant de quatorze mille quatre cent quatre-vingt cinq (\$14,485) piastres, soit acceptée, pourvu que les matériaux soient fournis et les travaux exécutés suivant les plans et devis, et que Son Honneur le Maire soit autorité à signer un contrat à cet effet, avec ces messieurs en exigeant la caution spécifiée de deux mille (\$2000) piastres, et arrêtant une retenue de dix (10%) pour cent sur la somme des travaux exécutés périodiquement.

Pour l'amendement--les échevins Scott, Barette, Viau et Arduin :--4.
Contre--les échevins Landry, Marston, Aubry et d'Orsonnens.

Les votes étant également partagés, Son Honneur le Maire donne son vote prépondérant contre l'amendement, lequel est

Perdu.

La motion principale est adoptée sur la même division.

6. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Viau :

Que le vote sur la motion précédente soit reconsidéré.

Pour--les échevins Scott, Arduin, Viau et d'Orsonnens :--4.
Contre--les échevins Barette, Landry, Marston et Aubry :--4.

Les votes étant également partagés, Son Honneur le Maire donne son vote prépondérant pour la motion qui est
Adoptée.

La division se faisant de nouveau sur l'amendement de l'échevin Scott, donne le résultat suivant :

Pour--les échevins Scott, Barette, Arduin et Viau :--4.

Contre--les échevins Landry, Marston, Aubry et d'Orsonnens :--4. et le vote prépondérant du fauteuil
Perdu.

La motion de l'échevin Marston, est alors adoptée sur la division suivante :

Pour--les échevins Arduin, Landry, Viau, Marston et Aubry :--5.
Contre--les échevins Scott et Barette :--2.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Marston :

Que les portes soient ouvertes, et que le conseil procède aux affaires.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Aubry :

Que Son Honneur le Maire et l'échevin Marston soient un comité chargé de s'aboucher avec M. Alonzo Wright afin de l'engager à user de son influence auprès de l'honorable Sir Hector, L. Langevin, le priant de faire placer dans les estimés de son département, à la prochaine session des Communes, un montant d'argent suffisant pour la construction d'un pont sur le Pond Creek, tel que promis.

Adopté.

9. Proposé par l'échevin Barette, secondé par l'échevin Arduin :

Que les chèques filés avec les soumissions reçues pour la construction de l'Hôtel-de-Ville soient remis aux propriétaires d'iceux dont les soumissions ont été refusées.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Landry :

Que l'état des propriétés arriérées pour taxes municipales, préparé par le secrétaire-trésorier, en vertu de l'article 371 du Code municipal de la Province de Québec, soit approuvé, et qu'il soit autorisé à adopter les mesures nécessaires pour en faire la vente d'après le cours ordinaire de la loi.

Adopté

11. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Barette :

Que ce conseil ajourne,

Adopté

*(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.*

*(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1889.

A une assemblée régulière et mensuelle du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à dix heures de l'avant-midi, lundi, le deuxième jour de Décembre mil huit cent quatrevingt-neuf et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E. d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Graham, Marston, Scott, Champagne et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Marston :

Qu'en raison de l'occupation de la Salle par la Cour de circuit, cette assemblée ajourne à demain soir, à sept heures et demie.

Adopté

*(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.*

*(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire*

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la Salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mardi, le troisième jour de décembre mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E. d'Odette d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Scott, Ardouin, Barette, Marston, Aubry et Champagne, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Marston :

Que les minutes des trois dernières assemblées qui viennent d'être lues, soient approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Scott :

Que tous les comptes et autres papiers déposés sur le bureau de ce conseil, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

3. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Ardouin :

Que le compte des dépenses de construction de la fontaine servant à l'approvisionnement des charroyeurs d'eau sur la rue Duc, et s'élevant à la somme de \$170,60 soit approuvé et payé.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Ardouin :

Que la lettre du chef Genest, au sujet de certaines additions à être faites à l'organisation du département du feu, soit déférée au comité du feu et de l'eau.

Adopté.

5. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Champagne :

Que la liste supplémentaire des grands et petits jurés préparée et soumise par le Secrétaire-Trésorier, ayant été examinée par ce conseil, soit approuvée.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Aubry :

Que M. l'échevin Scott soit nommé Président d'élection pour la tenue des prochaines élections municipales.

Adopté.

7. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Ardouin :

Qu'instruction soit donnée immédiatement aux avocats de cette corporation d'user de tous les moyens possibles afin de presser la poursuite dans laquelle Téophile Viau est demandeur contre la cité de Hull, défenderesse.

Adopté.

8. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Barette :

*Que Son Honneur le Maire, E. d'Odette d'Orsonnens soit autorisé à recevoir, pour et au nom de la corporation de la cité de Hull des héritiers de la famille Wright, l'abandon de la part respective de droits que chacun d'eux pourrait prétendre dans la propriété du terrain connu et désigné sous le nom de "Réserve de la cour", (*Court House Reserve*), et à signer tout document et papier à ce nécessaire, et que les échevins Champagne et Ardouin soient ajoutés au comité déjà nommé pour rechercher et se procurer les titres à cette propriété, avec pouvoir, pour le dit comité de faire la dépense de*

toute somme d'argent qui sera jugée nécessaire pour parvenir aux fins susdites, et de faire rapport à ce conseil, à sa prochaine assemblée.

9. Proposé par l'échevin Ardouin, secondé par l'échevin Marston :

Que ce conseil ajourne à mercredi, le dix-huitième jour de décembre courant, à sept heures et demie du soir.

Adopté.

Adopté.

(Signé) *J.O. LAFERRIERE*
Sec. trés.

(signé) *E. D'ODET D'ORSONNENS*
Maire

PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, mercredi, le dix-huitième jour de décembre mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire E. d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Scott, Marston, Viau, Landry, Graham et Aubry, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Landry :

Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues, soit approuvées.

Adopté.

2. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que tous les comptes et autres papiers déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des communications de MM. Paul T. C. Dumais et Joshua Wright, soient déférés à leur comités respectifs.

Adopté.

L'échevin Viau votant dans la négative.

3. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Ardouin :

Que la résignation de M. Joshua Wright comme évaluateur, soit acceptée.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que l'offre de M. Paul T. C. Dumais de fournir à ce conseil le plan cadastral en grand de la cité de Hull, avec trois copies du même par sections, et reliées pour la somme de cent soixante et quinze piastres (\$175) soit acceptée, et que le prix d'iceux soit payé au dit M. Dumais.

L'échevin Scott, propose en amendement, secondé par l'échevin Aubry :

Que cette question soit laissée sur la table.

Pour l'amendement--les échevins Scott, Arduoin, Aubry et Marston :--4
Contre--les échevins Viau, Landry et Graham :--3

Amendement adopté.

5. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Viau :

Que la question d'achat des plans de M. Dumais, soit reconsidérée.

Adopté.

6. Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Scott :

Que les plans de M. Dumais soient référés au comité des rues et améliorations pour être par lui examinés et faire rapport à ce conseil, à sa prochaine réunion.

Adopté.

L'échevin Aubry votant dans la négative.

7. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que le chef Genest soit chargé de faire parmi les hommes composant la brigade du feu permanente, telle qu'aujourd'hui constituées, le choix d'un homme propre à assumer les fonctions de gardien de station.

L'échevin Aubry, propose en amendement, secondé par l'échevin Scott :

Que M. Télesphore Latour soit nommé gardien de station.

Pour l'amendement--les échevins Arduoin, Scott, Aubry et Marston :--4
Contre--les échevins Viau, Landry et Graham :--3

Amendement adopté.

8. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Arduoin :

Que l'attention du gouvernement fédéral soit attirée sur la manière défectueuse d'après laquelle les garde fous du pont neuf au-dessus des Chaudières sont assujétis n'offrant par là aucune protection pour la sûreté et la vie même du public voyageur, exposé à tout moment à passer à travers des gard-fous en question, lesquels ne peuvent résister à la moindre pression du dedans au dehors, et que copie de la présente résolution soit transmise immédiatement à l'honorable ministre des Travaux Publics, à Ottawa.

Adopté

9. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Aubry :

Que Son Honnent le Maire soit autorisé à signer des billets promissoires au montant de deux mille trois cent trente et une (\$2331) piastres, remboursables dans six mois, à même les appropriations de l'année prochaine pour payer la pierre qui sera levée et concassée durant le cours de l'hiver.

Adopté.

10. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Scott :

Que l'extrait de l'état des propriétés arriérées pour taxes municipales, approuvé par ce conseil le 26 Novembre dernier avec l'addition des taxes scolaires soit reçu et que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à procéder à la vente d'icelles, d'après le cours ordinaire de la loi.

Adopté.

11. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Graham :

Que ce conseil ajourne à vendredi, le vingt-septième jour de décembre courant. à sept heures et demie du soir.

Adopté.

(Signé) J.O. LAFERRIERE
Sec. trés.

(signé) E. D'ODET D'ORSONNENS
Maire

PROVINCE DE QUÉBEC,
DISTRICT D'OTTAWA.

SÉANCE DU 27 DÉCEMBRE 1889.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la cité de Hull, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, à la salle Aubry, sur la rue Main, en la dite cité de Hull, à sept heures et demie du soir, vendredi, le vingt-septième jour de décembre mil huit cent quatrevingt-neuf, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire, E. d'Odé d'Orsonnens au fauteuil, et les échevins Ardouin, Champagne, Scott, Marston, Aubry, Viau, Landry et Graham, formant un quorum du dit conseil.

1. Proposé par l'échevin Aubry, secondé par l'échevin Graham :

Que tous les papiers maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, moins la soumission de M. Farley, et la requête de M. Barré, soient déférés à leurs comités respectifs.

Adopté.

Le quatrième rapport du comité des rues et améliorations est soumis :

Report of the streets and improvement committee of the City of Hull, at its meeting held on the twenty-first day of December A. D. 1889.

Your Committee has the honor to report and recommend the purchase of four copies of Mr. Dumais, plan of this City, amended according to the actual subdivision of this city : the said Mr. Dumais having first had the plan of the city of Hull duly amended according to law, at his own cost and expense, for the sum of two hundred dollars, and the said corporation doth advance to said Dumais on said purchase, the sum of one hundred and fifty dollars.

(Signed) GEO. J. MARSTON. Chairman.
" C. E. GRAHAM.
" ED. LANDRY.

2. Proposé par l'échevin Marston, secondé par l'échevin Landry :

Que le quatrième rapport du comité des rues et améliorations, qui vient d'être soumis, soit adopté,

L'échevin Aubry propose en amendement, secondé par l'échevin Viau :

Que le rapport ne soit pas maintenant pris en considération, mais soit laissé sur la table.

Pour l'amendement--les échevins Scott, Ardouin, Viau et Aubry : 4.

Contre--les échevins Champagne, Marston, Landry, Graham et d'Orsonnens :--5.

Perdu.

Arrive l'échevin Barette.

La motion principale est emportée sur la division suivante :

Pour--les échevins Champagne, Marston, Landry, Graham et d'Orsonnens : 5.
Contre--les échevins Scott, Arduin, Barette, Aubry et Viau :--5.

Les votes étant également partagées, Son Honneur le Maire vote en faveur de la motion, laquelle est
Adoptée.

3. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Arduin :

Que l'adoption du quatrième rapport du comité des rues et améliorations soit reconsidérée.

Pour--les échevins Scott, Arduin, Barette, Viau et Aubry:--5.

Contre--les échevins Champagne, Marston, Landry et Graham :--4.

Adopté.

4. Proposé par l'échevin Scott, secondé par l'échevin Arduin :

Que le quatrième rapport du comité des rues et améliorations soit amendé en retranchant tous les mots qui se trouvent après les mots "deux cents piastres" jusqu'à la fin du dit rapport, et qu'ainsi amendé, il soit adopté.

Adopté.

Le Rapport suivant est soumis :

ELEVENTH REPORT OF THE FINANCE COMMITTEE

To the Corporation of the City of Hull :

Your Finance Committee duly assembled at the office of your Secretary-Treasurer, on Tuesday evening, the twenty fourth day of December 1889, and represented by Aldermen Graham, chairman, in the chair, Champagne and Arduin, beg to report that having taken into consideration the several accounts and claims which you had referred to them have approved the following, and recommend that the same be paid.

F. X. Martin	\$191 00
E. B. Eddy Manufacturing Co.	113 27
"Le Spectateur".....	108 68
Dame E d'O. d'Orsonnens.....	101 99
Dr. Joseph Beaudin.....	100 00
Alexandre Leblanc	91 37
Joseph Vézina.....	60 27
Alex. F. Richard	50 00
E. d'Odette d'Orsonnens	50 00
Treflé St. Jean	36 00
Geo. Jos. Labelle	29 20
Geo. J. Marston	21 00
"Weekly Dispatch"	18 00
General Hospital.....	12 00
Sheriff.....	12 00
Florimond Desjardins	7 00
Basile Carrière.....	3 47

\$1005.25

Your Committee has further approved the account of Mr. Nérée Tétreau, amounting to \$735.12 subject to verification by your Secretary-Treasurer and also those of Messrs. Simon and Perrotton, your City Auditors, claiming \$100 each, for their last audit of the City's accounts which we have converted into a daily allowance of \$5, the whole not to exceed however, the sum of \$100 to each, and has granted the following tax remittal viz :

St. Charles' Home	\$5	75
Israel St. Pierre	1	00
Alex. D. McCallum	1	00
Jos. Octave Pelletier 50		
Nicholas Légaré 50		

Your Committee has referred back to your Council communications relating to damages claimed by Mr. J.-Bte. Villemaire and Félix Labelle, and one of Mr. Geo. J. Marston's accounts, for information, as well as a letter from Mr. Ferdinand Côté, for the correction of an apparent error in the Valuation Roll, and has refused the appeals of Messrs. Henry Hyde and Wm. Battison for a reduction of taxes and the account of \$25 claimed by Mr. Wm. Tremblay for copy of his City Hall plan, the same having never been asked for, ordering in the meantime to your Secretary-Treasurer to return the same to him.

The Statement of the Receipts and Expenditures for the past year having been produced, with the Auditor's Report attached thereto, your Committee has approved, and ordered the same to be published, according to law.

Respecfully submitted,

(Signed) C. E. GRAHAM, Chairman,
" G. G. V. ARDOUIN,
" L. N. CHAMPAGNE.

**ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES DE LA CORPORATION DE
LA CITÉ DE HULL, POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 NOV. 1889.**

RECETTES

Balance à la dernière audition	\$ 247 56
Taxes municipales pour 1888-1889	\$11119 02
" " " 1889-1890	1246 07 12365 09
" d'affaires	4833 50
Revenu des Marchés	361 00
Licences de charretiers	273 50
Cour du Recorder	784 35
Dividende sur parts du chemin Gatineau	26 00
Emprunt du fonds de l'aqueduc pour balance	8074 43
	\$26965 43

DÉPENSES

Billets payables 8497 66

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Département des Rues	6019 98
Salaires des employés	5708 98
Intérêts sur débentures	1800 00
Département des marchés	1651 28
Droits au Gouvernement et au Comté	873 00
Cour de Circuit et Hôtel-de-Ville	646 39
Département de la Police	576 60
Impression et Papeterie	339 32
Dépenses légales et professionnelles	301 10
" contingentes	236 75
Département de la Santé	218 65
Chauffage	60 26
Exemption et remise de taxes	35 46
	\$26965 43

Hull, 30 Nov. 1889.

J. O. LAFERRIERE,

Secrétaire-Trésorier.

Audité et trouvé correct

D. C. SIMON

Auditeurs

A. PERROTON

**ÉTAT DES RECETTES ET DEPENSES DE L'AQUEDUC DE
HULL, POUR L'ANNÉE FINISSANT LE 30 NOV. 1889.**

RECETTES

Produit des \$70000 de débentures	\$66663 01
Taxes d'eau collectées \$9800 55	
Revenus du Réervoir (Tank) 802 24 10602 79	
Billets payables	4269 81
.....	
.....	\$81535 61

DÉPENSES

Billets payables	\$34036 88
Intérêts et fonds d'amortissement.....	10160 00
Département du Feu	10444 67
Investi au fonds de la Corporation.....	8074 43
Construction	7063 40
Salaires des employés.....	2647 50
Chauffage et Eclairage	1980 02

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Dépenses courantes	1778 71
Réparations.....	1037 85
Dépenses légales	147 00
Exemptions, etc.	19 27
Balance	4145 88
.....	\$81535 71
A Balance descendue.....	\$4145 88

Hull, 30 Novembre 1889.

J. O. LAFERRIERE,
Secrétaire-Trésorier.

Audité et trouvé correct.

D. C. SIMON
Auditeurs
A. PERROTON

A Son Honneur le Maire et à Messieurs les échevins de la Cité de Hull.

MESSIEURS,

Nous, soussignés, en notre qualité d'auditeurs de la Cité de Hull, pour l'année 1888-89, avons l'honneur de faire rapport, que nous avons soigneusement fait l'examen des livres de la corporation et de l'aqueduc : lo en collationnant les talons des reçus avec le livre de recettes, ainsi que les déboursés avec les pièces justificatives. Nous avons de plus, comparé le rôle d'évaluation avec les talons et le livre de recettes, et sauf quelques légères erreurs, facilement corrigées, nous avons trouvé le tout parfaitement en règle et correct. Ce dernier examen nous a occasionné un travail assez considérable.

Comme il appert par l'état ci-annexé, et que nous avons certifié, les recettes pour taxes municipales et autres revenus y mentionnés, y compris une somme de \$247.56, balance en mains lors de la dernière audition, formant un montant de \$18891.

Les dépenses, ainsi qu'il appert au dit état, sont de \$26965.43, et vous remarquerez qu'une somme de \$8074.43, prise sur les fonds de l'aqueduc, a été placée au crédit de la corporation, afin de faire balancer le dit état,

Les arrérages de taxes municipales, pour les années précédentes, et les taxes dues sur la présente année s'élèvent à \$27206.30. Nous devons cependant faire remarquer, que plusieurs de ces taxes, figurant comme arrérages sont en partie payées par des comptes dûs par la corporation, à un certain nombre de contribuables.

Les recettes de l'aqueduc ont été de \$10602.79, billets payables, \$4269.81 ; produit d'emprunt, \$66663.01, formant un total de \$81535.61 ; les dépenses y compris la somme de \$8074.43, placée du crédit de la corporation s'élèvent à la somme de \$77389.73, laissant ainsi une balance de \$4145.83 au crédit de l'aqueduc.

Les arrérages pour taxes d'eau sont de \$1588.74 ; dans ce montant se trouve incluse une partie de la taxe d'eau du quatrième quartier finissant le 31 décembre courant, en sorte que le montant réel des arrérages est comparativement peu élevé.

Ces chiffres démontrent une besogne assez considérable pour que nous rendions justice à M. le Secrétaire-Trésorier pour manière efficace avec laquelle il s'est acquitté de sa charge. Nous dirons qu'il a même trop à faire et que vous devrez, dans un avenir assez rapproché lui adjoindre de l'aide, car le surcroit d'ouvrage est facile à prévoir, et ne peut faire autrement qu'augmenter.

Dans notre humble opinion, il y aurait certaines améliorations à faire dans la tenue des livres, que M. le Secrétaire reconnaît lui-même ; mais que le temps à sa disposition ne lui permet pas d'effectuer.

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Il faudrait, nous croyons, tenir un livre de caisse pour l'entrée, jour par jour, des argent récus, et payés; et cela pour chaque département, afin de pouvoir établir les transactions de la journée.

Afin de faciliter la tâche des auditeurs, un inventaire devrait être fait de toutes propriétés mobilières et immobilières, appartenant à la corporation ; cela établirait une base pour la préparation du bilan, donnant la position réelle de la corporation.

Quant aux travaux publics, nous vous prions de vouloir consulter les listes de l'Inspecteur, par lesquelles vous verrez qu'il y a eu économie en faveur de la corporation sur l'année paécédente.

Le tout respectueusement soumis

D. C. SIMON

Auditeurs.

A. PERROTON

5. Proposé par l'échevin Graham, secondé par l'échevin Ardouin,

Que le onzième rapport du Comité des Finances que vient d'être soumis, soit adopté.

L'échevin Scott propose en amendement, secondé par l'échevin Viau,

Que le rapport soit amendé de manière à y inclure une remise de taxe de \$5.00 à chacun de M. Wm. Battison et M. Henry Hyde, pour l'année 1889-90, et qu'ainsi amendé le dit rapport soit adopté.

Pour l'amendement--les échevins Scott, Barrette, Marston, Aubry, Viau et Landry :--6.
Contre-les échevins Ardouin, Champagne et Graham :--3.

Amendement adopté.

6. Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Champagne :

Que ce conseil ajourne.

Adopté.

L'échevin Aubry votant "Non."

Index

- 1885-06-1141
1888-06-12 résolution No. 612
1888-10-02 résolution No. 311
1889-01-041, 3
1889-01-071
1889-01-224
1889-01-293
1889-02-046
1889-02-069
1889-02-118, 22 résolution No. 1322
1889-02-2513
1889-03-0412
1889-03-1316, 21
1889-04-0122
1889-04-1125, 27
1889-04-1229
1889-04-1526
1889-04-2228
1889-04-2327, 28, 35 amendement à la motion
 numéro 1032
1889-04-3031
1889-05-0431
1889-05-0632
1889-05-0833, 46
1889-05-1137
1889-05-1536
1889-05-1743
1889-05-2342
1889-05-2547
1889-05-2941
1889-05-2145
1889-06-0340
1889-06-0548
1889-06-1148
1889-06-1751
1889-07-0254
1889-07-0354, 55
1889-07-0554
1889-07-1658
1889-07-1759
1889-07-2361
1889-07-2958
1889-08-0561
1889-08-1464, 68
1889-08-1968
1889-09-0266
1889-09-0567
1889-09-1171
1889-09-1671
1889-09-1876
1889-09-2774
1889-10-0775
1889-10-0977
1889-10-1383, 84
1889-10-1676, 85
1889-10-1782
1889-10-2980
1889-11-0481
1889-11-0585
1889-11-0988
1889-11-1188
1889-11-1390
1889-11-2690
1889-12-0293
1889-12-0393
1889-12-1895
1889-12-2197
1889-12-2498
1889-12-2797
1890-11-0179
Abattoirs45
Achats14
ACTE D'INCORPORATION DE LA CITÉ DE
 HULL
 section 9519
Acte électoral de Québec26, 28
Acte pour incorporer la cité de
 Hull74, 80
Affaires
 taxe23
Ahearn51, 52, 56
Ahearn & Soper71, 73
Alarme28
 électrique84
Alarme à feu41, 51-53, 56, 58, 72, 78
 compte71, 73
 opérateur78
 soumissions51
Alarmes électriques52
Albert, rue25, 46
Albion, rue10, 34, 46, 82
Alex. F. Richard1
Alfred, rue25
Alma, rue12, 22, 25, 29, 35, 46
Améliorations38, 39
 Comité des Rues et...22, 23, 49, 56,
 83, 86, 87, 89, 91, 95, 97
 publiques69
Amendements
 Règlement no 3685
Amusement53
Ancien site du Carré du Marché11
Aqueduc17-20, 22, 26, 28, 64, 78, 87
 Chauffage100
 chauffage des pompes26
 contrat de l'...7
 dépenses101
 Dépenses légales100
 Eclairage100
 employés de l'...34, 40
 employés des pompes 33
 emprunt22, 99
 état des recettes et
 dépenses100

financement13	Bannerman & Powers90
fournaise des pompes de l'...26	Banque
gelée90	de Montréal à Ottawa19
ingénieur56	de Montréal à Toronto21
pompes de l'...37, 39, 40	Ville-Marie7, 11, 13-15, 21, 22, 27,
prolongement26, 28, 41, 42	46, 73
recettes101	Barbiers13, 15
Réparations100	Barette3, 6-8, 12, 15-17, 22-24, 26, 28-31, 33,
réservoir de l'...48, 55, 63, 80	36, 40, 48, 51, 54, 58, 59, 61,
travaux39, 77	63, 64, 66, 71, 75, 76, 80, 81,
Arbitrage29	85, 88, 90, 93
Architecte56, 87	BARETTE., F.29
Ardouin6-9, 12, 13, 15-17, 22-24, 26, 28-33, 36	Barette, Ferdinand3, 4, 13, 82
37, 39-41, 43, 45, 48, 51, 54,	Barré97
55, 58, 59, 66-68, 71, 74, 76,	Barreau du district d'Ottawa87
77, 80, 82, 84-88, 90, 93, 94,	Barrette, Ferdinand9
95, 97, 98	Barrières de péage75
Ardouin, Alderman9	Bartlett, Henry N.82
ARDOUIN, G.G.14, 28	Bâties en bois24
ARDOUIN, G.G.V.38, 42, 68	Battison, Wm.99, 102
Ardouin, George-G.-V.4	Beauchamp34
Ardouin, George-Germain-Valleau4, 5	Beauchamp, Basile68
Ardouin, Georges G.V.52	Beaudin, Dr.34
Ardouin, Georges-Germain-Valleau3	Beaudin, Dr. Jos.
Ardouin23	Beaudin33
Armes a feu53	Beaudin, Dr. Joseph98
Arrosage36	Beaulieu, Hyacinthe45
Assainissement34	Beaver, rue7
Assemblée générale des électeurs	Bebb, William82
propriétaires21, 25	Bédard73
rapport de l'...27	Bédard, Alphonse56, 67, 72
Assemblée publique3	Bédard, Henry F.55
Assurance	Bertrand, Ed.62
poste de police80	Bertrand, Edmond82
Ætna, assurance80	Bestiaux75
Auberge	Biens-fonds35
licence d'...13, 14, 16, 21	Billet promissoire11, 15
Aubergiste23	Billets21, 27, 99, 100
Aubry1, 2, 6-8, 12, 15, 16, 18, 22-24, 26,	promissoires22, 96
29-33, 36, 42, 45, 48, 51, 54,	Blais34
58, 64, 66, 71, 74, 76, 80, 81,	Bois
83, 85, 88, 90, 93, 95, 97	chauffage39, 40
Aubry, Edmond-S.25	chauffage de l'aqueduc26
Aubry, salle22, 25-27, 33, 36, 40, 48, 51, 54,	Boîtes pour le télégraphe d'alarme28
58, 61, 64, 66, 67, 71, 74-76,	Bordeleau66
80, 81, 85, 88, 90, 93, 95, 96	Bordeleau, C.49
Auditeurs6, 98	Bordeleau, Cuthbert29, 66
rapport des...99, 101	Borne-fontaines19, 20
Audition99	Bottes
Autumn, rue58	police83
AVIS PUBLIC21	Boucher60
règlement no 4327	taxe60
Avocat66	Bouilloire90
Avocats94	Bourque, Joseph91
Aylen70	Boutillier77
Aylen, Henry32	Boutillier, F.G.76
Aylmer	Boutiques69
chemin macadamisé75	Bowers, John81
Baignoires, réduction de taxe46	Bowers, Mme John81
bains publics41	Brenot, Honoré33, 34
Baldwin W.H. & Co77	Brewery Creek64, 68
	Brewery, rue41, 84

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Bridge, rue84
Brigade
 de feu72, 96
 de feu Jacques Cartier82
 du feu56
 J. Cartier37
Brigham, rue39
Brigham, ruisseau24
Britannia, rue25, 34, 40, 46, 78
Brunet, Joseph64, 65
Bureau A. & Frères13, 82
Bureau de Poste47, 81
C. B. Wright & Sons1
C.P.R.30
Cabana, Joseph82
Campbell W.J. & Co.59, 90
Canal du gouvernement24
Carré du Marché11, 23, 24, 56, 73, 79, 87
Carrière, Basile28, 98
Carte de la ville55
Casgrain, L.C.A.41
Centrale, rue36, 39
Champagne3, 5-9, 12, 13, 15-17, 22-24, 26,
 28-33, 36, 40, 41, 48, 51, 54,
 55, 57-59, 61, 66, 67, 71, 74,
 80, 81, 84-86, 88, 90, 93, 94,
 97, 98
Champagne, J.-A.28
Champagne, L.-N.25
CHAMPAGNE, L.N.10, 14, 28, 42
Champagne, Louis-Napoléon4, 5
Champagne, Recorder30
Chantillion, Sylvestre32
Chantillon, Sylvestre55, 56
charbon
 marchand83
Charland34
Charlebois H. & Cie79
Charles, rue36, 39, 60
Charretiers43
 licences99
Charron P.H. et Frères77, 84
Charroyeurs d'eau69, 91, 94
Charte de Hull
 refonte50
Château-d'eau49, 90
 bouilloire90
Chatillon, Sylvestre29
Chaudière, rue58
Chaudières
 pont96
Chauffage49
 aqueduc26, 100
 bureaux37
 dépenses99
 pompes de l'aqueduc37, 39, 40
Chaussures
 police79
Chef
 de police67, 90
 de police et du feu60
 de police Genest34, 54, 57
Genest28, 34, 64, 72, 73, 75, 79, 84,
 91, 94, 96
Chemin
 de fer à Tétreauville75
 de fer du Canadien
 Pacifique12, 75, 81
 de fer, station de Hull12
 Gatineau99
Chemins macadamisés "d'Aylmer" et
 de la "Gatineau" 75
Chénier, Cyrille21, 25, 59, 78, 90
Chenils45
Cheval84
Chevrier, Alexandre14
Chiens
 taxe14
 taxes82
Church, rue48, 50
Citoyens47
Code municipal de la Province de
 Québec93
Comité de santé65
 1er rapport45, 46
 égouts64
Comité des finances23, 59
 7e rapport13-15
 8e rapport37, 38
 9e rapport54, 55
 10e rapport82, 83
 11e rapport98, 102
 chargé de la reconstruction
 de l'Hôtel-de-Ville11
 chargé de rencontrer le
 Président d'une
 banque7
 chaussures de police79
 reconstruction de
 l'Hotel-de-Ville23
Comité des marchés60
 1er rapport61, 62
 taxe60
Comité des Règlements15
 amendements au Règlement
 No. 3685
 débentures15
 rapport conjoint avec le
 Comité du Feu et de
 l'eau17, 18
Comité des rues et améliorations23
 1er rapport42, 49
 2e rapport83
 3e rapport88, 89
 4e rapport97, 98
 chargé d'examiner les plans
 de l'Hôtel-de-Ville35
Hôtel de Ville56, 86, 89, 91
inspecteur des travaux43
plan de l'Hôtel de ville87
plans95
 reconstruction de l'Ho-
 tel-de-ville22, 23
 Comité du feu et de l'eau7, 11, 94

4e rapport1, 2	Condition sanitaire33
5e rapport9, 10	Conduits de l'eau19, 20
6e rapport16, 18	Constable spécial48, 50
7e rapport28, 29	Constables34 habillement37
8e rapport41, 42	Construction
9e rapport48, 49	d'un pont par le Gouvernement fédéral24
10e rapport55	d'un pont sur la rivière Gatineau11, 17-19
11e rapport59	de bâtisses en bois24
12e rapport68, 69	des édifices judiciaires26
13e rapport75-77	du Palais de Justice17
14e rapport77	Règlement No. 4424
15e rapport84	Contrat
16e rapport90, 91	de l'aqueduc7
alarme à feu56	Contribuables75, 101
approvisionnement en eau69	Côté, F.A.51, 52
aqueduc64, 78	Côté, Ferdinand99
assemblée68	Coulombe, Napoléon83
dépenses75	Coupons20
président52, 73	Court72
rappor t conjoint avec le Comité des Règlements17, 18	construction44, 45, 63, 70
réclamations69	édifices73
requête84	et prison, construction35
stations de feu et système d'alarme à établir10	plans de la..87
sunrintendant de l'eau14	réserve35, 94
Comité formé	Cour de circuit93
chargé de trouver un autre endroit pour l'Hôtel-de-Ville23	cause74
défense de la Cité (poursuite T. Viau)30	dépenses99
pour le choix à la reconstruction de l'Hôtel-de-Ville24	Cour du recorder57, 99
Comité général18	Cour supérieure66, 73
Comité spécial sur un prolongement de rues	cause 55930, 32
rappor t29	Coursolle, André76, 78
Comités du conseil non-reconnus16	Cyr34
Comités permanents, formation des...6	D'Aoust34
Commerçant23, 43	D'Aoûst, Alexis29, 91
Commerçants69	D'Aoust, Jos59, 62
Commissaire des Travaux Publics45	D'Aoûst, Joseph55, 60
Communes73, 92	D'Aoûst, Napoléon25
Communication64	D'Orsonnens3, 5, 29, 36, 43, 50
Communications28, 33, 36, 41, 48, 51, 54, 58, 59, 66, 68, 72, 75, 76, 81, 86, 95	maire13
Compagnie	D'Orsonnens, Dame E. d'O.98
d'assurance80	D'Orsonnens, E. d'Odé40, 43, 48, 54, 58, 61, 64, 66, 71, 74-76, 80-82, 85, 88, 90, 91, 93-95, 97, 98
de caoutchouc de Toronto16	D'Orsonnens, E.-d'Odé12, 31, 33, 51
de chemins macadamisés75	D'Orsonnens, Eraste d'Odé29, 36, 52, 67, 68
du chemin de fer du Canadien Pacifique12, 75	D'Orsonnens, Eraste-d'Odé3, 5, 6, 8, 16, 22, 25-27, 33
Comptes22, 26, 28, 33, 36, 37, 41, 48, 51, 54, 58, 61, 64, 66, 68, 72, 75, 76, 81, 82, 86, 88, 90, 94, 95, 98	D'Orsonnens, Ersate-d'Odé5, 28
Comté37	Dastous, Georges13
d'Ottawa70, 73, 74, 82	Débentures13, 15, 19, 21, 25, 27, 46, 99, 100
dépenses99	garantis et assurés20
	Debentures au montant de \$100,00018
	Delaney, Michael82
	Délégation auprès du Gouvernement de Québec11
	Demande de transfert de licence d'auberge13
	Demandes d'emploi comme pompiers16
	Demers, Révérende Soeur35, 41, 46

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

DÉPENSES99	Elections
aqueduc100, 101	dépenses13
conseil69	municipales94
fontaine91, 94	Électricien72
légales et professionnelles99	Electricité
légales pour l' aqueduc100	installation de lumière76
Dépenses et délais inutiles17	lumière77
Député45, 47, 87	Emission de debentures au montant
du comté d'Ottawa aux	de \$100,000.18
Communes73	Employés
Deschamps, Francis66, 67	aqueduc34
Desjardins, Florimond98	de la maison des pompes de
Desjardins, Paul Thomas82	l' aqueduc9
Desormeaux, Joseph83	pompes de l' aqueduc33
Dessaint, Charles55	salaires99, 100
Deuxième Avenue7	Emprunt20, 37
Dion34	aqueduc99
District d'Ottawa26	augmenté17
barreau87	palais de justice38
Division, rue25, 35, 87	Étables45
Droits hypothécaires46	Étal60
Du Lac, rue46	ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES99
Du Pont, rue36, 39	aqueduc100
Duc, rue48, 94	Évaluateur95
Ducharme, Calixte28, 29	Évaluateurs32
Duhamel, Dr Louis55	Expropriations29
Duhamel, Dr.36	prolongement de rues22, 29
Dumais2, 7, 10, 28, 29, 36, 64, 95, 97	Farley97
Dumais, Paul T.C.41, 54, 55, 59, 65, 95	Faulkner, E.-J.11
Duplex Compound condensing Pumping	feu47
Engines86	alarme électrique41, 51
Duquai, Charles84	brigade du...56, 72, 96
E.B. Eddy Mfg. Col, 9	chef du...60
Eau	comité du...28, 41, 48, 55, 57, 59, 68, 75,
approvisionnement en...69, 91, 94	77, 90, 94
charroyeurs69, 91, 94	construction d'une station
comité du feu et de l'...28, 41, 48,	de...48
55, 59, 68, 75, 77, 90, 94	département du...94
pompes90	dépenses du département
pouvoir d'...62, 68	du...100
service59	station de...41, 81, 90
surintendant de l'...14	station du...80
taxe59, 81	stations de...63
taxes100, 101	stations du...63, 65
Échevins43, 46	Feu de Eau8
Eclairage	FEU ET EAU7
aqueduc100	Feux d'artifice53
Écuries45	FINANCES6, 8
Eddy, E.B.13	comité des...13, 37, 54, 59, 98, 102
Eddy, E.B. Compagnie54, 82, 98	Flora, lac9, 10, 33, 34, 60
Eddy, manufacture58	Fonds d'amortissement20
Édifices judiciaires26	Fontaine69, 91
construction26, 70	construction91, 94
Église, De l'..., rue78	Foran, T.-P.32
Égoût64, 74, 78	Foran, T.P.30
lac Flora33, 34	Fortin, Jos N.78
Égouts60	Fortin, Joseph N.76
rue Kent64	Fortin, Thomas59
Électeurs25, 27, 44	Fournaises des pompes de l' aqueduc26
Election	Fourniture du bois26
municipale37	Fréchette, J. Bte55
président94	Front, rue84

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

- Fusées53
 Gagnon68, 69, 80
 Gagnon, Fabien83
 Gagnon, inspecteur45, 64, 83, 84, 88
 Gagnon, N.5
 Gagnon, Narcisse38, 44
 Garde fous96
 Gardien de station72, 96
 Gare81
 Garth & Co28
 Gatien, Adolphe29
 Gatineau
 chemin99
 chemin macadamisé75
 pont de la ...38
 pont sur la rivière...44
 rivière26, 47
 Gauthier35, 50, 87
 Gauthier, L.Z.56
 Gelée78
 Genest28, 34, 54, 57, 64, 72, 73, 75, 79, 84,
 91, 94, 96
 Gouvernement
 Central47
 d'Ottawa73
 de Québec44, 45, 70, 87
 dépenses99
 fédéral24, 96
 ingénieur du...45
 provincial73, 82, 87
 Graham1-3, 6-8, 11, 13, 15, 16, 22-24, 28-32,
 35-37, 40, 42, 51, 54, 58, 61,
 64-66, 75, 76, 81-83, 93, 95,
 97, 98
 GRAHAM, C.E.14, 38
 Graham, Charles-Everett3, 4, 62
 Graham, Dr Charles E.
 pouvoir d'eau62
 Grands jurés94
 Guilbault34
 Guilbault, Alphonse25
 Gutta Percha et Rubber Mfg, Co. of
 Toronto1, 21
 Habillements
 hommes de police75
 police79
 Haches
 manufacture de...62
 Hall, John. S.39
 Hangars69
 Harris, George A.13, 38
 Hartford, assurances80
 Hôpital-Général38, 55, 82, 98
 Hopital-Général d'Ottawa15
 Hotel de Ville16, 24, 35
 construction63, 70, 73, 79, 85-87, 89
 coûts de la bâtisse36
 croquis51
 plan86
 plans49, 50, 56, 88, 99
 plans et devis56
 reconstruction11, 23, 24
 soumissions88, 89
 Hotel-de-Ville22
 alarme à feu41
 choix du site23
 construction42, 91, 92
 dépenses99
 reconstruction14, 22
 Hôtelier23
 taxe23
 Hôteliers67
 Huile
 marchand83
 Huis clos30, 60
 Huot, Eusèbe82
 Hyde, Henry99, 102
 Imbeau, Joseph14
 Immondices34
 Impression37
 dépenses99
 Incendie, protection contre l'...19
 Incendies51-53, 72, 73
 Ingénieur62
 de l'aqueduc9, 28, 56
 de la cité29, 34, 36, 48
 du Gouvernement45
 Paris34
 Ingils, Geo. W.86
 Inkerman, rue25, 41, 46, 87
 Insalubrité45
 Inspecteur101
 de la cité44, 46
 de la ville64, 78
 des bâtisses43, 44
 des cheminées44
 des marchés60, 61
 des travaux38, 39, 43, 44, 60, 65, 79,
 80, 91
 des travaux, devoirs et
 pouvoirs43
 des travaux, salaire38
 Gagnon39, 45, 64
 salaire37
 inspecteur des travaux68, 88
 Inspecteur Gagnon83, 84
 Insubordination67
 Intérêt20
 Intérêts37, 38
 aqueduc100
 débentures99
 Ivy, rue45
 Jacques Cartier
 brigade de feu...82
 Johnston, John1
 Journaliers43
 Jurés, grands et petits94
 Justice
 palais de...38
 Keller, Capt.9
 Kent, rue42, 64
 Knowles Steam Pump Works86
 L'Italien, Alfred13
 La Vallée de l'Ottawa28

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Labelle, Félix99
Labelle, Geo. J.55
Labelle, Geo. Jos.98
Laberge, Onézime14
Lac Flora9, 10, 33, 34, 60
Lacoste30, 32
Laferrière, J.-O.5
Laferrière, J.-Olivier4, 25
 réengagé comme secré-
 taire-trésorier7
Laferrière, J.O.15
Laferrière, Jean-Olivier27
Lafortune, Alcide86
Laframboise9
Lake, rue10
Lalonde, Jos.5
Landry1-3, 6-8, 10, 12, 13, 15, 16, 22-24, 26,
 28-31, 33, 36, 40, 42, 48, 51,
 54, 58, 61, 64, 66, 75, 76, 85,
 87, 90, 95, 97
Landry, André46
LANDRY, ED.14
Landry, Edouard25
Landry, Napoléon13, 14
Lanfry, André41
Langevin, Hector L.47
Langevin, Hector-L.24
Langevin, Hon, Sir Hector-L.24
Langevin, Sir Hector L.92
Larochelle, Jos62
Latour34
Latour, Télesphore96
Latourelle, Désiré16, 21
Latulippe, Ferdinand82
Lauzon Thos. & Son76
Laverdure, E.G.46, 68
Lawson Thomas & Son59, 90
Leblanc, A.C.77
Leblanc, A.E.82
Leblanc, Alexandre9, 13, 82, 98
Leduc1, 2
Leduc, Charles28
Lefebvre, Augustin13
Lefebvre, Ernest38, 82
Lefebvre, Gilbert14
Légaré, Nicholas99
Législature45
 provinciale70
Legrand, Hyppolite9
Lemieux, Joseph40
LeMoine, Charles91
Léonard, Jacques77
Licence
 d'auberge13, 14, 16, 21
Licences
 charretiers99
Liqueurs23
 alcooliques, taxe23
Liste
 des voteurs26, 28
 grands et petits jurés94
Livre101

Locataire69
Lots69
Louage de la station de police11
Loyer69
 manufacture de haches62
Loyers37
lumière électrique76, 77
Lyons58
Lyons, W.H.55
M. L. Fiset1
MacDonald47
MacDonald, John A.47
Macomo, Cyrille83
Maçonnerie44
Main, ruel, 13, 21, 22, 25-27, 33, 36, 40, 41,
 48, 51, 54, 58, 61, 64, 66, 67,
 71, 74-76, 80, 81, 85, 88, 90,
 93, 95, 96
Maire9, 11, 12, 15, 19-21, 24, 27, 29, 30, 35,
 39, 43, 48, 55, 57, 59, 61, 65,
 66, 73, 74, 75, 77, 81, 83, 84,
 87, 91, 92
 arbitre30
 billet promissoire11, 22
 nommé arbitre29
maison des pompes41, 55, 56, 76, 84
 alarme à feu41
 requête des employés9
Maison St-Charles98
Major39, 70
Major, Charles B.60, 74
Major, Charles-B.32
Major, Chas. B.65
Major, Chs. B.73
Major, Salomon82
Malhiot, juge87
Maloney, James J.40
Manufacture de haches62
Marchand43
 de liqueurs23
Marchand, S.49
Marchandise43
Marchandises69
Marchands69
Marché23, 24
 carré du...11, 87
 central, améliorations62
 de Hull63
 ouest61
 place du...70
 terrain du...85
MARCHÉS6, 8, 37
 comité des...60, 61
 dépenses99
 Nord et Ouest, réparations60
 réparations61
 revenu des...99
Marion, Joseph25
Marleau, François87
Marleau, J. Bte55
Marleau, Jean Bte50
Marleau, Jean-Bte.48

Marston1-3, 6-9, 12, 15-17, 22-24, 26, 28-34, 36, 39-43, 45, 48, 51, 54, 55, 57, 58, 61, 66-68, 71, 74-76, 80, 81, 83-85, 88, 90, 92, 93, 95, 97
MARSTON, Geo. J.10, 42, 82, 99
Marston, Geo, J.98
Martin, F.X.98
McCallum, Alex D.98
McDonald, John A.47
McEwen, William3, 5
Méloche, Narcisse14
Menuiserie89
Millen, Geo.-H.2
Ministre
 des Postes81
 des travaux publics24, 96
 Premier...47
Mise en nomination des échevins3
Moat, Robert46
Montréal46, 76
Morin1, 2
Morin, Alexandre3, 5
Morin, Veuve Léon82
Mortimer & Co.28
Mousseau, Ed.2
Normand, Fabien74
Northey & Co76
Notaire44
Nuisances45
O'Brien's Telephone Index41
Obligations13
 impayées à acquitter20
Officier de santé33
Ontario73
Ottawa41, 73, 96
 comté d'...70, 73, 74, 82
 cour supérieure du district
 d'...66
 district d'...26, 87
 gouvernement d'...74
 hopital-général15
 rivière25, 47
 Vallée d'...59
Ouvriers43
Pacifique Canadien12
Pagé, Napoléon13, 28, 38
Palais de Justice17, 19, 20
 construction26, 38, 44, 45, 63, 70, 85, 87
Papeterie37
 dépenses99
Parent, A 49
Parent, Albert14
Parent, Antoine55, 82
Paris34
Paroisses47
Paroton, Jules68
Péage75
Péages75
Peinture49, 89
Pelletier, Jos. Octave99
Perroton98
PERROTON, A.101
Perroton, Antoine6, 13
Pétards53
Petits jurés94
Phlion, Félix82
Place du marché70
Plan cadastral
 Cité de Hull95, 97
 ville de Hull64, 65
Plans
 de la Cour et de la Prison87
Plans et devis
 Hotel-de-Ville22
Plouffe, Michel14
Pointe à Gatineau, village de
 la...11
Pointe Gatineau19, 20, 44
Pointe-Gatineau, village26
Police40, 41, 56, 72
 bottes83
 chaussures79
 chef de...34, 54, 57, 60, 67, 90
 construction d'un poste
 de...48
 dépenses99
 enquête57
 habillements75, 79
 poste de...80, 81
 règlements57
 salaire78
 station de feu et de la...63, 65
 station de...11, 56, 57

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

au-dessus du vieux canal du gouvernement24	des Révérendes Soeurs Grises29
Chaudières96	Reconstruction de l'Hotel de Ville11, 24
construction74	Reconstruction de l'Hotel-de-Ville22, 23
construction d'un24, 73	Recorder
de la Gatineau17-19	cour du...57, 99
gatineau38	salaire30
pond Creek47, 92	Refonte
rivière Gatineau26, 44	charte de Hull50
sur la rivière Gatineau11, 19, 20	Réformes
suspendu73	santé45
Poste	Regent, rue7
bureau de...81	Règlement
de police80, 81	sujet à l'approbation des deux tiers des propriétaires19
Postes	Règlement No. 6
ministre des...81	armes à feu53
Président	Règlement No. 32
élection94	salubrité45
Présidents des comités8	Règlement No. 3624, 25
Prison17, 19, 20, 72	amendements24, 85
construction26, 44, 45, 63, 70, 85, 87	REGLEMENT No. 4318, 21, 25-27
édifices73	adopté unanimement par les électeurs26
et cour, construction35	amendé pour augmenter l'emprunt à 100 000 \$18
plans de la...87	REGLEMENT No. 4424
Privés45	amendant le Règlement No. 3624
Projet de règlement	construction en bois24
emprunt augmenté17	Règlement No. 45
Prolongement	armes à feu53
de l'aqueduc26, 28	REGLEMENTS6, 8
de rues22	comité des...15
des rues Wright et Alma12, 29	force de police57
Propriétaires25	Reinhardt, Joseph63, 65
Propriétés57, 101	Renaud, G.-Hilaire25
Proulx, François55	Renaud, Joseph38
Province	Réparations
trésorier de la...46	aqueduc100
Prud'homme, Et.62	Requête
Prud'homme, Etienne14, 61	des barbiers13
Puissance, jour de la...54	des employés de la maison des pompes de l'aqueduc9
Pump76	Requêtes
Quai	sur le choix du site pour l'Hôtel-de-Ville24
rivière Ottawa47	Réserve de la cour35, 44, 63, 70, 94
Quain, John51, 52	Réervoir49
Quartier	revenus100
No. 13, 4	Réervoir de l'aqueduc48, 55, 63
No. 23, 4	assurances80
No. 35, 39	Restaurateur23
No. 43-5, 46, 101	taxe23
No. 54, 5, 12, 23, 29, 33-35	Revenus20, 39, 99, 101
No.33	réservoir100
Quartiers28, 43	Révérendes Soeurs Grises29
améliorations39	Révision
travaux46	rôle d'évaluation37
Québec44, 73, 87, 93	
Québec, Gouvernement45, 70, 87	
Rajotte, Olivier48, 50	
Rajotte, Pierre5	
Rapport d'élection3	
RECETTES99, 101	
aqueduc101	
dépenses100	
Réclamations	

Procès-verbaux de la Corporation de la Cité de Hull

Révisions
 rôle d'évaluation57, 69

Richard34
 Richard & Black77, 91
 Richard et Black63, 65, 80, 81
 Richard, Alex. F.98
 Richard, Alexandre59, 79, 86
 Richardson, André72
Rivière
 Gatineau47
 Gatineau, pont sur la...11, 19, 20, 26, 44
 Ottawa25
 Ottawa, quai47

Robb, George14
Robillard, Frédéric82
Rochon28, 30, 48, 68, 70, 72, 87
Rochon, A.12, 50
Rochon, Alfred1, 45, 66, 69
Rock, rue58
Rogers'Oil Col
Rôle d'évaluation32, 46, 57, 69, 99, 101
Roy, Ambroise25
Rue
 Albert25, 46
 Albion10, 34, 46, 82
 Alfred25
 Alma12, 22, 25, 29, 35, 46
 Autumn58
 Beaver7
 Brewery41, 84
 Bridge84
 Brigham39
 Britannia25, 34, 40, 46, 78
 Centrale36, 39
 Charles36, 39, 60
 Chaudière58
 Church48, 50
 De l'Eglise78
 Division25, 35, 87
 Du Lac46
 Du Pont36, 39
 Duc48, 94
 Front84
 Inkerman25, 41, 46, 87
 Ivy45
 Kent42, 64
 Lake10
 Main1, 13, 21, 22, 25-27, 33, 36, 40,
 41, 48, 51, 54, 58, 61, 64, 66,
 67, 71, 74-76, 80, 81, 85, 88,
 90, 93, 95, 96

Regent7
Rock58
Spring7
St. Cuthbert35
St. Etienne34
St-Cuthbert29
Victoria10, 25, 46, 85
Wellington58
Woburn58
Wright12, 22, 25, 29, 35, 46
Rues24, 25, 37, 39, 44

Comité des...22, 23, 49, 56, 83, 86,
 87, 89, 91, 95, 97

dépenses99
grattage78, 83, 84
ouverture35
prolongement29
RUES ET AMÉLIORATIONS6, 8
Ruisseau Brigham24
Salaire
 constable spécial48, 50
 Employés de l'aqueduc34
 employés des pompes de
 l'aqueduc33
 inspecteur37
 inspecteur de la cité44
 inspecteur des travaux38
 police et pompier78
 télégraphe d'alarme56

Salaires
 employés37, 99
 employés de l'aqueduc40, 100
 ingénieur34
 police40
Salle Aubry1, 21
SANTÉ6, 8, 37
 comité de...45, 64, 65
dépenses99
officier de...33
publique33
Scott1-3, 6-9, 12, 15, 16, 21-24, 26, 28-33, 35,
 36, 40, 41, 45, 48, 51, 54-59,
 61, 63, 66-68, 71, 74-77, 80,
 81, 84, 85, 87, 88, 90, 93, 94,
 95, 97

Scott, John29
Scott, Madame John29
SCOTT, W.F.10, 28, 42
Scott, William-Francis3, 4
Secrétaire-Trésorier15, 20, 21, 27, 37, 43, 45,
 48, 55, 61, 90, 96

billet promissoire11, 22
bureau rue Albion16
réengagé7

Séguin, Edmond16, 21, 66, 67
Séguin, J.-Bte2
Sherif98
Simard1, 2
Simon98
SIMON, D.C.101
Simon, Dosithée C.13
Simon, Dosithée-C.6
Soeur Demers, Révérende41, 46
Soeurs Grises, communauté des...35
Soeurs Grises, Révérendes29, 46
Sonnerie d'alarme pour les
 incendies20

Soper51, 52, 56
Sott54
Souilles45
Soumissions
 alarme à feu51
 bois de chauffage26

chaussures de police79
construction d'une station
de feu48
construction Hôtel de ville87
construction stations de
police et de feu57, 63
habillements des hommes de
police75
Hôtel de ville79, 87-89, 91
peinture49
pour la fourniture de bois39
pour le chauffage des
pompes de l'aqueduc40
toiture du marché ouest61
Soupapes19, 20
Spectateur, Le55, 77, 82, 98
Spring, rue7
St Arnaud, Casimire55
St Jean, Trefflé77, 82
St. Cuthbert, rue35
St. Etienne, rue34
St. Jean, Sylvain13
St. Jean, T.83
St. Jean, Trefflé98
St. Pierre, Dlle Délima14
St. Pierre, Israel98
St-Cuthbert, rue29
St-Jean, Sylvain9, 29
St-Jean, Trefflé4
St-Pierre, Délima13
Station
gardien de...72, 96
Station de feu20, 80, 81, 90
alarme à feu41
assurances80
construction48
Station de police11, 56
Stations de feu10, 57
Stations de feu et de police
construction63, 65
soumissions63
Stations de police57
StJean, S.62
Subdivision
Cité de Hull97
Sûreté publique39
surintendant de l'eau14
Symmes, T.W.13
Système d'alarme10
de feu électrique17
Talbot, Achille-Henri-Xavier3, 4
Talbot, Cicéron55
Taxe
bain public41
boucher60
chiens14
d'affaires23
eau46, 59, 81
hôtelier23
hôteliers67
liqueurs alcooliques23
marchand de charbon et
d'huile83
remise de...102
Taxes38, 69, 82
affaires99
chiens82
eau100, 101
exemption de...100
municipales92, 96, 99, 101
réductions55
scolaires96
Télégraphe d'alarme28, 51, 56
Telephone Index, (O'Brien's)41
Tellier, Honoré55
Tellier, Norman22, 23
Tellier, Normand4, 5, 23
Terrain
de la réserve70
du marché85
Terrains69
Tétreau, Nérée98
Tétreauville75
Thompson, John D.47
Thos, Lawson & Son1
Titres de propriété aux citoyens
expropriés12
Trafiquants
liqueurs alcooliques23
Trains12, 30
Transfert
de licence d'auberge13, 16
des édifices judiciaires17-19
Transport de la cour et de la
prison12
Travaux Publics24, 96, 101
commissaire des...45
Traverses75
Tremblay, Wm.99
Trésorier de la Province20, 46
Trottoirs36, 39
construction44

- Trudel, Moïse60, 62
Trudelle, Moïse32, 55
Turpin, Eustache14
Tuyaux19, 20, 34
Union St Joseph66
Valin & Code68
Vallée de l'Ottawa13, 28, 59
Valves19, 20
Van-Horne, W.-C.30
Varin, E.49
Vézina, Joseph98
Viaul-3, 6-9, 12, 13, 15-17, 22-24, 26, 28-33, 36, 37, 39-41, 43, 48, 51, 54, 58, 59, 61, 64-68, 71, 75-77, 81-85, 87, 88, 90, 95, 97
Viau, Aldermen9
Viau, T.2, 7, 9, 16, 30, 39, 59, 60
poursuite de...30
Viau, Théophile94
Viau, Théophile2, 11, 25, 32, 59, 69, 78, 91
poursuite contre la Cité30
VIAU, URBAIN10, 14, 28, 38, 42, 82
Victoria Foundry9, 14, 76
Victoria, rue10, 25, 46, 85
Vidanges45
Village de la Pointe Gatineau11, 19, 20, 26
Villemaire, J.-Bte.99
Visite officielle
 premier ministre47
Voiture48, 50
Voteurs, liste des...26, 28
Voûtes69
W.J. Campbell & Co.1
Walters, Henry62
 pouvoir d'eau68
Walters, Henry & Son76
Weekly Dispatch13, 28, 55, 59, 68, 82, 98
Weir, William13, 15
Weir, Wm.7, 46
Wellington, rue58
Wissell, Peter82
Woburn, rue58
Wright Chs. B. & Sons77
Wright, Alonzo12, 28, 47, 73, 81, 92
 remerciements au député
 pour l'engagement du
 C.P.R.30
Wright, Alonzo, M.P.30
Wright, C.B. & Sons55
Wright, héritiers35, 70, 94
Wright, Joshua32, 55, 95
Wright, rue12, 22, 25, 29, 35, 46